

ÉTATS FINANCIERS
CONSOLIDÉS

20
24

Pour l'exercice clos le
31 décembre 2024

GREAT-WEST
LIFECO INC.

États consolidés du résultat net

(en millions de dollars canadiens, sauf les montants par action)

Pour les exercices clos les
31 décembre

Résultat des activités d'assurance

Produits des activités d'assurance (note 12)

Charges afférentes aux activités d'assurance (note 13)

Charge nette liée aux contrats de réassurance

Résultat net des activités de placement (note 6)

Produits nets tirés des placements

Variations de la juste valeur des actifs à la juste valeur par le biais du résultat net

Produits financiers nets (charges financières nettes) liés aux contrats d'assurance

Produits financiers nets (charges financières nettes) liés aux contrats de réassurance

Variation des passifs au titre des contrats d'investissement

Résultat net des activités de placement – contrats d'assurance pour le compte des titulaires de polices de fonds distincts

Produits nets tirés des (pertes nettes liées aux) placements

Produits financiers nets (charges financières nettes) liés aux contrats d'assurance

Autres produits (charges)

Honoraires et autres produits

Charges d'exploitation et frais administratifs (note 13)

Amortissement des immobilisations incorporelles à durée déterminée (note 9)

Coûts de financement (note 19)

Charges de restructuration et d'intégration (note 4)

Bénéfice avant impôt

Impôt sur le résultat (note 29)

Bénéfice net lié aux activités poursuivies avant les participations ne donnant pas le contrôle

Attribuable aux participations ne donnant pas le contrôle (note 21)

Bénéfice net lié aux activités poursuivies avant les dividendes sur actions privilégiées

Dividendes sur actions privilégiées (note 23)

Bénéfice net lié aux activités poursuivies

Perte nette liée aux activités abandonnées

Profit net à la cession d'activités abandonnées (note 3)

Bénéfice net – détenteurs d'actions ordinaires

Bénéfice par action ordinaire (note 23)

De base

Dilué

Bénéfice par action ordinaire lié aux activités poursuivies (note 23)

De base

Dilué

	2024	2023
	21 214 \$	20 402 \$
	(16 368)	(15 777)
	(1 599)	(1 544)
	3 247	3 081
	9 683	8 864
	1 676	6 489
	11 359	15 353
	(5 918)	(9 238)
	(10)	224
	(2 932)	(4 806)
	2 499	1 533
	6 828	4 808
	(6 828)	(4 808)
	—	—
	7 224	5 874
	(7 050)	(6 402)
	(415)	(366)
	(402)	(426)
	(122)	(226)
	4 981	3 068
	737	53
	4 244	3 015
	103	23
	4 141	2 992
	130	130
	4 011	2 862
	(115)	(124)
	44	—
	3 940 \$	2 738 \$
	4,23 \$	2,94 \$
	4,21 \$	2,93 \$
	4,30 \$	3,07 \$
	4,29 \$	3,07 \$

États consolidés du résultat global

(en millions de dollars canadiens)

Pour les exercices clos les
31 décembre

	2024	2023
Bénéfice net – détenteurs d’actions ordinaires, avant les dividendes privilégiés	4 070 \$	2 868 \$
Autres éléments de bénéfice global (de perte globale)		
Éléments qui pourraient être reclassés ultérieurement dans les états consolidés du résultat net		
Profits (pertes) de change latents à la conversion des établissements à l’étranger	1 413	(19)
Profits de change à la conversion reclassés en résultat net à la cession d’établissements à l’étranger (note 3)	(211)	—
Profits (pertes) latents sur les couvertures d’investissement net dans des établissements à l’étranger	(172)	(64)
(Charge) économie d’impôt sur le résultat	40	(6)
Profits (pertes) latents sur les obligations et les prêts hypothécaires à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global	113	281
(Charge) économie d’impôt sur le résultat	(25)	(97)
(Profits) pertes réalisés sur les obligations et les prêts hypothécaires à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global (note 6)	47	248
Charge (économie) d’impôt sur le résultat	(10)	(19)
Profits (pertes) latents sur les couvertures de flux de trésorerie	64	133
(Charge) économie d’impôt sur le résultat	(17)	(36)
(Profits) pertes réalisés sur les couvertures de flux de trésorerie	(61)	(94)
Charge (économie) d’impôt sur le résultat	16	25
Participations ne donnant pas le contrôle	(109)	(135)
(Charge) économie d’impôt sur le résultat	30	40
Total des éléments qui pourraient être reclassés	1 118	257
Éléments qui ne seront pas reclassés dans les états consolidés du résultat net		
Profits (pertes) latents sur les actions à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global	(409)	—
Réévaluations des régimes de retraite à prestations définies et d’autres avantages postérieurs à l’emploi (note 26)	264	(127)
(Charge) économie d’impôt sur le résultat	(72)	36
Participations ne donnant pas le contrôle	(21)	11
(Charge) économie d’impôt sur le résultat	6	(3)
Total des éléments qui ne seront pas reclassés	(232)	(83)
Total des autres éléments de bénéfice global	886	174
Bénéfice global	4 956 \$	3 042 \$

Bilans consolidés

(en millions de dollars canadiens)

	31 décembre 2024	31 décembre 2023
Actif		
Trésorerie et équivalents de trésorerie (note 5)	10 709 \$	7 742 \$
Obligations (note 6)	167 114	157 051
Prêts hypothécaires (note 6)	38 879	38 414
Actions (note 6)	18 826	15 733
Immeubles de placement (note 6)	8 257	7 870
	243 785	226 810
Actifs au titre des contrats d'assurance (note 14)	1 193	1 193
Actifs au titre des contrats de réassurance détenus (note 15)	17 842	17 332
Actifs détenus en vue de la vente	—	4 467
Goodwill (note 9)	11 428	11 249
Immobilisations incorporelles (note 9)	4 958	4 484
Instruments financiers dérivés (note 30)	2 431	2 219
Biens immobiliers occupés par leur propriétaire (note 10)	789	731
Immobilisations corporelles (note 10)	346	335
Débiteurs et intérêts à recevoir	5 402	4 863
Autres actifs (note 11)	15 265	14 483
Impôt exigible	272	260
Actifs d'impôt différé (note 29)	2 066	1 848
Placements pour le compte des titulaires de polices de fonds distincts (note 17)	496 386	422 956
Total de l'actif	802 163 \$	713 230 \$
Passif		
Passifs au titre des contrats d'assurance (note 14)	155 683 \$	144 388 \$
Passifs au titre des contrats d'investissement (note 16)	90 157	88 919
Passifs au titre des contrats de réassurance détenus (note 15)	795	648
Passifs détenus en vue de la vente	—	2 407
Débtures et autres instruments d'emprunt (note 18)	9 469	9 046
Instruments financiers dérivés (note 30)	2 137	1 288
Créditeurs	3 524	3 216
Autres passifs (note 20)	10 230	9 587
Impôt exigible	294	137
Passifs d'impôt différé (note 29)	834	787
Contrats d'assurance pour le compte des titulaires de polices de fonds distincts (note 17)	66 343	60 302
Contrats d'investissement pour le compte des titulaires de polices de fonds distincts (note 17)	430 043	362 654
Total du passif	769 509	683 379
Capitaux propres		
Participations ne donnant pas le contrôle (note 21)		
Surplus attribuable au compte de participation de filiales	3 041	2 847
Participations ne donnant pas le contrôle dans les filiales	72	168
Capitaux propres attribuables aux actionnaires		
Capital social (note 22)		
Billets avec remboursement de capital à recours limité	1 500	1 500
Actions privilégiées	2 720	2 720
Actions ordinaires	6 071	6 000
Surplus cumulé	17 266	15 492
Cumul des autres éléments de bénéfice global (note 27)	1 776	890
Surplus d'apport	208	234
Total des capitaux propres	32 654	29 851
Total du passif et des capitaux propres	802 163 \$	713 230 \$

Approuvé par le conseil d'administration :



Jeffrey Orr
Président du conseil



Paul Mahon
Président et chef de la direction

États consolidés des variations des capitaux propres

(en millions de dollars canadiens)

	31 décembre 2024					
	Capital social	Surplus d'apport	Surplus cumulé	Cumul des autres éléments de bénéfice global	Participations ne donnant pas le contrôle	Total des capitaux propres
Solde au début de l'exercice	10 220 \$	234 \$	15 492 \$	890 \$	3 015 \$	29 851 \$
Bénéfice net – détenteurs d'actions ordinaires, avant les dividendes privilégiés	—	—	4 070	—	103	4 173
Autres éléments de bénéfice global	—	—	—	886	94	980
	10 220	234	19 562	1 776	3 212	35 004
Dividendes aux actionnaires						
Détenteurs d'actions privilégiées (note 23)	—	—	(130)	—	—	(130)
Détenteurs d'actions ordinaires	—	—	(2 069)	—	—	(2 069)
Actions exercées et émises en vertu des régimes de paiements fondés sur des actions (note 22)	88	(20)	—	—	12	80
Actions achetées et annulées en vertu de l'offre publique de rachat dans le cours normal des activités (note 22)	(17)	—	(97)	—	—	(114)
Règlement en titres de capitaux propres des régimes fondés sur des actions de la filiale	—	—	—	—	(9)	(9)
Incidence de la vente d'activités abandonnées	—	(32)	—	—	(99)	(131)
Charge au titre des régimes de paiements fondés sur des actions	—	26	—	—	—	26
Décomptabilisation de participations ne donnant pas le contrôle dans une filiale	—	—	—	—	(3)	(3)
Solde à la fin de l'exercice	10 291 \$	208 \$	17 266 \$	1 776 \$	3 113 \$	32 654 \$
	31 décembre 2023					
	Capital social	Surplus d'apport	Surplus cumulé	Cumul des autres éléments de bénéfice global	Participations ne donnant pas le contrôle	Total des capitaux propres
Solde au début de l'exercice	10 011 \$	209 \$	14 976 \$	713 \$	2 886 \$	28 795 \$
Incidence de la première application d'IFRS 9	—	—	(33)	3	—	(30)
Solde révisé au début de l'exercice	10 011	209	14 943	716	2 886	28 765
Bénéfice net – détenteurs d'actions ordinaires, avant les dividendes privilégiés	—	—	2 868	—	23	2 891
Autres éléments de bénéfice global	—	—	—	174	87	261
	10 011	209	17 811	890	2 996	31 917
Dividendes aux actionnaires						
Détenteurs d'actions privilégiées (note 23)	—	—	(130)	—	—	(130)
Détenteurs d'actions ordinaires	—	—	(1 937)	—	—	(1 937)
Émises dans le cadre d'une acquisition d'entreprise	89	—	—	—	—	89
Actions exercées et émises en vertu des régimes de paiements fondés sur des actions (note 22)	158	(51)	—	—	36	143
Actions achetées et annulées en vertu de l'offre publique de rachat dans le cours normal des activités (note 22)	(38)	—	(195)	—	—	(233)
Règlement en titres de capitaux propres des régimes fondés sur des actions de Putnam	—	—	—	—	(13)	(13)
Actions annulées aux termes des régimes fondés sur des actions de Putnam	—	3	—	—	2	5
Charge au titre des régimes de paiements fondés sur des actions	—	73	—	—	—	73
Acquisition de participations ne donnant pas le contrôle dans une filiale	—	—	(27)	—	(36)	(63)
Perte de dilution sur les participations ne donnant pas le contrôle	—	—	(30)	—	30	—
Solde à la fin de l'exercice	10 220 \$	234 \$	15 492 \$	890 \$	3 015 \$	29 851 \$

Tableaux consolidés des flux de trésorerie

(en millions de dollars canadiens)

	Pour les exercices clos les 31 décembre	
	2024	2023
Activités d'exploitation		
Bénéfice avant impôt	4 821 \$	2 914 \$
Impôt sur le résultat payé, déduction faite des remboursements reçus	(707)	(423)
Ajustements :		
Variation des passifs au titre des contrats d'assurance	5 636	9 316
Variation des passifs au titre des contrats d'investissement	(5 538)	(4 561)
Variation des passifs au titre des contrats de réassurance détenus	115	170
Variation des actifs au titre des contrats de réassurance détenus	586	5
Variation des actifs au titre des contrats d'assurance	38	(480)
Variations de la juste valeur par le biais du résultat net	(1 676)	(6 489)
Ventes, échéances et remboursements de placements de portefeuille	43 805	38 507
Achats de placements de portefeuille	(42 566)	(35 253)
Autres	237	1 497
	4 751	5 203
Activités de financement		
Émission d'actions ordinaires	88	158
Actions ordinaires achetées et annulées	(114)	(233)
Remboursement de titres d'emprunt libellés en euros	—	(735)
Augmentation de la marge de crédit des filiales	—	61
Diminution de la marge de crédit des filiales	(60)	(734)
Dividendes sur actions ordinaires versés	(2 069)	(1 937)
Dividendes sur actions privilégiées versés	(130)	(130)
	(2 285)	(3 550)
Activités d'investissement		
Incidence de la vente d'activités abandonnées	(211)	—
Participation dans des entreprises associées et des coentreprises	(121)	(223)
Acquisitions d'entreprises, déduction faite de la trésorerie et des équivalents de trésorerie acquis	(76)	(563)
	(408)	(786)
Incidence des fluctuations des taux de change sur la trésorerie et les équivalents de trésorerie	534	(40)
Augmentation de la trésorerie et des équivalents de trésorerie	2 592	827
Trésorerie et équivalents de trésorerie liés aux activités poursuivies et aux activités abandonnées au début de l'exercice	8 117	7 290
Trésorerie et équivalents de trésorerie liés aux activités poursuivies et aux activités abandonnées à la fin de l'exercice	10 709 \$	8 117 \$
Déduire : trésorerie et équivalents de trésorerie liés aux activités abandonnées à la fin de l'exercice	—	375
Trésorerie et équivalents de trésorerie liés aux activités poursuivies à la fin de l'exercice	10 709 \$	7 742 \$
Informations supplémentaires sur les flux de trésorerie		
Produits d'intérêts reçus	7 657 \$	7 332 \$
Intérêts versés	410	453
Dividendes reçus	494	422

(en millions de dollars canadiens, sauf les montants par action et sauf indication contraire)

1. Renseignements généraux

Great-West Lifeco Inc. (Lifeco ou la compagnie) est une société inscrite en bourse (Bourse de Toronto : GWO), constituée en société par actions et domiciliée au Canada. L'adresse du siège social de la compagnie est la suivante : 100, rue Osborne Nord, Winnipeg (Manitoba) Canada R3C 1V3. Lifeco est membre du groupe de sociétés de Power Corporation du Canada (Power Corporation) et est une filiale de Power Corporation.

Lifeco est une société de portefeuille spécialisée dans les services financiers ayant des participations dans l'assurance vie, l'assurance maladie, l'épargne-retraite, la gestion d'actifs et du patrimoine et la réassurance, principalement au Canada, aux États-Unis et en Europe, par l'entremise de ses filiales en exploitation, dont La Compagnie d'Assurance du Canada sur la Vie (la Canada Vie) et Empower Annuity Insurance Company of America (Empower).

Les états financiers consolidés (les états financiers) de la compagnie au 31 décembre 2024 et pour l'exercice clos à cette date ont été approuvés par le conseil d'administration en date du 5 février 2025.

2. Mode de présentation et sommaire des principales méthodes comptables

Les états financiers consolidés de la compagnie ont été préparés selon les Normes internationales d'information financière (les normes IFRS), telles qu'elles sont publiées par l'International Accounting Standards Board (l'IASB). Les méthodes comptables ont été appliquées de façon cohérente pour préparer les états financiers consolidés des filiales de la compagnie.

Changements de méthodes comptables

La compagnie a adopté les modifications des normes IFRS pour IAS 7 *Tableau des flux de trésorerie*, IFRS 7 *Instruments financiers : Informations à fournir* et IFRS 16 *Contrats de location*, avec prise d'effet le 1^{er} janvier 2024. L'adoption de ces modifications n'a pas eu d'incidence significative sur les états financiers de la compagnie.

Méthode de consolidation

Les états financiers consolidés de la compagnie ont été préparés en date du 31 décembre 2024 et pour l'exercice clos à cette date et comprennent les informations comparatives au 31 décembre 2023 et pour l'exercice clos à cette date. Les filiales sont entièrement consolidées à compter de la date d'acquisition, soit la date à laquelle la compagnie obtient le contrôle, et continuent d'être consolidées jusqu'à la date à laquelle la compagnie n'exerce plus ce contrôle. La compagnie a le contrôle lorsqu'elle a le pouvoir de diriger les activités pertinentes, qu'elle est exposée à des rendements variables en raison de ces activités et qu'elle peut utiliser son pouvoir pour influencer sur les rendements variables. L'ensemble des soldes et des transactions intersociétés, y compris les produits, les charges, les profits ou les pertes et les dividendes, est éliminé au moment de la consolidation.

Utilisation d'estimations, d'hypothèses et de jugements importants

Aux fins de la préparation des présents états financiers consolidés, la direction doit porter des jugements importants, faire des estimations importantes et formuler des hypothèses importantes qui influent sur les montants présentés de l'actif, du passif, du bénéfice net et sur l'information fournie à leur sujet. Les principales sources d'incertitudes relatives aux estimations et les secteurs où des jugements importants ont été portés sont présentés dans les notes annexes et comprennent notamment :

- La direction exerce son jugement pour déterminer la juste valeur des actifs acquis et des passifs repris dans le cadre d'un regroupement d'entreprises.
- La direction exerce son jugement pour déterminer les actifs et les passifs qui doivent être inclus dans un groupe destiné à être cédé et elle a recours à des estimations pour déterminer la juste valeur des groupes destinés à être cédés, ce qui comprend la contrepartie éventuelle et les coûts de la vente (note 3).
- La direction fait appel à des services d'évaluation indépendants pour déterminer la juste valeur des immeubles de placement, ceux-ci ayant recours à des jugements et à des hypothèses. Ces évaluations sont ajustées pour tenir compte des jugements portés par la direction et des hypothèses qu'elle formule quant aux variations significatives des flux de trésorerie liés aux immeubles, des dépenses d'investissement ou des conditions générales de marché (note 6).

- La direction utilise des modèles d'évaluation internes qui exigent le recours à des jugements et à des estimations pour déterminer la juste valeur des prêts hypothécaires rechargeables. Ces évaluations sont ajustées pour tenir compte des jugements portés par la direction et des hypothèses qu'elle formule quant aux variations significatives des flux de trésorerie prévus des actifs et des taux d'actualisation (note 6).
- Dans la détermination de la juste valeur des instruments financiers, la direction exerce son jugement quant au choix des données relatives à la juste valeur, particulièrement pour les éléments classés dans le niveau 3 de la hiérarchie des justes valeurs (note 8).
- La direction a déterminé que les unités génératrices de trésorerie relatives aux immobilisations incorporelles et les groupes d'unités génératrices de trésorerie relatives au goodwill sont ceux qui représentent le niveau le plus bas auquel les actifs font l'objet d'un suivi aux fins de l'information interne; elle doit ainsi exercer son jugement pour déterminer quel est ce niveau (note 9).
- La direction évalue les avantages futurs en vue de l'évaluation et de la comptabilisation initiales du goodwill et des immobilisations incorporelles, ainsi que de l'appréciation de la valeur recouvrable. La détermination de la valeur comptable et de la valeur recouvrable des groupes d'unités génératrices de trésorerie pour le goodwill et des unités génératrices de trésorerie pour les immobilisations incorporelles repose sur la détermination de la juste valeur ou de la valeur d'utilité à l'aide de méthodes d'évaluation (note 9).
- La direction exerce son jugement pour déterminer si les coûts d'acquisition différés et les provisions au titre des produits différés peuvent être comptabilisés dans les bilans consolidés. Les coûts d'acquisition différés sont comptabilisés si la direction détermine qu'ils répondent à la définition d'un actif, qu'ils sont marginaux et qu'ils sont liés à l'émission du contrat d'investissement (notes 11 et 20).
- La direction exerce son jugement lorsqu'elle évalue le classement des contrats d'assurance et des contrats de réassurance afin de déterminer si ces derniers doivent être comptabilisés à titre de contrats d'assurance, de contrats d'investissement ou de contrats de service.
- Les hypothèses actuarielles, comme la mortalité, la longévité, la morbidité, les charges et le comportement des titulaires de polices, qui sont utilisées dans l'évaluation des passifs au titre des contrats d'assurance et à certains contrats d'investissement reposent sur des jugements et des estimations (notes 14 et 16).
- La direction exerce son jugement lorsqu'elle détermine les unités de couverture qui se fondent sur une estimation du volume de couverture fourni par les contrats d'un groupe, en tenant compte du volume de prestations fourni et de la durée de couverture prévue.
- La compagnie tient compte de toutes les modalités des contrats qu'elle émet afin de déterminer s'il y a des montants à payer aux titulaires de polices en toutes circonstances, malgré l'annulation et l'échéance de contrat, ainsi que la survenance ou la non-survenance d'un événement assuré. Certains montants, une fois versés par le titulaire de polices, sont remboursables à celui-ci en toutes circonstances. La compagnie considère que ces paiements répondent à la définition d'un composant investissement, que les montants remboursables varient ou non sur la durée du contrat, car ils ne sont remboursables qu'après avoir été payés par les titulaires de polices.
- Lorsqu'elle détermine les taux d'actualisation à appliquer à la plupart des flux de trésorerie des passifs au titre des contrats d'assurance, la compagnie utilise généralement l'approche descendante pour les flux de trésorerie liés aux contrats sans participation qui ne sont pas tributaires d'éléments sous-jacents. En appliquant cette approche, la compagnie utilise la courbe de rendement implicite d'un portefeuille d'actifs de référence et ajuste celle-ci pour exclure l'incidence des risques (p. ex. le risque de crédit) présents dans les flux de trésorerie des instruments financiers qui font partie du portefeuille de référence, mais non dans les flux de trésorerie générés par les activités d'assurance. L'une des principales sources d'incertitudes relatives aux estimations concerne les primes de risque de crédit du marché des éléments sous-jacents qui ne sont pertinents que pour les actifs compris dans le portefeuille de référence, mais pas pour les contrats sans participation. Pour certains produits, les taux d'actualisation sont établis selon une approche ascendante, fondés sur des taux sans risque, majorés d'une prime d'illiquidité, ce qui requiert l'exercice du jugement (note 14).
- Lorsqu'elle détermine l'ajustement au titre du risque non financier, la compagnie exerce son jugement pour refléter la diversification et pour calculer le niveau de confiance.

- La détermination du caractère déficitaire d'un contrat ou d'un groupe de contrats est fondée sur les attentes à la date de comptabilisation initiale, puis sur les attentes à l'égard des flux de trésorerie d'exécution étant déterminées sur une base pondérée selon les probabilités. La compagnie détermine qu'elle a obtenu suffisamment d'informations raisonnables et justifiables nécessaires pour faire cette évaluation. La compagnie exerce son jugement pour déterminer à quel niveau de granularité les informations qu'elle détient sont suffisantes pour conclure que tous les contrats d'un même ensemble feront partie du même groupe.
- La compagnie a exercé son jugement afin de déterminer pour quels contrats d'assurance l'approche fondée sur la juste valeur doit être appliquée au moment de la transition à IFRS 17 *Contrats d'assurance* (IFRS 17). Elle a exercé un jugement important pour déterminer les hypothèses et les estimations critiques afin de déterminer la juste valeur de ces contrats.
- L'évaluation des pertes de valeur des actifs financiers pertinents en vertu d'IFRS 9 *Instruments financiers* (IFRS 9) nécessite l'exercice du jugement, en particulier dans le cadre de l'estimation des montants et des échéances des flux de trésorerie futurs pour déterminer les pertes de valeur et de l'appréciation d'une augmentation importante du risque de crédit.
- Les hypothèses actuarielles qui sont utilisées pour déterminer la charge et les obligations au titre des prestations pour les régimes de retraite à prestations définies et les autres avantages postérieurs à l'emploi de la compagnie requièrent un jugement et des estimations. La direction examine les résultats antérieurs pour les participants à ses régimes et les conditions du marché, y compris les taux d'intérêt et d'inflation, lorsqu'elle évalue les hypothèses utilisées afin de déterminer la charge pour l'exercice considéré (note 26).
- La compagnie exerce ses activités dans divers territoires régis par des autorités fiscales différentes au sein desquels la direction doit formuler des estimations et porter des jugements lorsqu'il s'agit d'interpréter les lois et règlements de nature fiscale pour déterminer les provisions d'impôt de la compagnie ainsi que la valeur comptable de ses actifs et passifs d'impôt (note 29).
- La direction exerce son jugement dans l'évaluation de la recouvrabilité de la valeur comptable de l'actif d'impôt différé en fonction des projections relatives au bénéfice imposable des exercices futurs (note 29).
- Les provisions liées à des poursuites judiciaires ou autres sont comptabilisées en raison d'un événement antérieur qui, selon la direction, pourrait donner lieu à une sortie de ressources économiques qui devraient être versées à un tiers dans le but de régler l'obligation. La direction fait appel à son jugement pour évaluer les résultats et les risques éventuels lorsqu'elle établit sa meilleure estimation de la provision à la date de clôture (note 31).
- Les secteurs opérationnels de la compagnie sont les secteurs pour lesquels le président et chef de la direction de la compagnie évalue le rendement et affecte des ressources au sein de la compagnie. La direction exerce son jugement lorsqu'elle regroupe les unités d'exploitation pour former les secteurs opérationnels de la compagnie (note 33).
- La compagnie consolide toutes les filiales et les entités sur lesquelles la direction a déterminé que la compagnie exerce un contrôle. L'évaluation du contrôle se fonde sur la capacité de la compagnie à diriger les activités de la filiale ou de l'entité afin d'en tirer des rendements variables. La direction exerce son jugement lorsqu'elle détermine s'il y a contrôle ou non. Elle l'exerce également pour évaluer les rendements variables et déterminer dans quelle mesure la compagnie peut user de son pouvoir afin de générer des rendements variables.
- La direction exerce son jugement pour déterminer si la compagnie conserve l'obligation primaire envers un client dans le cadre d'accords conclus avec des sous-conseillers. Si la compagnie conserve l'obligation primaire envers le client, les produits et les charges sont comptabilisés selon leur montant brut.
- Les résultats de la compagnie tiennent compte des jugements portés par la direction à l'égard de l'incidence de la situation actuelle des marchés du crédit, des actions ainsi que du change à l'échelle mondiale. La compagnie a pour habitude d'utiliser les notations de tiers indépendants lorsqu'elles sont disponibles. Des jugements sont portés lorsqu'il faut établir une notation pour les instruments qui ne se sont pas vu accorder de notation par un tiers.

Les principales méthodes comptables sont les suivantes :

a) Placements de portefeuille

Les placements de portefeuille qui répondent à la définition d'un actif financier comprennent les obligations, les prêts hypothécaires et les actions.

Un actif financier est évalué à la juste valeur lors de la comptabilisation initiale et est classé, et ensuite évalué, à la juste valeur par le biais du résultat net (JVRN), à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global (JVAERG) ou au coût amorti en fonction du modèle économique de la compagnie utilisé pour gérer ses actifs ainsi que des caractéristiques des flux de trésorerie contractuels de l'actif.

Les modèles économiques de la compagnie sont déterminés à un niveau qui reflète la façon dont les groupes d'actifs financiers sont collectivement gérés en vue d'atteindre des objectifs économiques.

Un actif financier est classé à la JVAERG s'il satisfait aux critères suivants et s'il n'est pas désigné comme étant à la JVRN :

- sa détention s'inscrit dans un modèle économique dont l'objectif est de le détenir afin d'en percevoir les flux de trésorerie contractuels et de vendre des actifs financiers;
- ses conditions contractuelles donnent lieu, à des dates spécifiées, à des flux de trésorerie qui correspondent uniquement à des remboursements de principal et à des versements d'intérêts sur le principal restant dû; ou
- il s'agit d'un placement dans un instrument de capitaux propres qui n'est ni détenu à des fins de transaction ni ne constitue une contrepartie éventuelle comptabilisée par l'acquéreur dans un regroupement d'entreprises et, lors de la comptabilisation initiale, la compagnie a fait le choix irrévocable de présenter les variations ultérieures à la JVAERG.

Un actif financier est classé au coût amorti s'il satisfait aux critères suivants et s'il n'est pas désigné comme étant à la JVRN :

- sa détention s'inscrit dans un modèle économique dont l'objectif est de le détenir afin d'en percevoir les flux de trésorerie contractuels;
- ses conditions contractuelles donnent lieu, à des dates spécifiées, à des flux de trésorerie qui correspondent uniquement à des remboursements de principal et à des versements d'intérêts sur le principal restant dû.

Les placements à la JVAERG sont comptabilisés à la juste valeur dans les bilans consolidés, et les profits et les pertes latents sont comptabilisés dans les états consolidés des autres éléments du résultat global.

Tout actif financier qui n'est pas admissible à l'évaluation au coût amorti ou à la JVAERG est classé à la JVRN. Dans le cas des instruments financiers qui satisfont aux critères de classement au coût amorti ou à la JVAERG, la compagnie peut exercer l'option de désigner, au moment de la comptabilisation initiale, ces instruments financiers comme étant à la JVRN si cette désignation élimine ou réduit de façon importante une non-concordance comptable qui pourrait autrement se produire. Les placements évalués à la JVRN sont comptabilisés à la juste valeur dans les bilans consolidés, et les profits et les pertes réalisés et latents sont comptabilisés dans les états consolidés du résultat net.

Les placements dans les actions, à l'exception de ceux sur lesquels la compagnie exerce une influence notable, sont classés à la JVRN au moment de la comptabilisation initiale, à moins qu'une désignation irrévocable ne soit faite pour classer un instrument individuel à la JVAERG.

Les produits d'intérêts gagnés sur les obligations et les prêts hypothécaires sont calculés au moyen de la méthode du taux d'intérêt effectif et sont comptabilisés au poste Résultat net des activités de placement dans les états consolidés du résultat net.

Les immeubles de placement sont des biens immobiliers détenus pour en retirer des loyers ou en valoriser le capital. Les immeubles de placement sont initialement évalués au coût, puis comptabilisés à leur juste valeur dans les bilans consolidés. Les variations de la juste valeur sont comptabilisées au poste Résultat net des activités de placement dans les états consolidés du résultat net. Les biens immobiliers détenus pour en retirer des loyers ou en valoriser le capital, dont une partie négligeable est occupée par le propriétaire ou pour lesquels il n'existe aucune intention d'occupation à long terme, sont classés dans les immeubles de placement. Les biens immobiliers qui ne répondent pas à ces critères sont classés comme biens immobiliers occupés par leur propriétaire. Les immeubles loués qui auraient autrement été classés comme des immeubles de placement, s'ils avaient appartenu à la compagnie, sont également inclus dans les immeubles de placement.

Participations dans des partenariats et des entreprises associées

La compagnie comptabilise une entité émettrice à titre de coentreprise lorsque la compagnie ou l'une de ses filiales doit obtenir le consentement unanime des autres investisseurs quant aux décisions concernant les activités pertinentes de l'entité émettrice. Une entreprise associée est une entité dans laquelle la compagnie exerce une influence notable sur les politiques financières et opérationnelles de l'entité sans avoir le contrôle ou le contrôle conjoint.

La compagnie utilise la méthode de la mise en équivalence pour comptabiliser ses participations dans des coentreprises et des entreprises associées. Selon la méthode de la mise en équivalence, une participation dans une coentreprise ou une entreprise associée est initialement comptabilisée au coût dans les bilans consolidés, puis ajustée par la suite pour tenir compte de la quote-part de la compagnie du résultat net et des autres éléments du résultat global de l'entreprise associée ou de la coentreprise. Les participations de la compagnie dans des entreprises associées et des coentreprises sont présentées dans les actions dans les bilans consolidés. La quote-part de la compagnie du bénéfice des entreprises associées ou des coentreprises est comptabilisée au titre des produits nets tirés des placements dans les états consolidés du résultat net.

Évaluation de la juste valeur

Les méthodes utilisées aux fins de l'évaluation des instruments comptabilisés à la juste valeur sont décrites ci-dessous :

Obligations – à la JVRN et à la JVAERG

La juste valeur des obligations évaluées à la JVRN ou à la JVAERG est déterminée selon les cours acheteurs du marché provenant principalement de sources de prix de tiers indépendants. Lorsqu'il n'existe pas de cours publié sur un marché actif, la juste valeur est déterminée selon des modèles d'évaluation. La compagnie maximise l'utilisation des données observables aux fins de l'évaluation de la juste valeur. La compagnie obtient les cours publiés sur un marché actif, lorsque ceux-ci sont disponibles, pour des actifs identiques à la date de clôture afin d'évaluer à la juste valeur ses portefeuilles d'obligations à la JVRN et à la JVAERG.

La compagnie évalue la juste valeur des obligations qui ne sont pas négociées sur un marché actif en se basant sur des titres négociés sur un marché actif présentant des caractéristiques semblables, les cours obtenus auprès de courtiers, la méthode d'évaluation matricielle des prix, l'analyse de la valeur actualisée des flux de trésorerie ou des modèles d'évaluation internes. Cette méthode prend en considération des facteurs tels que le secteur d'activité de l'émetteur, la notation du titre et son échéance, son taux d'intérêt nominal, sa position dans la structure du capital de l'émetteur, les courbes des taux et du crédit, les taux de remboursement anticipé et d'autres facteurs pertinents. Les évaluations des obligations qui ne sont pas négociées sur un marché actif sont ajustées afin de tenir compte de l'illiquidité, et ces ajustements se fondent normalement sur des données de marché. Lorsque de telles données ne sont pas disponibles, les meilleures estimations de la direction sont alors utilisées.

Prêts hypothécaires – à la JVRN et à la JVAERG

Puisqu'il n'existe pas de prix observables sur le marché pour les prêts hypothécaires, la juste valeur des prêts hypothécaires est déterminée en actualisant les flux de trésorerie futurs prévus aux taux du marché pour des instruments semblables. Les données d'évaluation comprennent habituellement les rendements de référence et les écarts ajustés en fonction du risque basés sur les activités de crédit courantes et l'activité du marché actuelle.

Prêts hypothécaires rechargeables – à la JVRN

Puisqu'il n'existe pas de prix observables sur le marché pour les prêts hypothécaires rechargeables, les flux de trésorerie futurs prévus sont actualisés au moyen d'un modèle d'évaluation interne, lequel tient compte de la garantie contre une valeur nette réelle négative incorporée. Les données incluses dans le modèle comprennent des données observables sur le marché telles que les rendements de référence et les écarts ajustés en fonction du risque. Les données non observables sur le marché comprennent les taux de volatilité et de croissance liés aux immeubles, les taux prévus en ce qui a trait aux rachats volontaires, la mortalité, les hypothèses relatives aux transferts dans les établissements de soins de longue durée et à l'arrêt de la capitalisation des intérêts et la valeur de la garantie contre une valeur nette réelle négative.

Actions – à la JVRN et à la JVAERG

La juste valeur des actions négociées sur un marché actif est généralement déterminée selon le dernier cours acheteur du titre à la bourse où celui-ci se négocie principalement. La juste valeur des actions pour lesquelles il n'existe pas de marché actif se fonde généralement sur d'autres techniques d'évaluation, comme l'analyse de la valeur actualisée des flux de trésorerie, l'examen de la fluctuation du prix par rapport au marché, ainsi que l'utilisation de renseignements fournis par le gestionnaire du placement sous-jacent. La compagnie maximise l'utilisation des données observables aux fins de l'évaluation de la juste valeur. La compagnie obtient les cours du marché actif, lorsque ceux-ci sont disponibles, pour des actifs identiques afin d'évaluer à la juste valeur ses portefeuilles d'actions à la JVRN et à la JVAERG, à la date de clôture.

Immeubles de placement

La juste valeur des immeubles de placement est déterminée en faisant appel à des services d'évaluation indépendants disposant des compétences pertinentes et reflète les ajustements effectués par la direction pour tenir compte des variations significatives des flux de trésorerie liés aux immeubles, des dépenses d'investissement ou de la conjoncture générale des marchés observées entre deux évaluations. L'établissement de la juste valeur des immeubles de placement exige l'utilisation d'estimations, notamment les flux de trésorerie futurs (hypothèses locatives, taux de location, dépenses d'investissement et dépenses d'exploitation futurs) et les taux d'actualisation, le taux de capitalisation réversif et le taux de capitalisation global applicables aux actifs selon les conditions actuelles du marché. Les immeubles de placement en cours de construction sont évalués à la juste valeur si ces valeurs peuvent être déterminées de façon fiable. Ils sont autrement comptabilisés au coût.

Comptabilisation des produits nets tirés des placements

Les produits d'intérêts sur les obligations et les prêts hypothécaires sont comptabilisés au moyen de la méthode du taux d'intérêt effectif.

Les dividendes sont comptabilisés lorsque le droit de percevoir le paiement est établi, soit à la date ex-dividende pour les actions cotées en bourse et, habituellement, à la date d'avis ou à la date à laquelle les actionnaires ont approuvé le dividende pour les instruments de capital-investissement.

Les produits tirés des immeubles de placement comprennent les loyers reçus des locataires aux termes de contrats de location, ainsi que les recouvrements de sommes engagées au titre de l'impôt foncier et des coûts d'exploitation. Les produits locatifs liés à des contrats comportant des hausses contractuelles de loyer et des périodes de location gratuite sont comptabilisés de manière linéaire pendant toute la durée du contrat.

Décomptabilisation

La compagnie décomptabilise un actif financier uniquement lorsque les droits contractuels à l'égard des flux de trésorerie de l'actif expirent, ou lorsqu'elle transfère l'actif financier et la quasi-totalité des risques et avantages inhérents à la propriété de l'actif à une autre entité. Lors de la décomptabilisation d'un actif financier évalué au coût amorti, l'écart entre la valeur comptable de l'actif et la somme de la contrepartie reçue et à recevoir est comptabilisée dans les états consolidés du résultat net. De plus, à la décomptabilisation d'un placement dans un instrument d'emprunt classé à la JVAERG, le cumul du profit ou de la perte antérieurement cumulé est reclassé dans les états consolidés du résultat net. Lors de la décomptabilisation des actions désignées comme étant à la JVAERG, le cumul du profit ou de la perte antérieurement cumulé demeure dans les capitaux propres.

Pertes de crédit attendues

Les corrections de valeur pour pertes de crédit attendues sont comptabilisées pour tous les actifs financiers, sauf pour les actifs financiers classés ou désignés comme étant à la JVRN et les titres de participation désignés comme étant à la JVAERG.

Les corrections de valeur pour pertes de crédit attendues se fondent sur une estimation, pondérée selon les probabilités, des pertes de crédit attendues découlant des défaillances sur la période donnée pertinente en vertu du modèle des pertes de crédit, qui correspond à une approche de dépréciation en trois phases.

Phase 1

Les actifs financiers productifs dont le risque de crédit n'a pas augmenté de manière importante depuis la comptabilisation initiale ou dont le risque de crédit est faible sont classés dans la phase 1. Une correction de valeur pour pertes de crédit attendues pour les 12 mois à venir est calculée pour les actifs financiers de la phase 1. Pour évaluer si le risque de crédit a augmenté de façon importante, la compagnie compare le risque de défaillance au moment de la comptabilisation initiale avec le risque à la date de clôture de la période considérée.

Phase 2

Les actifs financiers productifs dont le risque de crédit a augmenté de manière importante depuis la comptabilisation initiale sont classés dans la phase 2. Une correction de valeur pour pertes de crédit attendues pour la durée de vie est calculée pour les actifs financiers de la phase 2. Les actifs financiers font l'objet d'une évaluation individuelle visant à déterminer s'il y a une augmentation importante du risque de crédit, au moyen du système interne de notation du risque de crédit de la compagnie et d'un suivi des paiements faits sur les actifs en temps opportun. Les actifs financiers dont les paiements contractuels sont en souffrance depuis plus de 30 jours sont généralement considérés comme comportant une augmentation importante du risque de crédit, et sont donc classés dans la phase 2. Un actif financier classé dans la phase 2 peut être reclassé dans la phase 1 si le risque de crédit diminue par la suite.

Phase 3

Les actifs financiers dépréciés sont classés dans la phase 3 et nécessitent une correction de valeur pour pertes de crédit attendues pour la durée de vie. Les actifs financiers font individuellement l'objet d'examen réguliers afin de déterminer s'ils ont subi une perte de valeur. Différents facteurs sont pris en compte par la compagnie au moment d'évaluer la dépréciation, y compris, sans s'y limiter, la situation financière de l'émetteur, les conditions défavorables propres à un secteur ou à une région, une baisse de la juste valeur sans lien avec les taux d'intérêt, une faillite, une défaillance ou un défaut de paiement des intérêts ou du capital. Les actifs financiers sont réputés avoir subi une perte de valeur lorsqu'il existe une indication objective montrant que le recouvrement ultime des flux de trésorerie futurs ne peut plus être estimé de façon fiable. La juste valeur d'un actif financier n'est pas en soi un indicateur définitif de dépréciation, puisqu'elle peut être grandement influencée par d'autres facteurs, y compris la durée jusqu'à l'échéance et la liquidité de l'actif. Cependant, le prix sur le marché est pris en compte dans l'évaluation de la dépréciation.

La compagnie surveille tous les actifs financiers susceptibles de faire l'objet d'une perte de valeur afin de déceler toute augmentation importante du risque de crédit. Pour effectuer cette évaluation, la compagnie tient compte des informations quantitatives et qualitatives qui sont raisonnables et justifiables, y compris les résultats historiques et les déclarations prospectives disponibles sans coût ou effort excessif.

Actifs financiers modifiés

Un actif financier existant dont les conditions ont été modifiées peut être décomptabilisé, et l'actif renégocié comptabilisé à titre de nouvel actif financier à la juste valeur conformément aux méthodes comptables de la compagnie.

Si la modification n'entraîne pas une décomptabilisation, l'actif financier continue d'être assujéti à une évaluation visant à déceler une augmentation importante du risque de crédit par rapport au moment de la comptabilisation initiale. Les flux de trésorerie attendus découlant des conditions contractuelles modifiées sont pris en compte dans le calcul des pertes de crédit attendues pour l'actif modifié. Dans le cas des prêts qui ont été modifiés alors qu'ils étaient évalués en fonction des pertes de crédit attendues pour la durée de vie, ils peuvent être de nouveau évalués en fonction des pertes de crédit attendues pour les 12 mois à venir si la situation financière de l'emprunteur s'améliore.

Définition de la défaillance

La définition de défaillance utilisée aux fins de l'évaluation des pertes de crédit attendues concorde avec la définition de défaillance employée aux fins de la gestion interne du risque de crédit de la compagnie. Un actif financier est considéré comme faisant l'objet d'une défaillance lorsqu'il est peu probable que l'émetteur s'acquitte intégralement de ses obligations de crédit, ou lorsque l'actif financier est en souffrance depuis 90 jours.

Prêts de titres

La compagnie prend part à des prêts de titres par l'entremise de ses dépositaires de titres, qui agissent comme agents de prêt. Les titres prêtés ne sont pas décomptabilisés et sont toujours présentés dans l'actif investi, car la compagnie conserve d'importants risques et avantages ainsi que des avantages économiques relatifs aux titres prêtés.

b) Coûts de transaction

Les coûts de transaction liés aux instruments financiers classés comme étant à la JVRN sont passés en charges à mesure qu'ils sont engagés. Les coûts de transaction sont inscrits à l'actif au moment de l'acquisition pour tous les autres classements d'instruments financiers, et ils sont comptabilisés en résultat net selon la méthode du taux d'intérêt effectif dans le cas des instruments à revenu fixe ou lorsque les instruments financiers sont vendus contre des instruments de capitaux propres.

c) Trésorerie et équivalents de trésorerie

La trésorerie et les équivalents de trésorerie comprennent la trésorerie, les comptes courants, les dépôts à un jour et les dépôts à terme dont l'échéance est de trois mois ou moins et qui sont détenus en vue de répondre aux besoins de liquidités à court terme. Les paiements nets en circulation et les découverts bancaires sont inscrits dans les autres passifs.

d) Actifs du compte de négociation

Les actifs du compte de négociation comprennent les placements de portefeuille des titres garantis par des prêts, des fonds commandités, des sociétés d'investissement à capital variable et des fiducies d'investissement à participation unitaire de la compagnie sur une base consolidée, lesquels sont comptabilisés à la juste valeur en fonction de la valeur liquidative de ces fonds. Les placements dans ces actifs sont inclus dans les autres actifs des bilans consolidés, et les profits et les pertes réalisés et latents sont comptabilisés dans les états consolidés du résultat net.

Chaque titre garanti par des prêts est une entité ad hoc qui détient un portefeuille de placements composé principalement de prêts garantis de premier rang, et qui émet différentes tranches de billets de premier rang et de billets subordonnés à l'intention de tiers dans le but de financer l'achat de ces placements. Les actifs de l'entité ad hoc, soit les prêts garantis de premier rang, sont inclus dans les autres actifs, alors que les passifs connexes, soit les billets de premier rang et les billets subordonnés émis à l'intention de tiers, sont inclus dans les autres passifs dans les bilans consolidés.

e) Débentures et autres instruments d'emprunt, et titres de fiducies de capital

Les débentures et autres instruments d'emprunt ainsi que les titres de fiducies de capital sont initialement comptabilisés à la juste valeur dans les bilans consolidés, puis comptabilisés au coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif. La charge d'amortissement est comptabilisée dans les coûts de financement dans les états consolidés du résultat net. Ces passifs sont décomptabilisés lorsque l'obligation est annulée ou lorsque les titres sont remboursés.

f) Autres actifs et autres passifs

Les autres actifs comprennent les charges payées d'avance, les coûts d'acquisition différés, les créances liées à des contrats de location-financement, les actifs au titre de droits d'utilisation et divers autres actifs, qui sont évalués au coût ou au coût amorti. Les autres actifs comprennent également les fonds détenus en vertu de contrats d'investissement, dont la trésorerie et les équivalents de trésorerie, les obligations, les prêts hypothécaires et divers autres actifs, qui sont évalués conformément aux méthodes comptables correspondantes de la compagnie.

Les autres passifs comprennent les provisions au titre des produits différés, les découverts bancaires, les obligations locatives et divers autres passifs, qui sont évalués au coût ou au coût amorti.

Les autres passifs comprennent également les billets liés aux titres garantis par des prêts consolidés, qui sont classés à la JVRN. Les profits et les pertes sont comptabilisés dans les produits nets tirés des placements des états consolidés du résultat net.

Les provisions sont comptabilisées dans les autres passifs lorsque la compagnie a une obligation actuelle, qu'elle soit juridique ou implicite, résultant d'un événement passé, et que de l'avis de la direction, il est probable qu'une sortie de ressources économiques sera nécessaire pour éteindre les obligations et que le montant de l'obligation peut être estimé de manière fiable. Le montant constaté à titre de provisions est la meilleure estimation de la direction à la date du bilan. La compagnie constate une provision pour restructuration lorsqu'un plan de restructuration détaillé a été établi et que le plan a été créé, chez les personnes concernées, une attente fondée que la restructuration ait lieu.

Les prestations de retraite et autres avantages postérieurs à l'emploi qui sont également inclus dans les autres actifs et les autres passifs sont évalués de la manière décrite à la note 2r).

g) Groupes destinés à être cédés classés comme détenus en vue de la vente et activités abandonnées

Les groupes destinés à être cédés sont classés comme détenus en vue de la vente si leur valeur comptable est recouvrée par les biais d'une transaction de vente plutôt que par l'utilisation continue. La juste valeur d'un groupe destiné à être cédé est évaluée au plus faible de sa valeur comptable et de sa juste valeur diminuée des coûts de la vente. Les actifs et les passifs individuels faisant partie d'un groupe destiné à être cédé qui ne sont pas assujettis à ces exigences d'évaluation comprennent les actifs financiers, les immeubles de placement et les passifs au titre des contrats d'assurance. Ces actifs et ces passifs sont évalués conformément aux méthodes comptables pertinentes qui sont décrites dans la présente note, avant l'évaluation du groupe destiné à être cédé au plus faible de sa valeur comptable et de sa juste valeur diminuée des coûts de la vente. Toute perte de valeur du groupe destiné à être cédé est comptabilisée à titre de réduction de la valeur comptable de la tranche du groupe destiné à être cédé selon les exigences d'évaluation d'IFRS 5 *Actifs non courants détenus en vue de la vente et activités abandonnées*.

Les actifs et les passifs faisant partie de groupes destinés à être cédés classés comme détenus en vue de la vente sont présentés séparément dans les bilans consolidés de la compagnie. Les profits et les pertes sur les groupes destinés à être cédés détenus en vue de la vente sont présentés séparément dans les états consolidés du résultat net de la compagnie.

Un groupe destiné à être cédé est considéré en tant qu'activité abandonnée s'il s'agit d'une composante d'une entité dont les activités et les flux de trésorerie peuvent être clairement distingués du reste de la compagnie et dont la compagnie s'est séparée ou qui est classée comme détenue en vue de la vente, et qui :

- représente une ligne d'activité ou une région géographique principale et distincte;
- fait partie d'un plan unique et coordonné pour se départir d'une ligne d'activité ou d'une région géographique principale et distincte;
- est une filiale acquise exclusivement en vue de la revente.

Une activité est classée comme abandonnée lorsqu'une entité la cède ou lorsque l'activité satisfait aux critères pour être classée comme détenue en vue de la vente, selon la première éventualité.

Les activités abandonnées sont exclues des résultats des activités poursuivies et sont présentées en un seul montant au poste Bénéfice net (perte nette) lié aux activités abandonnées dans l'état consolidé du résultat net.

Lorsqu'une activité est classée comme activité abandonnée, les chiffres comparatifs de l'état consolidé du résultat net font l'objet d'une nouvelle présentation comme si l'activité avait été abandonnée au début de l'exercice comparatif.

h) Instruments financiers dérivés et couverture

La compagnie utilise des produits financiers dérivés pour gérer les risques et couvrir ou gérer ses positions d'actif, de passif et de capitaux propres, y compris les honoraires et les produits tirés des placements. Les lignes directrices de la compagnie interdisent l'utilisation d'instruments dérivés à des fins de spéculation.

La compagnie fournit à la note 30 des informations à l'égard du risque de crédit maximal, du risque de crédit futur, du risque de crédit équivalent et de l'équivalent pondéré en fonction du risque, tel que le prescrit le Bureau du surintendant des institutions financières Canada (le BSIF).

Tous les dérivés, y compris ceux incorporés à des contrats financiers et non financiers qui ne sont pas étroitement liés aux contrats hôtes, sont comptabilisés à la juste valeur dans les bilans consolidés. La méthode de comptabilisation des profits et des pertes réalisés et latents sur la juste valeur dépend de la désignation ou non des dérivés comme instruments de couverture. Les profits et les pertes réalisés et latents liés aux instruments dérivés qui ne sont pas désignés comme des instruments de couverture sont comptabilisés au poste Résultat net des activités de placement dans les états consolidés du résultat net. Les profits et les pertes réalisés et latents liés aux dérivés qui sont désignés comme des instruments de couverture sont comptabilisés en fonction de la nature de l'élément couvert.

Les dérivés sont évalués en tenant compte des transactions sur le marché et d'autres données de marché, lorsque cela est possible, y compris les données utilisées comme intrants dans les modèles, les cours obtenus auprès de courtiers ou d'autres sources de prix dont le degré de transparence est jugé raisonnable. Lorsque des modèles sont utilisés, leur sélection est fonction des modalités contractuelles et des risques propres à chaque instrument, ainsi que de la disponibilité des données sur les prix du marché. En général, la compagnie utilise des modèles similaires pour évaluer des instruments similaires. Les modèles d'évaluation nécessitent l'utilisation de différentes données, notamment les modalités contractuelles, les taux et les prix de marché, les courbes de taux et du crédit, l'estimation de la volatilité, les taux de remboursement anticipé et les corrélations entre ces données.

Tel qu'il est permis en vertu d'IFRS 9, la compagnie a choisi de continuer d'appliquer les principes de la comptabilité de couverture en vertu d'IAS 39 *Instruments financiers* plutôt que ceux en vertu d'IFRS 9. Pour être admissible à la comptabilité de couverture, la relation entre l'élément couvert et l'instrument de couverture doit respecter plusieurs conditions strictes en matière de documentation, de probabilité de réalisation, d'efficacité de la couverture et de fiabilité de l'évaluation. Si ces conditions ne sont pas respectées, la relation n'est pas admissible à la comptabilité de couverture, et l'élément couvert et l'instrument de couverture sont alors comptabilisés de façon distincte comme s'il n'y avait pas de relation de couverture.

Lorsqu'il y a présence d'une relation de couverture, la compagnie documente toutes les relations entre les instruments de couverture et les éléments couverts, ainsi que ses objectifs en matière de gestion des risques et la stratégie qu'elle emploie pour conclure diverses transactions de couverture. Ce processus consiste notamment à rattacher tous les dérivés utilisés dans des transactions de couverture à des actifs et à des passifs précis figurant aux bilans consolidés, ou encore à des engagements fermes ou à des transactions prévues précis. La compagnie détermine aussi, au commencement de la couverture et de façon continue par la suite, si les dérivés qui servent aux transactions de couverture permettent de compenser de façon efficace les variations des justes valeurs ou des flux de trésorerie des éléments couverts. La compagnie évalue l'efficacité de la couverture chaque trimestre en effectuant des tests de corrélation. La comptabilité de couverture est abandonnée lorsque la couverture n'y est plus admissible.

Dérivés non désignés comme couvertures aux fins comptables

En ce qui a trait aux dérivés non désignés comme couvertures aux fins comptables, les variations de la juste valeur sont comptabilisées dans le résultat net des activités de placement.

Couvertures de juste valeur

En ce qui a trait aux couvertures de juste valeur, les variations de juste valeur de l'instrument de couverture et du risque couvert sont comptabilisées dans le résultat net des activités de placement, et toute tranche inefficace de la couverture est immédiatement comptabilisée dans le résultat net des activités de placement.

À l'heure actuelle, la compagnie a recours à des contrats de change à terme désignés comme couvertures de juste valeur.

Couvertures de flux de trésorerie

En ce qui a trait aux couvertures de flux de trésorerie, la tranche efficace des variations de la juste valeur de l'instrument de couverture est comptabilisée de la même façon que l'élément couvert, alors que la tranche inefficace est comptabilisée immédiatement dans le résultat net des activités de placement. Les profits et les pertes cumulés dans les autres éléments du résultat global sont comptabilisés dans le résultat net des activités de placement au cours de la période où les éléments couverts ont une incidence sur le bénéfice net. Les profits et les pertes sur les couvertures de flux de trésorerie font immédiatement l'objet d'un reclassement des autres éléments du résultat global au résultat net des activités de placement s'il devient probable que l'opération prévue n'aura pas lieu.

À l'heure actuelle, la compagnie a recours à des swaps de taux d'intérêt, à des swaps de devises et à des swaps sur rendement total d'actions désignés comme couvertures de flux de trésorerie.

Couvertures d'investissement net

En ce qui a trait aux couvertures d'investissement net, la tranche efficace des variations de la juste valeur de l'instrument de couverture est comptabilisée dans les autres éléments du résultat global, alors que la tranche inefficace est comptabilisée immédiatement dans le résultat net des activités de placement. Les profits (pertes) de change latents sur les instruments sont comptabilisés dans le cumul des autres éléments du résultat global et seront reclassés en résultat net à la sortie des établissements à l'étranger.

À l'heure actuelle, la compagnie a recours à des swaps de devises, à des contrats de change à terme et à des instruments d'emprunt désignés comme couvertures d'investissement net.

i) Conversion des devises

La compagnie exerce ses activités dans plusieurs monnaies fonctionnelles. Les états financiers consolidés de la compagnie sont présentés en dollars canadiens, car il s'agit de la présentation la plus pertinente pour les utilisateurs des états financiers. En ce qui a trait aux filiales dont la monnaie fonctionnelle est différente, les écarts de change découlant de la conversion des éléments monétaires qui font partie de l'investissement net dans les établissements à l'étranger sont comptabilisés en profits (pertes) de change latents à la conversion des établissements à l'étranger dans les autres éléments du résultat global.

Aux fins de la présentation des états financiers consolidés, les actifs et les passifs sont convertis en dollars canadiens au cours du change en vigueur aux dates des bilans, et tous les produits et charges sont convertis selon une moyenne des cours quotidiens. Les profits et les pertes de change latents liés à la conversion de l'investissement net de la compagnie dans ses établissements à l'étranger sont présentés séparément à titre de composante des autres éléments du résultat global. Les profits et les pertes latents seront comptabilisés proportionnellement dans les états consolidés du résultat net lorsqu'une cession de l'investissement dans les établissements à l'étranger aura eu lieu.

Les profits ou les pertes de change sur les transactions réalisées par la compagnie en monnaies étrangères sont inclus dans le résultat net des activités de placement.

j) Regroupements d'entreprises, goodwill et immobilisations incorporelles

Les regroupements d'entreprises sont comptabilisés à l'aide de la méthode de l'acquisition. La compagnie détermine et classe, conformément à ses politiques comptables, tous les actifs acquis et les passifs repris en date de l'acquisition. Le goodwill représente l'excédent de la contrepartie de l'acquisition sur la juste valeur de l'actif net des filiales acquises de la compagnie. Après la comptabilisation initiale, le goodwill est évalué au coût diminué du cumul des pertes de valeur.

Les immobilisations incorporelles représentent les immobilisations incorporelles à durée déterminée et indéterminée des filiales acquises de la compagnie ainsi que les logiciels acquis ou développés à l'interne par la compagnie. Les immobilisations incorporelles à durée déterminée comprennent la valeur de la technologie et des logiciels, de certaines marques et marques de commerce, de certains contrats conclus avec les clients et des canaux de distribution. Ces immobilisations incorporelles à durée déterminée sont amorties sur leur durée d'utilité estimative, qui, généralement, s'établit entre 3 et 30 ans.

Les immobilisations incorporelles à durée indéterminée comprennent les marques, les marques de commerce, certains contrats conclus avec les clients et la tranche du bénéfice futur lié au compte de participation acquis revenant aux actionnaires. Les immobilisations incorporelles sont considérées comme ayant une durée indéterminée lorsque, sur la base d'une analyse de tous les facteurs pertinents, il n'y a pas de limite prévisible à la période au cours de laquelle on s'attend à ce que l'actif génère des entrées nettes de trésorerie pour la compagnie. Les facteurs pertinents à considérer pour déterminer qu'une immobilisation incorporelle a une durée indéterminée sont entre autres les cycles de vie des produits, l'obsolescence potentielle, la stabilité du secteur d'activité et la position concurrentielle. Après la comptabilisation initiale, les immobilisations incorporelles à durée indéterminée sont évaluées au coût diminué du cumul des pertes de valeur.

Test de dépréciation

Le goodwill et les immobilisations incorporelles à durée indéterminée, y compris ceux qui découlent d'une acquisition effectuée au cours de l'exercice, sont soumis à un test de dépréciation tous les ans, ou plus souvent si les circonstances indiquent qu'il pourrait y avoir dépréciation. Les immobilisations incorporelles ayant déjà subi une perte de valeur font l'objet d'un examen à chaque date de clôture afin d'évaluer si une reprise est nécessaire. Si certaines conditions sont respectées, la compagnie sera tenue de reprendre le montant de la perte de valeur ou une partie de ce montant.

Le goodwill a été attribué aux groupes d'unités génératrices de trésorerie, qui représentent le niveau le plus bas auquel les actifs font l'objet d'un suivi aux fins de l'information interne. Le goodwill est soumis à un test de dépréciation, qui consiste à comparer la valeur comptable de chaque groupe d'unités génératrices de trésorerie à sa valeur recouvrable. Si la valeur comptable des actifs excède leur valeur recouvrable, une perte de valeur d'un montant correspondant à cet excédent est comptabilisée.

Les immobilisations incorporelles ont été attribuées aux unités génératrices de trésorerie, qui représentent le niveau le plus bas auquel les actifs font l'objet d'un suivi aux fins de l'information interne.

Les immobilisations incorporelles à durée d'utilité indéterminée font l'objet d'un examen une fois par année en vue de vérifier l'existence d'indicateurs de dépréciation. Si des indices de dépréciation sont identifiés, un test de dépréciation est effectué et une perte de valeur est comptabilisée si nécessaire. La dépréciation est évaluée au moyen de la comparaison de la valeur comptable des actifs et de leur valeur recouvrable. Si la valeur comptable des actifs excède leur valeur recouvrable, une perte de valeur d'un montant correspondant à cet excédent est comptabilisée.

La valeur recouvrable correspond au montant le plus élevé entre la juste valeur des actifs diminuée des coûts de sortie et la valeur d'utilité.

Les immobilisations incorporelles à durée déterminée font l'objet d'un examen une fois par année en vue de vérifier l'existence d'indicateurs de dépréciation et d'évaluer si le mode et les périodes d'amortissement sont appropriés. Si des indices de dépréciation sont identifiés, un test de dépréciation est effectué et soit l'amortissement de ces immobilisations est ajusté, soit on juge que la perte de valeur est nécessaire.

k) Comptabilisation des honoraires et autres produits

Les honoraires comprennent les honoraires gagnés pour la gestion des contrats d'investissement pour le compte des titulaires de polices de fonds distincts et des fonds communs de placement exclusifs, la tenue de dossiers, les contrats collectifs de garanties de soins de santé (services administratifs seulement), ainsi que les commissions et honoraires gagnés pour la prestation de services de gestion. Les honoraires et autres produits sont constatés au moment du transfert des services aux clients, au montant de la contrepartie que la compagnie s'attend à recevoir en échange des services promis.

La compagnie a conclu des accords avec des sous-conseillers en vertu desquels la compagnie conserve l'obligation primaire envers le client. Par conséquent, les honoraires gagnés sont présentés sur une base brute et la charge connexe liée aux sous-conseillers est inscrite au titre des charges d'exploitation et frais administratifs.

l) Biens immobiliers occupés par leur propriétaire et immobilisations corporelles

Les biens immobiliers occupés par leur propriétaire et les immobilisations corporelles sont comptabilisés à leur coût diminué du cumul des amortissements, des cessions et des pertes de valeur. L'amortissement est passé en charges selon un mode linéaire sur la durée d'utilité estimative des actifs, de la façon suivante :

Biens immobiliers occupés par leur propriétaire	De 15 à 20 ans
Mobilier et agencements	De 5 à 10 ans
Autres immobilisations corporelles	De 3 à 10 ans

Les modes d'amortissement, les durées d'utilité et les valeurs résiduelles font l'objet d'un examen au moins une fois par année et sont ajustés au besoin.

m) Coûts d'acquisition différés

Sont inclus dans les autres actifs les coûts d'acquisition différés liés aux contrats d'investissement et aux contrats de service. Ceux-ci sont comptabilisés au titre des actifs s'ils sont marginaux et qu'ils ont été engagés dans le cadre de l'établissement du contrat, et sont principalement amortis de manière linéaire sur la durée des contrats, mais pas au-delà de 20 ans.

n) Fonds distincts

L'actif et le passif des fonds distincts découlent de contrats en vertu desquels tous les risques financiers liés aux actifs connexes reposent sur les titulaires de polices, et ils sont présentés séparément dans les bilans consolidés. L'actif et le passif sont comptabilisés à un montant égal à la juste valeur du portefeuille d'actifs sous-jacents. Les contrats de fonds distincts sont classés comme des contrats d'assurance ou des contrats d'investissement selon les critères de classement décrits dans la méthode comptable relative aux contrats d'assurance, aux contrats d'investissement et aux contrats de réassurance détenus. Les produits tirés des placements et la variation de la juste valeur de l'actif des fonds distincts sont contrebalancés par une variation correspondante du passif des fonds distincts. La compagnie comptabilise les garanties liées à ses produits de fonds distincts dans les passifs au titre des contrats d'assurance dans les bilans consolidés.

o) Contrats d'assurance, contrats d'investissement et contrats de réassurance détenus

Classement des contrats

Contrats d'assurance

La compagnie identifie les contrats d'assurance comme étant des ententes en vertu desquelles la compagnie accepte de prendre en charge un risque d'assurance important pour une autre partie (le titulaire de polices) en convenant d'indemniser le titulaire de polices ou le bénéficiaire du contrat pour des événements futurs incertains spécifiés qui porteraient préjudice au titulaire de polices, indemnisation dont le montant et l'échéancier sont inconnus.

La compagnie détermine si un contrat comporte un risque d'assurance important en évaluant si un événement assuré pourrait faire en sorte que la compagnie verse au titulaire de polices des sommes supplémentaires importantes dans tout scénario ayant une substance commerciale, même si l'événement assuré est extrêmement improbable ou si la valeur actualisée prévue des flux de trésorerie éventuels ne représente qu'une faible part de la valeur actualisée prévue des flux de trésorerie restants du contrat d'assurance. En procédant à cette évaluation, la compagnie prend en considération tous ses droits et obligations substantiels, que ceux-ci découlent de dispositions contractuelles, légales ou réglementaires.

Lorsque la compagnie émet des contrats d'assurance pour indemniser une autre entité pour des sinistres découlant d'un ou de plusieurs contrats d'assurance émis par cette autre entité, les contrats connexes sont des contrats de réassurance émis qui font partie des contrats d'assurance émis.

Contrats d'investissement

Si les contrats ne comportent pas un risque d'assurance important, la compagnie les classera à titre de contrats d'investissement ou de contrats de service. Les contrats d'investissement comportant des éléments de participation discrétionnaire sont comptabilisés conformément à IFRS 17 et ceux qui n'en comportent pas sont comptabilisés selon IFRS 9. La compagnie n'a classé aucun contrat à titre de contrats d'investissement comportant des éléments de participation discrétionnaire.

Les contrats d'investissement peuvent être reclassés à titre de contrats d'assurance après la prise d'effet si le risque d'assurance devient important. Un contrat classé à titre de contrat d'assurance lors de sa prise d'effet demeure un contrat d'assurance jusqu'à l'extinction ou l'expiration de l'ensemble des droits et des obligations. Les contrats d'investissement sont des contrats qui comportent un risque financier, c'est-à-dire le risque d'une variation future possible d'un ou de plusieurs des éléments suivants : taux d'intérêt, prix d'une marchandise, taux de change ou notation. Se reporter à la note 7 pour une analyse de la gestion des risques.

Les contrats d'investissement sont évalués à la JVRN afin d'éliminer ou de réduire de façon importante une non-concordance comptable qui pourrait autrement se produire à la suite de l'évaluation des actifs qui couvrent le contrat sur des bases différentes.

Contrats de réassurance détenus

La compagnie a conclu des accords visant le transfert du risque d'assurance et des primes connexes à un ou à plusieurs réassureurs qui partageront les risques. Dans l'éventualité où lesdits réassureurs ne peuvent respecter leurs obligations à cet égard, la compagnie demeure responsable auprès de ses titulaires de polices en ce qui a trait à la partie réassurée. Les contrats de cette nature sont appelés « contrats de réassurance détenus ».

Séparation des composants des contrats d'assurance et de réassurance

À la date de passation, la compagnie sépare les composants suivants d'un contrat d'assurance ou de réassurance détenu et les comptabilise comme des instruments financiers autonomes :

- Les dérivés incorporés dans le contrat qui présentent des caractéristiques et risques économiques qui ne sont pas étroitement liés à ceux du contrat hôte, et dont les modalités ne répondraient pas à la définition d'un contrat d'assurance ou de réassurance détenu en tant qu'instrument autonome;
- Les composants investissements distincts : les composants investissements qui ne sont pas étroitement liés aux composants assurance et pour lesquels des contrats aux modalités équivalentes sont vendus, ou pourraient être vendus, séparément dans le même marché ou dans le même espace juridique.

Après avoir séparé tout composant des instruments financiers, la compagnie sépare toute promesse de fournir des biens distincts ou des services non liés à l'assurance distincts aux titulaires de polices et les comptabilise en tant que contrats distincts conclus avec les clients. Un bien ou un service est distinct si le titulaire de polices peut tirer parti du bien ou du service pris isolément ou en combinaison avec d'autres ressources qui lui sont aisément disponibles. Un bien ou un service n'est pas distinct et est comptabilisé avec le composant assurance si les flux de trésorerie et les risques liés aux biens ou aux services sont étroitement liés aux flux de trésorerie et aux risques liés au composant assurance, et si la compagnie réalise un important travail d'intégration du bien ou du service et du composant assurance.

Niveau de regroupement

La compagnie détermine son niveau de regroupement des contrats d'assurance émis en divisant les affaires souscrites en portefeuilles. Les portefeuilles sont constitués de groupes de contrats qui comportent des risques similaires et sont gérés ensemble. La compagnie a défini des portefeuilles de contrats d'assurance émis en fonction de ses gammes de produits. Les portefeuilles sont divisés en groupes de contrats qui sont émis au cours d'une période annuelle (habituellement un exercice) et sont ensuite subdivisés dans une première catégorie comprenant les contrats déficitaires, dans une seconde catégorie comprenant les contrats qui ne présentent pas un risque important de devenir déficitaires par la suite et dans une troisième catégorie comprenant tous les autres contrats rentables. Un contrat d'assurance est déficitaire si, à la date de comptabilisation initiale, les attentes à l'égard des flux de trésorerie d'exécution estimatifs déterminés sur une base pondérée selon les probabilités constituent une sortie de trésorerie nette. La compagnie se base sur des informations raisonnables et justifiables pour déterminer si les contrats sont déficitaires. La compagnie n'a identifié aucun groupe de contrats d'assurance qui ne présente pas un risque important de devenir déficitaire par la suite.

Pour déterminer les groupes de contrats, la compagnie a choisi d'inclure dans le même groupe les contrats pour lesquels sa capacité de fixer un prix ou un niveau de prestations pour les titulaires de polices qui diffère en fonction des caractéristiques est soumise à des restrictions imposées par la réglementation. Les contrats sont regroupés en groupes après leur comptabilisation initiale.

La compagnie a défini des portefeuilles de contrats de réassurance détenus en fonction des portefeuilles des contrats d'assurance émis sous-jacents. Les groupes de contrats de réassurance détenus qui sont conclus au cours d'une période annuelle (habituellement un exercice) sont divisés en fonction du fait qu'ils donnent lieu à une situation de profit net ou à une situation de perte nette au moment de la comptabilisation initiale.

Certains contrats de réassurance détenus fournissent une couverture pour des contrats sous-jacents qui sont inclus dans des groupes différents. Cependant, la forme juridique d'un contrat unique de ces contrats reflète la substance des droits et obligations contractuels de la compagnie, étant donné que les différentes couvertures restantes tombent en déchéance ensemble et ne sont pas vendues séparément. Par conséquent, le contrat de réassurance détenu n'est pas séparé en plusieurs composants d'assurance liés à des groupes sous-jacents différents.

Comptabilisation initiale

La compagnie comptabilise à compter de la première des dates suivantes un groupe de contrats d'assurance qu'elle émet :

- la date du début de la période de couverture du groupe de contrats;
- la date à laquelle le premier paiement d'un titulaire de polices du groupe devient exigible ou lorsque le premier paiement est reçu si aucune date d'exigibilité n'est prévue;
- dans le cas d'un groupe de contrats déficitaires, la date à laquelle le groupe devient déficitaire, si les faits et circonstances indiquent l'existence d'un tel groupe.

Un groupe de contrats de réassurance détenus est comptabilisé à la date suivante :

- Dans le cas des contrats de réassurance détenus et mis en place par la compagnie qui fournissent une couverture proportionnelle : la date de comptabilisation initiale de tout contrat d'assurance sous-jacent.
- Dans le cas des autres contrats de réassurance détenus et mis en place par la compagnie : le début de la période de couverture du groupe de contrats de réassurance. Toutefois, si la compagnie comptabilise un groupe déficitaire de contrats d'assurance sous-jacents à une date antérieure et que le contrat de réassurance détenu correspondant avait été conclu avant cette date antérieure, alors le groupe de contrats de réassurance détenus est comptabilisé à cette date antérieure.
- Dans le cas des contrats de réassurance détenus qui sont acquis par la compagnie : la date d'acquisition.

Périmètre des contrats

La compagnie inclut dans l'évaluation d'un groupe de contrats d'assurance et de réassurance détenus tous les flux de trésorerie futurs compris dans le périmètre de chacun des contrats du groupe. Les flux de trésorerie sont compris dans le périmètre d'un contrat s'ils découlent de droits et obligations substantiels qui existent au cours de la période de présentation de l'information financière dans laquelle la compagnie peut contraindre le titulaire de polices à payer les primes (ou dans laquelle elle est contrainte de payer des montants à un réassureur) ou au cours de la période de présentation de l'information financière dans laquelle la compagnie a une obligation substantielle de fournir des services au titulaire de polices (ou dans laquelle elle reçoit des services d'un réassureur). Une obligation substantielle de fournir des services cesse dans l'une ou l'autre des situations suivantes :

- la compagnie a la capacité pratique de réévaluer les risques posés spécifiquement par le titulaire de polices et peut, en conséquence, fixer un prix ou un niveau de prestations qui reflète intégralement ces risques;
- les deux critères ci-dessous sont remplis :
 - la compagnie a la capacité pratique de réévaluer les risques posés par le portefeuille de contrats d'assurance dont fait partie le contrat en cause et peut, en conséquence, fixer un prix ou un niveau de prestations qui reflète intégralement le risque posé par le portefeuille;
 - l'établissement du montant des primes pour une couverture s'étendant jusqu'à la date de réévaluation des risques ne tient pas compte des risques liés aux périodes postérieures à la date de réévaluation.

Dans le cas des contrats de réassurance détenus, une obligation substantielle de recevoir des services cesse lorsque le réassureur a la capacité pratique de réévaluer les risques qui lui sont transférés et peut, en conséquence, fixer un prix ou un niveau de prestations qui reflète intégralement ces risques, ou lorsque le réassureur a le droit substantiel de résilier la couverture.

Dans le cas des contrats d'assurance assortis de périodes de renouvellement, la compagnie détermine si les primes et les flux de trésorerie connexes qui découlent du contrat renouvelé sont compris dans le périmètre du contrat. La compagnie établit les prix relatifs aux renouvellements après avoir tenu compte des risques et des modalités de la couverture pour le titulaire de polices, en se référant à la tarification des contrats assortis de risques et de modalités équivalents aux dates de renouvellement. La compagnie réévalue le périmètre des contrats de chaque groupe à la fin de chaque période de présentation de l'information financière.

Les passifs ou les actifs liés aux primes attendues ou aux sinistres attendus qui n'entrent pas dans le périmètre du contrat d'assurance ne sont pas comptabilisés, car ces montants sont liés à des contrats d'assurance futurs.

Évaluation des contrats d'assurance

IFRS 17 fournit trois modèles d'évaluation pour les contrats d'assurance :

- le modèle d'évaluation général (MEG);
- la méthode fondée sur les honoraires variables (MHV);
- la méthode de la répartition des primes (MRP).

Le modèle d'évaluation général

La compagnie applique ce modèle à ses produits d'assurance à moyen et à long terme, tels que l'assurance individuelle, les rentes immédiates et les swaps de longévité.

Évaluation initiale

Lors de la comptabilisation initiale, l'évaluation d'un groupe de contrats d'assurance par la compagnie correspond au total des flux de trésorerie d'exécution et de la marge sur services contractuels (MSC).

Flux de trésorerie d'exécution

Les flux de trésorerie d'exécution se composent d'estimations pondérées selon les probabilités des flux de trésorerie futurs, actualisées pour refléter la valeur temps de l'argent et les risques financiers connexes, majorées de l'ajustement au titre du risque non financier.

La compagnie estime les flux de trésorerie contractuels futurs compris dans le périmètre des contrats en tenant compte des éléments probants liés aux circonstances actuelles et passées, ainsi que des circonstances futures possibles afin de refléter les variables de marché et les variables autres que de marché ayant une incidence sur l'évaluation des flux de trésorerie. Les estimations de ces flux de trésorerie se basent sur les valeurs attendues, pondérées selon les probabilités, qui reflètent la moyenne d'un éventail complet des résultats possibles, en tenant compte d'un ajustement explicite au titre du risque non financier. L'ajustement au titre du risque correspond à l'indemnité que la compagnie reçoit dans le cadre de l'exécution d'un contrat d'assurance découlant d'incertitudes relatives au montant et à l'échéancier des flux de trésorerie découlant des risques non financiers. Les hypothèses relatives au risque non financier sont celles portant sur la mortalité, la longévité, la morbidité, la déchéance et les charges. Les estimations et les hypothèses sont examinées périodiquement afin de déterminer si elles reflètent adéquatement les conditions actuelles, passées et futures.

Lorsqu'elle estime les flux de trésorerie d'exécution, la compagnie inclut tous les flux de trésorerie compris dans le périmètre du contrat, y compris les éléments suivants :

- les primes et les flux de trésorerie connexes;
- les réclamations et les prestations, y compris les sinistres déclarés, mais non encore payés, les sinistres survenus, mais non encore déclarés, et les sinistres futurs prévus;
- les taxes sur les primes et les autres taxes transactionnelles et les flux de trésorerie afférents aux prêts consentis aux titulaires de polices;
- les flux de trésorerie liés aux frais d'acquisition affectés aux groupes de contrats selon une méthode systématique et rationnelle;
- les autres charges fixes et variables directement attribuables à l'exécution des contrats d'assurance;
- les frais de placement engagés dans le cadre des activités d'investissement relativement aux éléments sous-jacents, comme les soldes des comptes de produits d'assurance vie universelle et des fonds distincts;
- l'incidence des fonds retenus pour les contrats de réassurance émis afin de gérer le risque de crédit.

Marge sur services contractuels

La MSC d'un groupe de contrats d'assurance représente le profit non acquis que la compagnie s'attend à comptabiliser dans l'avenir à mesure qu'elle fournira les services prévus à ces contrats.

Lors de la comptabilisation initiale d'un groupe de contrats d'assurance, si le total des flux de trésorerie d'exécution, des actifs décomptabilisés au titre des flux de trésorerie liés aux frais d'acquisition et des flux de trésorerie ayant lieu à cette date constitue une entrée nette, le groupe de contrats n'est pas déficitaire. Dans ce cas, la MSC correspond à un montant égal et opposé à l'entrée nette, ce qui n'entraîne pas de produits nets ou de charge nette à la comptabilisation initiale.

Taux d'actualisation

La compagnie évalue la valeur temps de l'argent au moyen de taux d'actualisation qui sont conformes aux prix de marché observables et qui reflètent les caractéristiques de liquidité des contrats d'assurance. Ces taux excluent l'effet des facteurs qui influent sur ces prix de marché observables, mais pas sur les flux de trésorerie futurs des contrats d'assurance (p. ex., le risque de crédit).

La compagnie applique l'approche descendante pour les passifs au titre des contrats d'assurance couverts par des actifs. Selon cette approche, les taux d'actualisation sont estimés en partant de la courbe de rendement implicite d'un portefeuille d'actifs de référence qui reflète étroitement les caractéristiques de durée, de monnaie et de liquidité des flux de trésorerie d'assurance, puis en excluant l'incidence des risques (p. ex. le risque de crédit) présents dans les flux de trésorerie des instruments financiers qui font partie du portefeuille de référence, mais non dans les flux de trésorerie des contrats d'assurance. La correction de valeur pour risque de crédit incluse dans le taux d'actualisation varie en fonction de la notation, du secteur et de la durée des actifs pris en compte dans le taux d'actualisation. La correction de valeur est estimée en fonction des résultats historiques au chapitre du crédit et des conditions du marché en vigueur. Par exemple, si les écarts de taux du marché se sont considérablement accentués, une correction de valeur additionnelle pour risque de crédit afin de réduire le taux d'actualisation peut être nécessaire pour refléter les conditions du marché en vigueur. La compagnie utilise les actifs à revenu fixe soutenant les passifs au titre des contrats d'assurance comme portefeuille de référence pour déterminer les taux d'actualisation, au cours de la période observable, alors que les taux d'actualisation pour la période non observable sont basés sur un taux d'investissement final. Dans les cas où les actifs à revenu fixe soutenant les passifs au titre des contrats d'assurance ne reflètent pas adéquatement les caractéristiques d'illiquidité du passif, un ajustement supplémentaire est apporté au taux d'actualisation.

Dans les cas où il n'y a aucun actif qui couvre les passifs, la compagnie applique une approche ascendante dans sa détermination du taux d'actualisation. Cette approche utilise un taux sans risque majoré d'un écart afin de refléter les caractéristiques de liquidité des passifs. Les taux sans risque sont établis en fonction de la valeur de titres de créance d'État très liquides libellés dans la même monnaie que celle des passifs au titre du contrat d'assurance, et l'écart est tiré d'un élément de référence externe.

Ajustement au titre du risque

L'ajustement au titre du risque non financier représente l'indemnité que la compagnie exige pour la prise en charge de l'incertitude entourant le montant et le calendrier des flux de trésorerie de contrats d'assurance en raison du risque non financier. Les risques non financiers sont les risques d'assurance comme le risque de mortalité à l'égard de l'assurance vie, le risque de mortalité et de morbidité à l'égard des rentes, ainsi que les autres risques comme le risque de charges et le risque de déchéance. L'ajustement au titre du risque est calculé en appliquant une marge aux hypothèses non financières et en actualisant les flux de trésorerie au titre de la marge qui en résultent au moyen des mêmes taux d'actualisation que ceux liés aux flux de trésorerie les plus probables. Les marges appliquées reflètent les avantages de la diversification pour tous les risques non financiers. La fourchette cible de la compagnie pour le niveau de confiance relatif à l'ajustement au titre du risque se situe entre le 85^e et le 90^e centile, et l'ajustement au titre du risque se situe actuellement à l'intérieur de cette fourchette cible. Le niveau de confiance est déterminé après déduction de la réassurance.

Flux de trésorerie liés aux frais d'acquisition

Les flux de trésorerie liés aux frais d'acquisition sont occasionnés par les activités de vente et de souscription requises dans la création d'un groupe de contrats.

Les actifs ou les passifs au titre des flux de trésorerie liés aux frais d'acquisition sont comptabilisés avant la comptabilisation des contrats d'assurance correspondants et sont inclus dans la valeur comptable de groupes de contrats d'assurance émis connexes. La direction exerce son jugement pour déterminer les coûts qui sont directement attribuables à l'émission d'un groupe de contrats et la tranche de ces coûts qui est affectée aux groupes de contrats en raison des renouvellements prévus.

L'actif au titre des flux de trésorerie liés aux frais d'acquisition est soumis à un test de dépréciation tous les ans, ou plus souvent si les faits et circonstances indiquent qu'il pourrait y avoir dépréciation. Lors du test de dépréciation, la valeur comptable de l'actif est comparée aux entrées nettes de trésorerie attendues pour le groupe de contrats d'assurance connexe.

De plus, si une partie de l'actif au titre des flux de trésorerie liés aux frais d'acquisition a été affectée aux renouvellements futurs du groupe de contrats connexe, la valeur comptable de l'actif est comparée aux entrées de trésorerie nettes attendues pour ces renouvellements prévus. Si la valeur comptable excède les entrées de trésorerie nettes attendues décrites ci-dessus, une perte est comptabilisée dans les résultats des activités d'assurance. Dans le cas où les faits et circonstances indiquent que l'actif au titre des flux de trésorerie liés aux frais d'acquisition n'est plus déprécié, la perte de valeur est reprise, en entier ou en partie.

Évaluation ultérieure

La valeur comptable d'un groupe de contrats d'assurance à chaque date de clôture correspond à la somme du passif au titre de la couverture restante et du passif au titre des sinistres survenus.

- Le passif au titre de la couverture restante se compose des flux de trésorerie d'exécution liés aux services qui seront fournis en vertu des contrats au cours de périodes futures et de toute MSC restante à cette date.
- Le passif au titre des sinistres survenus se compose des flux de trésorerie d'exécution afférents aux sinistres déjà survenus et aux frais déjà engagés qui n'ont toutefois pas encore été déboursés, y compris les sinistres survenus, mais non encore déclarés.

Les flux de trésorerie d'exécution pour les groupes de contrats d'assurance sont évalués à la date de clôture au moyen des estimations à jour des flux de trésorerie futurs, des taux d'actualisation courants et des estimations à jour de l'ajustement au titre du risque non financier.

Dans le cas d'un groupe de contrats d'assurance, la valeur comptable de la MSC du groupe à la date de clôture de la période de présentation de l'information financière correspond à la valeur comptable à la date d'ouverture de la période de présentation de l'information financière, ajustée pour tenir compte des éléments suivants :

- la MSC des nouveaux contrats ajoutés au groupe au cours de la période;
- l'intérêt capitalisé sur la valeur comptable de la MSC au cours de la période, qui est évalué au moyen des taux d'actualisation applicables aux flux de trésorerie nominaux qui ne varient pas en fonction des rendements d'éléments sous-jacents déterminés lors de la comptabilisation initiale;
- les variations des flux de trésorerie d'exécution liés à des services futurs (évalués au moyen de taux d'actualisation applicables lors de la comptabilisation), sauf dans la mesure où :
 - toute augmentation des flux de trésorerie d'exécution excède la valeur comptable de la MSC, auquel cas l'excédent est comptabilisé à titre de perte dans les états consolidés du résultat net et crée un élément de perte; ou
 - toute diminution des flux de trésorerie d'exécution est affectée à l'élément de perte, ce qui entraîne la reprise des pertes comptabilisées antérieurement dans les états consolidés du résultat net;
- l'effet des écarts de change sur la MSC;
- le montant comptabilisé dans les produits des activités d'assurance pour les services fournis au cours de la période.

Les variations des flux de trésorerie d'exécution liés à des services futurs qui donnent lieu à un ajustement de la MSC se composent des éléments suivants :

- les ajustements liés à l'expérience découlant des primes et des flux de trésorerie liés aux primes reçus au cours de la période qui se rapportent aux services futurs;
- les variations dans les estimations de la valeur actualisée des flux de trésorerie futurs et de l'ajustement au titre du risque pour le passif au titre de la couverture restante, évaluées à l'aide des taux d'actualisation déterminés lors de la comptabilisation initiale, sauf celles qui se rapportent à l'effet des variations de la valeur temps de l'argent et des risques financiers;
- les écarts entre les composants investissements qui n'ont pas été séparés du contrat dont la compagnie s'attendait à ce qu'ils deviennent dus au cours de la période (après avoir tenu compte de la variation de l'expérience financière) et les composants investissements qui deviennent réellement dus au cours de la période, selon une évaluation au moyen des taux d'actualisation déterminés au moment de la comptabilisation initiale.

Les variations des flux de trésorerie discrétionnaires futurs attendus sont considérées comme une hypothèse liée aux services futurs et elles entraînent donc un ajustement de la MSC.

Les variations des flux de trésorerie d'exécution qui sont liées aux services fournis au cours de la période ou aux services passés sont comptabilisées dans les résultats des activités d'assurance dans les états consolidés du résultat net. Les variations qui se rapportent à l'effet de la valeur temps de l'argent et des risques financiers sont comptabilisées dans les produits financiers ou les charges financières d'assurance.

Méthode fondée sur les honoraires variables

La compagnie applique ce modèle aux contrats avec participation directe, comme l'assurance avec participation et les affaires de fonds distincts assortis de garanties d'assurance, pour lesquels un rendement d'investissement est fourni au titulaire de polices en fonction d'un ensemble d'éléments défini (p. ex. un portefeuille d'actifs).

Comptabilisation

La compagnie comptabilisera un contrat d'assurance selon la MHV s'il remplit toutes les conditions suivantes au moment de la comptabilisation initiale :

- le titulaire de polices a droit à une part d'un portefeuille d'éléments sous-jacents clairement défini;
- la compagnie s'attend à verser au titulaire de polices une somme correspondant à une part substantielle du rendement obtenu sur les éléments sous-jacents;
- la proportion substantielle des flux de trésorerie que la compagnie s'attend à verser aux titulaires de polices devrait varier en fonction des flux de trésorerie provenant des éléments sous-jacents.

La compagnie effectue le test d'applicabilité à l'égard de la MHV au moment de la comptabilisation initiale.

Évaluation initiale

De façon similaire au procédé du MEG, l'évaluation initiale des passifs au titre des contrats d'assurance en vertu de la MHV correspond aux flux de trésorerie d'exécution plus la MSC.

Évaluation ultérieure

Dans le cas d'un groupe de contrats d'assurance auquel s'applique la MHV, la valeur comptable de la MSC du groupe à la date de clôture de la période de présentation de l'information financière correspond à la valeur comptable à la date d'ouverture de la période de présentation de l'information financière, ajustée pour tenir compte des éléments suivants :

- L'incidence des nouveaux contrats ajoutés au groupe;
- La quote-part revenant à la compagnie de la variation de la juste valeur des éléments sous-jacents, sauf dans la mesure où :
 - La compagnie a déjà consigné un objectif et une stratégie de gestion des risques liés à l'utilisation de dérivés pour atténuer le risque financier découlant des contrats d'assurance, comme elle le fait pour les contrats sur les actifs assurés;
 - La quote-part revenant à la compagnie d'une diminution de la juste valeur des éléments sous-jacents excède la valeur comptable de la MSC, ce qui donne lieu à une perte; ou
 - La quote-part revenant à la compagnie d'une augmentation de la juste valeur des éléments sous-jacents permet de reprendre le montant comptabilisé antérieurement comme une perte.
- Les variations des flux de trésorerie d'exécution liés à des services futurs, sauf dans la mesure où :
 - La compagnie a déjà consigné un objectif et une stratégie de gestion des risques liés à l'utilisation de dérivés pour atténuer le risque financier découlant des contrats d'assurance, comme elle le fait pour les contrats sur les actifs assurés;
 - Les augmentations des flux de trésorerie d'exécution excèdent la valeur comptable de la MSC, ce qui donne lieu à une perte; ou
 - Les diminutions des flux de trésorerie d'exécution sont affectées à l'élément de perte du passif au titre de la couverture restante.
- L'effet des écarts de change sur la MSC;
- Le montant comptabilisé dans les produits des activités d'assurance pour les services fournis au cours de la période.

Atténuation des risques

La compagnie a recours à des dérivés et à des contrats de réassurance détenus pour atténuer les risques financiers découlant des garanties intégrées dans certains de ses contrats d'assurance avec participation directe. Les dérivés entrent dans le champ d'application d'IFRS 9, et les variations de leur juste valeur sont reflétées dans les états consolidés du résultat net. Dans le cadre des activités d'atténuation des risques, l'incidence financière sur les garanties incorporées dans ces contrats avec participation directe n'entraîne pas d'ajustement de la MSC et elle est également reflétée dans les états consolidés du résultat net.

Méthode de la répartition des primes

La compagnie applique ce modèle à ses produits d'assurance à court terme, tels que l'assurance vie et l'assurance maladie collectives.

Comptabilisation

Contrats dont la période de couverture n'excède pas un an

La compagnie applique la MRP dans son évaluation du passif au titre de la couverture restante des contrats d'assurance dont la période de couverture n'excède pas un an.

Contrats dont la période de couverture excède un an

La compagnie applique la MRP aux contrats dont les périodes de couverture sont de plus de un an, et qui sont relativement stables et dont les flux de trésorerie d'exécution varient peu. La faible variabilité des flux de trésorerie d'exécution indique qu'il n'y a pas d'écart significatif entre l'évaluation du passif au titre de la couverture restante en vertu de la MRP et celle en vertu du MEG. En règle générale, cela s'applique aux produits assortis de garanties de taux allant de 2 à 5 ans.

Les nouveaux groupes de contrats d'assurance sont examinés pour déterminer s'ils peuvent être évalués au moyen de la MRP au moment de la comptabilisation initiale.

Les tests d'admissibilité pour la MRP ne seront pas réalisés ultérieurement après la comptabilisation initiale, à moins que des changements substantiels ne soient apportés aux modalités des groupes de contrats d'assurance.

Évaluation

Évaluation initiale du passif au titre de la couverture restante

Au moment de la comptabilisation initiale, l'évaluation initiale du passif au titre de la couverture restante correspond aux primes reçues au cours de la période, moins les flux de trésorerie liés aux frais d'acquisition qui ne sont pas passés en charges, plus ou moins tout montant découlant de la décomptabilisation d'un actif ou d'un passif au titre des flux de trésorerie liés aux frais d'acquisition, qui représente les coûts d'acquisition payés avant la comptabilisation des contrats.

Les frais d'acquisition sont inclus dans les flux de trésorerie d'exécution du passif et sont répartis dans le périmètre du contrat de manière linéaire. Pour les contrats dont les renouvellements futurs sont attendus, une partie des frais d'acquisition sont inscrits à l'actif et différés jusqu'à ce que les renouvellements futurs de contrats soient comptabilisés.

Les flux de trésorerie d'exécution des contrats dont les périodes de couverture excèdent un an sont actualisés afin de refléter l'incidence du risque financier sur le contrat. Les taux d'actualisation utilisés reflètent les caractéristiques des flux de trésorerie au titre des contrats. Dans le cas des contrats pour lesquels les primes sont reçues dans l'année qui suit la période de couverture, la compagnie a choisi de ne pas ajuster le passif pour refléter la valeur temps de l'argent.

Évaluation ultérieure

À la fin de chaque période de présentation de l'information financière, l'évaluation par la compagnie du passif au titre de la couverture restante pour les contrats en vertu de la MRP correspond à la valeur comptable du passif au titre de la couverture restante au début de la période, ajustée pour tenir compte des éléments suivants :

- ajouter les primes reçues au cours de la période;
- déduire les flux de trésorerie liés aux frais d'acquisition au cours de la période qui n'ont pas été directement passés en charges;

- ajouter l'amortissement des flux de trésorerie liés aux frais d'acquisition, plus les ajustements apportés à un composant financement;
- déduire le montant comptabilisé dans les produits des activités d'assurance pour les couvertures fournies au cours de la période;
- déduire les composants investissements payés ou transférés au passif au titre des sinistres survenus.

Si les circonstances indiquent qu'un contrat en vertu de la MRP est devenu déficitaire, une perte est immédiatement comptabilisée dans les états consolidés du résultat net, et un composant distinct du passif au titre de la couverture restante est créé pour comptabiliser cet élément de perte. La perte correspond à l'écart entre les flux de trésorerie d'exécution liés à la couverture restante du groupe et la valeur comptable actuelle du passif au titre de la couverture restante, en fonction de la méthode d'évaluation décrite ci-dessus.

Le passif au titre des sinistres survenus est évalué selon la même approche que le MEG, soit au moyen des flux de trésorerie d'exécution liés aux sinistres survenus. Lorsqu'il est prévu que les sinistres soient réglés moins de un an après qu'ils soient survenus, la compagnie a choisi de ne pas actualiser le passif au titre des sinistres survenus.

Évaluation des contrats de réassurance détenus

Le modèle d'évaluation général

Les méthodes comptables utilisées pour évaluer un groupe de contrats d'assurance en vertu de la MEG s'appliquent à l'évaluation d'un groupe de contrats de réassurance détenus, en tenant compte des modifications suivantes :

- La valeur comptable d'un groupe de contrats de réassurance détenus à chaque date de clôture correspond à la somme du composant de couverture restante et du composant de sinistres survenus. Le composant de couverture restante se compose des éléments suivants :
 - les flux de trésorerie d'exécution liés aux services qui seront reçus en vertu des contrats au cours de périodes futures;
 - toute MSC restante à cette date.

La compagnie évalue les estimations de la valeur actualisée des flux de trésorerie futurs à partir d'hypothèses qui cadrent avec celles qu'elle utilise pour évaluer les estimations de la valeur actualisée des flux de trésorerie futurs pour les contrats d'assurance sous-jacents, et un ajustement est appliqué pour tenir compte de tout risque de non-exécution par le réassureur. L'incidence du risque de non-exécution par le réassureur est évaluée à chaque date de clôture, et l'incidence des variations du risque de non-exécution est comptabilisée dans les états consolidés du résultat net.

L'ajustement au titre du risque non financier correspond au montant du risque transféré par la compagnie au réassureur.

Au moment de la comptabilisation initiale, la MSC d'un groupe de contrats de réassurance détenus représente un coût net ou un profit net à l'achat de réassurance. Elle correspond à un montant égal et opposé au total des flux de trésorerie d'exécution, des actifs décomptabilisés pour les flux de trésorerie survenus avant la comptabilisation du groupe, des flux de trésorerie ayant lieu à cette date et des produits comptabilisés dans les états consolidés du résultat net en raison des contrats sous-jacents déficitaires comptabilisés à cette date. Toutefois, si le coût net de l'achat d'une couverture de réassurance est lié à des événements assurés survenus avant l'achat du groupe, la compagnie comptabilise immédiatement ce coût en tant que charge dans les états consolidés du résultat net.

La compagnie ajuste la valeur comptable de la MSC d'un groupe de contrats de réassurance détenus à la fin de la période de présentation de l'information financière afin de refléter les variations des flux de trésorerie d'exécution en appliquant la même méthode que celle utilisée pour les contrats d'assurance émis, sauf lorsque le contrat sous-jacent est déficitaire et que la variation des flux de trésorerie d'exécution pour les contrats d'assurance sous-jacents est comptabilisée en résultat net en ajustant l'élément de perte. Les variations respectives des contrats de réassurance détenus sont aussi comptabilisées en résultat net (ajustement du composant recouvrement de perte).

Les fonds détenus en vertu de contrats de réassurance détenus dans le but de gérer le risque de crédit sont inclus dans la valeur comptable de l'actif au titre des contrats de réassurance détenus.

Méthode de la répartition des primes

La compagnie détient des contrats de réassurance pour les contrats d'assurance avec participation directe qu'elle émet. Les contrats de réassurance détenus dont les contrats avec participation directe sous-jacents sont évalués en vertu de la MRP sont également classés et évalués en vertu de la MRP.

Contrats d'assurance sous-jacents déficitaires

La compagnie ajuste la MSC du groupe auquel le contrat de réassurance détenu appartient et, par conséquent, comptabilise les produits lorsqu'elle comptabilise une perte au moment de la comptabilisation initiale de contrats sous-jacents déficitaires, si le contrat de réassurance détenu est conclu au plus tard au moment de la comptabilisation des contrats sous-jacents déficitaires. L'ajustement à la MSC est déterminé en multipliant :

- le montant de la perte liée aux contrats sous-jacents par;
- le pourcentage de sinistres relatifs aux contrats sous-jacents que la compagnie s'attend à recouvrer au titre des contrats de réassurance détenus.

Dans le cas des contrats de réassurance détenus que la compagnie acquiert dans le cadre d'un transfert de contrats ou d'un regroupement d'entreprises couvrant des contrats sous-jacents déficitaires, l'ajustement de la MSC est calculé en multipliant :

- le montant de l'élément de perte lié aux contrats sous-jacents à la date d'acquisition par;
- le pourcentage de sinistres relatifs aux contrats sous-jacents que la compagnie s'attend à recouvrer à la date d'acquisition au titre des contrats de réassurance détenus.

Un composant recouvrement de perte est créé ou ajusté pour le groupe de contrats de réassurance détenus afin de refléter l'ajustement à la MSC, qui détermine les montants qui sont présentés ultérieurement dans les états consolidés du résultat net en tant qu'ajustements à la baisse du recouvrement de perte découlant des contrats de réassurance détenus et qui sont exclus de la répartition des primes de réassurance payées dans les charges nettes liées aux contrats de réassurance détenus.

Évaluation des contrats d'investissement

Les contrats d'investissement sont comptabilisés lorsque la compagnie devient partie aux dispositions contractuelles du contrat. À la comptabilisation, la compagnie évalue le contrat d'investissement à sa juste valeur. Les coûts de transaction marginaux directement attribuables à l'acquisition ou à l'émission du contrat d'investissement sont passés en charges à mesure qu'ils sont engagés.

Lorsque la juste valeur du contrat d'investissement diffère du prix de transaction lors de la comptabilisation initiale, la compagnie comptabilise l'écart comme suit :

- Lorsque la juste valeur est attestée par un cours sur un marché actif pour un actif ou un passif identique (c.-à-d. une donnée d'entrée de niveau 1) ou qu'elle repose sur une technique d'évaluation qui utilise uniquement des données de marchés observables, l'écart est comptabilisé à titre de profit ou de perte.
- Dans tous les autres cas, l'écart est reporté, et le moment de la comptabilisation du résultat net différé du premier jour est déterminé individuellement. Il est soit amorti sur la durée de vie de l'instrument, soit différé jusqu'à ce que la juste valeur de l'instrument puisse être déterminée au moyen de données d'entrées observables sur le marché, ou réalisé au moyen d'un règlement.

Les contrats d'investissement sont par la suite évalués à la JVRN, et la juste valeur est établie à la valeur de marché des actifs qui couvrent le solde du passif ou au résultat de l'actualisation des flux de trésorerie ajustés en fonction du risque à des taux tirés d'un portefeuille de référence ou de modèles stochastiques, selon le plus élevé de ces montants. Les principales techniques d'évaluation de la compagnie tiennent compte de tous les facteurs que les intervenants du marché prendraient en considération et utilisent au maximum les données observables sur le marché.

Unités de couverture

Amortissement de la MSC

La MSC est un composant du groupe de contrats d'assurance qui représente le profit non acquis que la compagnie comptabilisera à la suite de la prestation de services dans l'avenir. Le montant relatif à la MSC pour un groupe de contrats d'assurance est comptabilisé dans les états consolidés du résultat net dans les produits des activités d'assurance pour chaque période afin de refléter les services fournis au titre du groupe de contrats d'assurance au cours de la période. Le montant comptabilisé dans les états consolidés du résultat net pour la période considérée est déterminé en identifiant les unités de couverture du groupe et en affectant la MSC à la fin de la période à chaque unité de couverture fournie au cours de la période considérée et qui devrait être fournie au cours des périodes ultérieures.

Le nombre d'unités de couverture d'un groupe correspond au volume de couverture fourni par les contrats du groupe, qui est déterminé en tenant compte du volume de prestations fourni et de la durée de couverture prévue.

Dans le cas des contrats de réassurance émis, le nombre d'unités de couverture d'un groupe reflète les tendances prévues en matière de tarification des contrats sous-jacents, car le niveau de service fourni dépend du nombre de contrats sous-jacents en vigueur.

Dans le cas des contrats de réassurance détenus, l'amortissement de la MSC est similaire à celui des contrats de réassurance émis et reflète les tendances prévues en matière de tarification des contrats sous-jacents, car le niveau de service fourni dépend du nombre de contrats sous-jacents en vigueur.

Produits des activités d'assurance

Les produits des activités d'assurance de la compagnie représentent la prestation des services se rapportant à un groupe de contrats d'assurance par un montant qui correspond à la contrepartie à laquelle la compagnie s'attend à avoir droit en échange de ces services. Les produits des activités d'assurance tirés d'un groupe de contrats d'assurance correspondent donc à la partie pertinente, pour la période, du total de la contrepartie pour les contrats (c.-à-d. le montant des primes versées à la compagnie, ajusté pour tenir compte de l'effet du financement, soit la valeur temps de l'argent, et pour exclure les composants investissements).

Produits financiers ou charges financières d'assurance

Les produits financiers ou les charges financières d'assurance sont constitués de la variation de la valeur comptable du groupe de contrats d'assurance qui découle de ce qui suit :

- l'effet de la valeur temps de l'argent et de ses variations;
- l'effet du risque financier et de ses variations.

La compagnie a choisi de comptabiliser les produits financiers ou les charges financières d'assurance dans les états consolidés du résultat net.

Produits nets ou charges nettes liés à des contrats de réassurance détenus

La compagnie présente séparément dans les états consolidés du résultat net les montants qu'elle s'attend à recouvrer auprès des réassureurs, ainsi que la répartition des primes de réassurance payées. La compagnie traite les flux de trésorerie liés à la réassurance qui dépendent de la survenance de sinistres couverts par les contrats sous-jacents comme faisant partie des indemnités dont le contrat de réassurance détenu prévoit le remboursement, et elle exclut les composants investissements et les commissions de la répartition des primes de réassurance payées présentée dans les états consolidés du résultat net. Les montants liés au recouvrement de pertes découlant de la réassurance de contrats avec participation directe déficitaires sont inclus à titre de montants recouvrables auprès du réassureur.

Modifications et décomptabilisation de contrats

Modifications de contrats

Lorsque les modalités d'un contrat d'assurance sont modifiées, la compagnie évalue si la modification est suffisamment substantielle pour donner lieu à la décomptabilisation du contrat initial et à la comptabilisation d'un nouveau contrat modifié, comme s'il avait été conclu pour la première fois. Si la modification du contrat n'entraîne pas une nouvelle comptabilisation de celui-ci, l'effet de la modification est traité comme un changement dans les estimations des flux de trésorerie d'exécution, qui est inscrit comme un ajustement lié à l'expérience au titre du contrat existant.

Décomptabilisation de contrats

La compagnie décomptabilise un contrat lorsqu'il est éteint, c'est-à-dire lorsque les obligations qui y sont précisées expirent ou qu'elles sont acquittées ou résiliées.

Les actions suivantes sont entreprises lorsqu'un contrat d'assurance non comptabilisé en vertu de la MRP est décomptabilisé d'un groupe de contrats d'assurance :

- les flux de trésorerie d'exécution affectés au groupe sont ajustés pour éliminer ceux qui ont trait aux droits et aux obligations décomptabilisés;
- la MSC du groupe est ajustée pour tenir compte de la variation des flux de trésorerie d'exécution, sauf si ces variations sont affectées à un élément de perte;
- le nombre d'unités de couverture pour la couverture restante prévue est ajusté pour refléter les unités de couverture décomptabilisées du groupe.

Si un contrat est décomptabilisé parce qu'il est transféré à un tiers, la MSC est également ajustée pour tenir compte de la prime demandée par le tiers, à moins que le groupe ne soit déficitaire.

Lorsqu'un contrat d'assurance comptabilisé en vertu de la MRP est décomptabilisé, les ajustements apportés aux flux de trésorerie d'exécution visant à supprimer les droits et obligations connexes et à comptabiliser l'incidence de la décomptabilisation donnent lieu à l'imputation immédiate des montants suivants aux états consolidés du résultat net :

- si le contrat est éteint : l'écart net entre la partie décomptabilisée du passif au titre de la couverture restante du contrat initial et les autres flux de trésorerie résultant de l'extinction;
- si le contrat est transféré à un tiers : l'écart entre la partie décomptabilisée du passif au titre de la couverture restante du contrat initial et la prime demandée par le tiers.

p) Provisions au titre des produits différés

Sont incluses dans les autres passifs les provisions au titre des produits différés liés aux contrats d'investissement. Celles-ci sont amorties de manière linéaire afin que les frais initiaux liés aux polices soient constatés sur la durée de la police, mais pas au-delà de 20 ans.

q) Impôt sur le résultat

La charge d'impôt sur le résultat de la période représente la somme de l'impôt sur le résultat exigible et de l'impôt sur le résultat différé. L'impôt sur le résultat est comptabilisé en résultat à titre de charge ou de produit, sauf s'il se rapporte à des éléments comptabilisés hors résultat, dans les autres éléments du résultat global ou directement dans les capitaux propres. Dans ce cas, l'impôt sur le résultat est aussi comptabilisé hors résultat.

Impôt exigible

L'impôt sur le résultat est calculé selon le bénéfice imposable de l'exercice. Les passifs (actifs) d'impôt exigible de la période en cours et des périodes précédentes sont évalués au montant que la compagnie s'attend à payer aux administrations fiscales (ou à recouvrer auprès de celles-ci) selon les taux d'imposition adoptés ou quasi adoptés à la date de clôture dans chaque territoire visé. Un actif et un passif d'impôt exigible peuvent être compensés s'il existe un droit juridiquement exécutoire de compenser les montants comptabilisés et que l'entité a l'intention soit de régler le montant net, soit de réaliser l'actif et de régler le passif simultanément.

Une provision pour traitement fiscal incertain qui atteint le seuil de probabilité aux fins de comptabilisation est évaluée selon la méthode qui semble fournir la meilleure prévision du dénouement de l'incertitude entre la méthode du montant le plus probable et la méthode de l'espérance mathématique. La provision pour impôt incertain sera classée dans l'impôt exigible ou l'impôt différé en fonction de l'incidence qu'aurait un refus du traitement sous-jacent de l'impôt incertain sur la charge d'impôt à comptabiliser à la date du bilan.

Impôt différé

L'impôt différé représente l'impôt à payer ou à recouvrer au titre des différences entre les valeurs comptables des actifs et des passifs dans les états financiers consolidés et les bases fiscales correspondantes utilisées dans le calcul du bénéfice imposable, et il est comptabilisé selon la méthode du report variable. En général, des passifs d'impôt différé sont comptabilisés pour toutes les différences temporaires imposables, et des actifs d'impôt différé sont généralement comptabilisés pour toutes les différences temporaires déductibles dans la mesure où il est probable qu'un bénéfice imposable, auquel ces différences temporaires déductibles, les pertes fiscales inutilisées et les reports en avant pourront être imputés, sera disponible.

La comptabilisation se fonde sur le fait qu'il est probable que l'entité enregistrera des bénéfices imposables ou qu'elle pourra tirer parti d'occasions de planification fiscale, et ainsi utiliser les actifs d'impôt différé. Des changements de circonstances au cours de périodes futures pourraient avoir des répercussions défavorables sur l'appréciation du caractère recouvrable des actifs. L'incertitude quant à la recouvrabilité est prise en compte au moment de déterminer les actifs d'impôt différé. Le processus annuel de planification financière de la compagnie constitue un point de départ important pour l'évaluation des actifs d'impôt différé.

Les actifs et les passifs d'impôt différé sont évalués en fonction des taux d'imposition qui devraient s'appliquer pour l'année au cours de laquelle les actifs seront réalisés ou les passifs réglés, selon les taux d'imposition et les lois fiscales adoptés ou quasi adoptés à la date de clôture. Un actif et un passif d'impôt différé peuvent être compensés s'il existe un droit juridiquement exécutoire de compenser les actifs et les passifs d'impôt exigible et que l'impôt différé est lié à une même entité imposable et à une même administration fiscale.

La valeur comptable des actifs d'impôt différé fait l'objet d'un examen à chaque date de clôture, et elle est réduite si la disponibilité d'un bénéfice imposable suffisant pour utiliser en tout ou en partie ces actifs d'impôt différé cesse d'être probable. Les actifs d'impôt différé non comptabilisés sont réexaminés à chaque date de clôture, et ils sont comptabilisés si la disponibilité d'un bénéfice imposable futur suffisant pour recouvrer ces actifs d'impôt différé devient probable.

Les passifs d'impôt différé sont comptabilisés pour toutes les différences temporaires imposables liées à des participations dans des filiales et des entreprises associées, sauf si le groupe est en mesure de déterminer la date à laquelle la différence temporaire se résorbera et s'il est probable qu'elle ne se résorbera pas dans un avenir prévisible.

r) Régimes de retraite et autres avantages postérieurs à l'emploi

Les filiales de la compagnie ont établi des régimes de retraite contributifs et non contributifs à prestations définies à l'intention des salariés et conseillers admissibles. Les filiales de la compagnie offrent également aux salariés et aux conseillers admissibles, de même qu'aux personnes à leur charge, des prestations d'assurance maladie, d'assurance dentaire et d'assurance vie postérieures à l'emploi.

La valeur actualisée des obligations au titre des prestations définies et le coût correspondant des services rendus au cours de la période sont déterminés à l'aide de la méthode des unités de crédit projetées (note 26). L'actif des régimes de retraite est comptabilisé à la juste valeur.

En ce qui a trait aux régimes à prestations définies des filiales de la compagnie, les coûts des services et les charges d'intérêts nettes sont comptabilisés dans les états consolidés du résultat net. Les coûts des services comprennent le coût des services rendus au cours de la période, les frais administratifs, le coût des services passés et l'incidence des réductions et des liquidations. Pour déterminer les charges d'intérêts nettes (les produits d'intérêts nets) qui sont comptabilisés dans les états consolidés du résultat net, les filiales de la compagnie appliquent un taux d'actualisation sur le passif (l'actif) net au titre des prestations définies, lequel est déterminé en fonction du rendement des obligations de sociétés de haute qualité sur le marché, à l'ouverture de l'exercice.

En ce qui a trait aux régimes à prestations définies des filiales de la compagnie, les réévaluations du passif (de l'actif) net au titre des prestations définies découlant du rendement inférieur (supérieur) des actifs sur les produits d'intérêts, les écarts actuariels et les changements apportés au plafond de l'actif sont comptabilisés dans les états consolidés du résultat global.

Les filiales de la compagnie ont également établi des régimes de retraite à cotisations définies à l'intention des salariés et conseillers admissibles. Dans le cas des régimes à cotisations définies des filiales de la compagnie, le coût des services rendus au cours de la période est comptabilisé dans les états consolidés du résultat net.

s) Capitaux propres

Les instruments financiers émis par la compagnie sont classés dans le capital social s'ils représentent une participation résiduelle dans l'actif de la compagnie. Les actions privilégiées sont classées dans les capitaux propres si elles ne sont pas remboursables, ou si elles sont rachetables uniquement au gré de la compagnie et que les dividendes sont discrétionnaires.

Les billets avec remboursement de capital à recours limité sont classés dans le capital social, car la compagnie peut, à son entière discrétion, régler l'obligation à l'égard des porteurs de billets au moyen de l'émission d'un nombre déterminé de ses propres instruments de capitaux propres. Les intérêts engagés sur ces instruments sont passés en charges dans les coûts de financement dans les états consolidés du résultat net.

Les coûts marginaux directement imputables à l'émission de capital social sont portés en réduction des capitaux propres, déduction faite de l'impôt sur le résultat.

Le surplus d'apport représente la charge au titre de l'acquisition de droits relative aux instruments de capitaux propres qui n'ont pas été exercés en vertu des régimes de paiements fondés sur des actions.

Le cumul des autres éléments de bénéfice global (de perte globale) représente le total des profits et des pertes de change latents à la conversion des établissements à l'étranger, des profits et des pertes latents sur les couvertures de l'investissement net dans des établissements à l'étranger, des profits et des pertes latents sur les actifs à la JVAERG, des profits et des pertes latents sur les couvertures de flux de trésorerie, des réévaluations des régimes de retraite à prestations définies et d'autres avantages postérieurs à l'emploi, déduction faite de l'impôt, et de l'écart de réévaluation lié au transfert aux immeubles de placement, le cas échéant.

Les participations ne donnant pas le contrôle dans les filiales représentent la proportion des capitaux propres attribuable aux actionnaires minoritaires.

Le surplus attribuable au compte de participation des filiales représente la proportion des capitaux propres attribuable au compte de participation des filiales de la compagnie.

t) Paiements fondés sur des actions

La compagnie offre une rémunération fondée sur des actions à certains employés et administrateurs de la compagnie et de ses filiales.

La compagnie utilise la méthode fondée sur la juste valeur pour calculer la charge de rémunération liée aux actions et aux options sur actions attribuées aux employés en vertu du régime d'options sur actions de la compagnie (note 25). Cette charge au titre des régimes de paiements fondés sur des actions est comptabilisée dans les états consolidés du résultat net, au poste Charges d'exploitation et frais administratifs, et elle est portée en augmentation du surplus d'apport sur la période d'acquisition des droits liés aux options attribuées. Lorsque les options sont exercées, le produit de l'exercice et le montant porté au surplus d'apport sont transférés au capital social.

L'information sur les régimes d'unités d'actions différées, les régimes d'unités d'actions privilégiées et le plan d'achat d'actions pour les employés de la compagnie est présentée à la note 25.

u) Bénéfice par action ordinaire

Le bénéfice par action ordinaire est calculé selon le bénéfice net après les dividendes sur actions privilégiées et le nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation. Le bénéfice dilué par action est calculé en ajustant le bénéfice net attribuable aux détenteurs d'actions ordinaires et le nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation afin de tenir compte de l'incidence de toutes les actions ordinaires potentiellement dilutives et en présumant que tous les instruments convertibles sont convertis et que les options en circulation dont le prix d'exercice est inférieur au cours du marché moyen des actions ordinaires pour la période sont exercées.

v) Contrats de location

Lorsque la compagnie est le preneur, un actif au titre du droit d'utilisation et une obligation locative sont comptabilisés aux bilans consolidés à la date de début du contrat de location.

Les actifs au titre de droits d'utilisation sont initialement évalués d'après le montant initial de l'obligation locative, ajusté pour tout paiement de loyer effectué au plus tard à la date de début du contrat de location, des coûts directs initiaux engagés et de tout incitatif à la location reçu. Les actifs au titre de droits d'utilisation sont inclus dans les autres actifs, sauf ceux qui répondent à la définition d'un immeuble de placement, lesquels sont présentés dans les immeubles de placement et sont assujettis à la méthode comptable appropriée de la compagnie. Les actifs au titre de droits d'utilisation présentés dans les autres actifs sont amortis jusqu'au terme de la durée d'utilité de l'actif au titre du droit d'utilisation ou de la durée du contrat de location, s'il est antérieur, selon la méthode linéaire. La dotation à l'amortissement des actifs au titre de droits d'utilisation est incluse dans les charges d'exploitation et frais administratifs.

L'obligation locative est évaluée au coût amorti au moyen de la méthode du taux d'intérêt effectif et est incluse dans les autres passifs. Les charges d'intérêts sur les obligations locatives sont incluses dans les charges d'exploitation et frais administratifs.

La compagnie a choisi d'appliquer une mesure de simplification qui consiste à ne pas comptabiliser les actifs au titre de droits d'utilisation et les obligations locatives pour les contrats de location à court terme dont la durée est d'au plus 12 mois et pour les actifs de faible valeur.

Lorsque la compagnie est le bailleur aux termes d'un contrat de location simple pour un immeuble de placement, les actifs qui font l'objet du contrat de bail sont présentés dans les bilans consolidés. Les produits tirés de ces contrats de location sont comptabilisés dans les états consolidés du résultat net de manière linéaire pendant toute la durée du contrat.

Les investissements dans un contrat de location ayant pour effet de transférer au preneur la quasi-totalité des risques et des avantages inhérents à la propriété sont classés à titre de contrats de location-financement. La compagnie est le bailleur en vertu d'un contrat de location-financement et l'investissement est constaté dans les débiteurs à un montant égal à l'investissement net dans le contrat de location, lequel représente la valeur actualisée des paiements de loyers minimaux à recevoir du preneur et est présenté dans les bilans consolidés. Une partie des paiements reçus du preneur sont comptabilisés dans les produits tirés des contrats de location-financement et le reste est porté en diminution des créances liées à des contrats de location-financement. Les produits tirés des contrats de location-financement sont comptabilisés dans les états consolidés du résultat net à un taux de rentabilité périodique constant sur l'en-cours de l'investissement net de la compagnie dans le contrat de location-financement.

w) Secteurs opérationnels

Les secteurs opérationnels, pour lesquels des informations financières distinctes sont disponibles, ont été établis en fonction de rapports internes que le chef de la direction de la compagnie examine régulièrement afin d'affecter des ressources à ces secteurs et d'en évaluer la performance. Les secteurs opérationnels de la compagnie sont les suivants : Exploitation canadienne, Exploitation américaine, Exploitation européenne, Solutions de gestion du capital et des risques et Exploitation générale de Lifeco. L'exploitation canadienne comprend les unités Client individuel et Client collectif. Empower est incluse dans l'exploitation américaine. L'exploitation européenne comprend les unités Royaume-Uni, Irlande et Allemagne. L'unité Réassurance est présentée dans le secteur Solutions de gestion du capital et des risques. L'exploitation générale de Lifeco englobe les activités et les transactions qui ne sont pas directement attribuables aux autres secteurs opérationnels de la compagnie.

x) Méthodes comptables futures

La compagnie surveille activement les modifications des normes IFRS qui sont proposées et publiées par l'IASB afin de déterminer l'incidence qu'elles pourraient avoir sur elle. Le tableau suivant présente les normes qui ont été publiées et les mises à jour qui ont été apportées à l'analyse de la compagnie depuis l'exercice clos le 31 décembre 2023.

Nouvelle norme	Sommaire des modifications à venir
IFRS 18 <i>États financiers : Présentation et informations à fournir</i>	<p>En avril 2024, l'IASB a publié IFRS 18 <i>États financiers : Présentation et informations à fournir</i> (IFRS 18). La norme vise à améliorer la façon dont les sociétés communiquent l'information dans leurs états financiers, et met l'accent sur l'information relative à la performance financière dans l'état du résultat net.</p> <p>IFRS 18 obligera les sociétés à :</p> <ul style="list-style-type: none"> • fournir des sous-totaux définis dans l'état du résultat net; • fournir des informations sur tout indicateur de performance défini par la direction se rapportant à l'état du résultat net; • mettre en œuvre des principes pour le regroupement des informations dans les états financiers et déterminer si ces informations doivent être fournies dans les états financiers de base ou dans les notes annexes. <p>La norme s'applique aux exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2027. L'adoption anticipée est permise. La compagnie évalue actuellement l'incidence qu'aura l'adoption de cette norme.</p>
IFRS 9 <i>Instruments financiers</i> et IFRS 7 <i>Instruments financiers : Informations à fournir</i>	<p>En mai 2024, l'IASB a publié des modifications à IFRS 9 <i>Instruments financiers</i> et à IFRS 7 <i>Instruments financiers : Informations à fournir</i>. Les modifications précisent le classement des actifs financiers assortis de caractéristiques liées aux facteurs environnementaux, sociaux et de gouvernance et de caractéristiques semblables ainsi que le règlement des passifs au moyen de systèmes de paiement électronique et introduisent des obligations d'information supplémentaires afin d'accroître la transparence pour les investisseurs.</p> <p>Les modifications s'appliquent aux exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2026. L'adoption anticipée est permise. La compagnie évalue actuellement l'incidence qu'aura l'adoption de ces modifications.</p>

3. Acquisitions d'entreprises et autres transactions

a) Vente de Putnam US Holdings I, LLC (Putnam Investments)

Le 1^{er} janvier 2024, la compagnie a conclu la vente de Putnam Investments à Franklin Resources, Inc., qui exerce ses activités sous le nom de « Franklin Templeton », en échange d'actions ordinaires de Franklin Templeton, de trésorerie et d'une contrepartie éventuelle pouvant aller jusqu'à 375 \$ US sur une période de cinq à sept ans. La compagnie a conservé sa participation donnant le contrôle dans PanAgora Holdings Inc. et sa filiale PanAgora Asset Management Inc. (collectivement, PanAgora), un gestionnaire quantitatif d'actifs, ainsi que certains actifs, y compris des actifs d'impôt différé, liés à Putnam Investments. La compagnie détient actuellement environ 31 600 000 actions ordinaires de Franklin Templeton et a accepté de détenir la majorité de ces actions au moins jusqu'au 1^{er} janvier 2029.

L'information financière relative à la vente des activités abandonnées est présentée ci-dessous et reflète la juste valeur estimative totale de la contrepartie de 1 909 \$. Les résultats pour l'exercice clos le 31 décembre 2024 comprennent des coûts de clôture de 115 \$ ainsi que des ajustements finaux à la valeur comptable, ce qui a donné lieu à un profit net à la vente après impôt de 44 \$.

Détails de la vente de Putnam Investments

	1^{er} janvier 2024
Contrepartie reçue ou à recevoir	
Juste valeur des actions ordinaires de Franklin Templeton (29,79 \$ US par action)	1 321 \$
Trésorerie nette et autres contreparties différées et éventuelles	588
Participation ne donnant pas le contrôle dans la vente de Putnam Investments	(123)
Total du produit net à la cession de Putnam Investments	<u>1 786 \$</u>
Valeur comptable nette des actifs nets vendus	
Valeur comptable	2 010 \$
Profits de change à la conversion reclassés en résultat net à la cession d'établissements à l'étranger	(211)
Valeur comptable nette des activités abandonnées	<u>1 799 \$</u>
Économie d'impôt	<u>(13) \$</u>
Profit net à la vente après impôt	<u>44 \$</u>

Dans les états financiers de 2023, le bénéfice net (la perte nette) et les flux de trésorerie de Putnam Investments étaient classés en tant qu'activités abandonnées au sein de l'exploitation américaine, et les actifs et les passifs connexes étaient classés comme détenus en vue de la vente.

Bénéfice net (perte nette) lié aux activités abandonnées

	Pour l'exercice clos le 31 décembre 2023
Résultat net des activités de placement	44 \$
Autres produits (charges)	
Honoraires et autres produits	1 008
Charges d'exploitation et frais administratifs	(1 050)
Coûts d'acquisition et de dessaisissement	(130)
Amortissement des immobilisations incorporelles à durée déterminée	(26)
Bénéfice (perte) avant impôt	<u>(154)</u>
Charge (économie) d'impôt sur le résultat	(30)
Bénéfice net (perte nette) lié aux activités abandonnées	<u>(124) \$</u>
Écarts de change à la conversion des activités abandonnées	<u>(42)</u>
Autres éléments de bénéfice global (de perte globale) liés aux activités abandonnées	<u>(42) \$</u>

Flux de trésorerie liés aux activités abandonnées

	Pour l'exercice clos le 31 décembre 2023
Flux de trésorerie nets provenant des (affectés aux) activités d'exploitation	137 \$
Flux de trésorerie nets provenant des (affectés aux) activités de financement	(6)
Incidence des fluctuations des taux de change sur la trésorerie et les équivalents de trésorerie	(5)
Augmentation (diminution) nette de la trésorerie et des équivalents de trésorerie	<u>126 \$</u>

Actifs et passifs détenus en vue de la vente

	31 décembre 2023
Actif	
Trésorerie	375 \$
Actions	46
Immobilisations incorporelles	1 594
Immobilisations corporelles	56
Autres actifs	2 396
Total des actifs classés comme détenus en vue de la vente	4 467 \$
Passif	
Autres passifs	2 407 \$
Total des passifs classés comme détenus en vue de la vente	2 407 \$

b) Acquisition d'Investment Planning Counsel

Le 30 novembre 2023, la Canada Vie a conclu l'acquisition de la totalité des capitaux propres d'Investment Planning Counsel Inc., une société indépendante de gestion du patrimoine, auprès de la Société financière IGM Inc. (IGM), pour une contrepartie d'achat totale de 585 \$. L'acquisition accroît la portée et les capacités des services de gestion du patrimoine de la Canada Vie. IGM est une société liée et est membre du groupe de sociétés de Power Corporation. Par conséquent, le Comité de révision de la compagnie et celui de la Canada Vie ont examiné et approuvé la transaction.

Au cours du troisième trimestre de 2024, la compagnie a achevé son évaluation exhaustive de la juste valeur de l'actif net acquis et de la répartition du prix d'achat.

Le goodwill initial de 583 \$ présenté dans les états financiers consolidés annuels audités de la compagnie au 31 décembre 2023 a été ajusté à la conclusion de la répartition du prix d'achat. Des ajustements ont été apportés aux montants provisoires présentés dans les états financiers consolidés annuels audités de la compagnie au 31 décembre 2023, principalement en raison de la comptabilisation et de l'évaluation des immobilisations incorporelles. Les immobilisations incorporelles comptabilisées comprennent des contrats de clients d'un montant de 230 \$ et un amortissement cumulé de 8 \$ au 31 décembre 2024 liés à ces contrats.

Les informations comparatives dans les états financiers consolidés de la compagnie n'ont pas été retraitées.

La compagnie a déterminé la juste valeur des immobilisations incorporelles au moyen de techniques d'évaluation qui reposent sur des projections des flux de trésorerie actualisés en fonction de jugements et d'estimations portant sur la rétention des clients, les prévisions à l'égard des produits, ainsi que le bénéfice et les taux d'actualisation.

Le tableau suivant présente les montants attribués aux actifs acquis, au goodwill et aux passifs repris le 30 novembre 2023 et présentés au 31 décembre 2024.

Actifs acquis et goodwill	
Trésorerie	31 \$
Goodwill	371
Immobilisations incorporelles	230
Immobilisations corporelles	3
Débiteurs	33
Autres actifs	279
Impôt exigible	1
Total des actifs acquis et du goodwill	948 \$
Passifs repris	
Créditeurs	38 \$
Autres passifs	294
Impôt exigible	1
Passifs d'impôt différé	30
Total des passifs repris	363 \$

Le tableau suivant présente la variation de la valeur comptable du goodwill relatif à l'acquisition entre le 31 décembre 2023 et le 31 décembre 2024.

Goodwill présenté antérieurement, au 31 décembre 2023	583 \$
Comptabilisation et évaluation des immobilisations incorporelles	(230)
Comptabilisation de passifs d'impôt différé sur les immobilisations incorporelles et autres ajustements apportés au cours de la période d'évaluation	18
Goodwill présenté au 31 décembre 2024	371 \$

c) Acquisition de Value Partners

Le 8 septembre 2023, la Canada Vie a conclu l'acquisition de la totalité des titres de capitaux propres de Value Partners Group Inc., une société de placement établie à Winnipeg, qui offre des services aux clients ayant des besoins complexes et pointus en matière de gestion du patrimoine.

Au cours du troisième trimestre de 2024, la compagnie a achevé son évaluation exhaustive de la juste valeur de l'actif net acquis, y compris les immobilisations incorporelles, et la répartition du prix d'achat a été conclue. Par conséquent, le goodwill initial de 119 \$ présenté dans les états financiers consolidés annuels audités de la compagnie au 31 décembre 2023 et comptabilisé à la suite de l'acquisition a été ajusté pour s'établir à 68 \$, principalement en raison de la comptabilisation et de l'évaluation des immobilisations incorporelles. Les informations comparatives dans les états financiers consolidés de la compagnie n'ont pas été retraitées.

d) Relation stratégique avec Power Sustainable

Le 6 mai 2024, la compagnie a annoncé qu'elle avait accepté d'établir un partenariat stratégique à long terme avec Power Sustainable Manager Inc. (Power Sustainable), un gestionnaire de placements axé sur les solutions durables et une filiale de Power Corporation. Dans le cadre de la transaction, la compagnie est devenue un actionnaire minoritaire de Power Sustainable, avec une participation entièrement diluée légèrement inférieure à 20 %, et elle a convenu d'investir dans certains fonds ciblés par les stratégies d'investissement de Power Sustainable dans l'avenir. Power Corporation demeure l'actionnaire de contrôle de Power Sustainable. Puisque Power Sustainable est une partie liée, le Comité de révision de la compagnie a examiné et approuvé la transaction. L'investissement dans Power Sustainable n'est pas significatif pour la compagnie.

e) Vente des activités liées aux obligations sur l'île de Grande-Bretagne au Royaume-Uni

Le 23 décembre 2024, Canada Life U.K. a annoncé la signature d'une entente visant le transfert de ses activités liées aux obligations sur l'île de Grande-Bretagne à Countrywide Assured plc (Countrywide), une filiale de Chesnara plc. Parallèlement, les deux parties ont conclu une convention de réassurance de sorte que les risques et les avantages inhérents aux activités sous-jacentes soient transférés à Countrywide. La transaction a donné lieu à un profit net de 21 \$ avant impôt, principalement attribuable à la comptabilisation d'actifs liés à la convention de réassurance. Les actifs sous-jacents et les passifs connexes pour le compte des titulaires de polices de fonds distincts, d'une valeur comptable de 2 750 \$ au 31 décembre 2024, doivent être transférés à Countrywide en attendant l'approbation des tribunaux, ce qui devrait avoir lieu au cours des 12 prochains mois.

4. Charges de restructuration et d'intégration

a) Restructuration au sein de l'exploitation canadienne

La compagnie a comptabilisé une provision pour restructuration de 23 \$ au sein de l'exploitation canadienne pour l'exercice clos le 31 décembre 2024 (20 \$ au titre du compte de l'actionnaire et 3 \$ au titre du compte de participation). La restructuration a trait au transfert de certaines fonctions liées à l'exploitation des technologies de l'information à un fournisseur externe dans le cadre d'une entente de services gérés. Au 31 décembre 2024, le solde de la provision comptabilisée par la compagnie dans les autres passifs relativement à cette restructuration était de 7 \$. La compagnie s'attend à utiliser une importante part de ces montants en 2025.

b) Restructuration et intégration d'Empower

La compagnie a comptabilisé une provision pour restructuration de 29 \$ au sein de l'exploitation américaine pour l'exercice clos le 31 décembre 2024 (5 \$ pour l'exercice clos le 31 décembre 2023). Au 31 décembre 2024, le solde de la provision comptabilisée par la compagnie dans les autres passifs relativement à cette restructuration était de 10 \$ (7 \$ au 31 décembre 2023). La restructuration est principalement attribuable aux réductions de l'effectif et à d'autres coûts de sortie liés à l'acquisition des activités de services de retraite de Massachusetts Mutual Life Insurance Company et de Prudential Financial, Inc. (Prudential) par la compagnie. La compagnie s'attend à déboursier une importante part de ces montants en 2025.

La compagnie a comptabilisé des coûts d'intégration de 44 \$ dans les états consolidés du résultat net pour l'exercice clos le 31 décembre 2024 (95 \$ pour l'exercice clos le 31 décembre 2023).

c) Restructuration de l'exploitation européenne

La compagnie a comptabilisé une provision pour restructuration de 26 \$ au sein de l'exploitation européenne pour l'exercice clos le 31 décembre 2024 (126 \$ pour l'exercice clos le 31 décembre 2023). Au 31 décembre 2024, le solde de la provision pour restructuration comptabilisée dans les autres passifs par la compagnie était de 104 \$ (106 \$ au 31 décembre 2023). La restructuration a trait à des provisions pour réductions de l'effectif et autres initiatives de transformation de l'exploitation, telles qu'elles sont présentées dans les états financiers consolidés annuels audités de la compagnie au 31 décembre 2023.

5. Trésorerie et équivalents de trésorerie

	2024	2023
Trésorerie	4 772 \$	3 029 \$
Dépôts à court terme	5 937	4 713
Total	10 709 \$	7 742 \$

Au 31 décembre 2024, un montant en trésorerie et en dépôts à court terme de 1 145 \$ était soumis à des restrictions par la compagnie (689 \$ au 31 décembre 2023). Il s'agissait de trésorerie détenue en fidéicommis aux fins d'ententes de réassurance ou auprès des organismes de réglementation, de fonds détenus en vertu de certaines ententes d'indemnité, de fonds des clients détenus par des courtiers et de montants en trésorerie détenus en mains tierces.

6. Placements de portefeuille

a) Les valeurs comptables et les justes valeurs estimatives des placements de portefeuille sont les suivantes :

	2024		2023	
	Valeur comptable	Juste valeur	Valeur comptable	Juste valeur
Obligations				
JVRN – désignation	151 369 \$	151 369 \$	143 506 \$	143 506 \$
JVRN – obligatoire	1 987	1 987	1 795	1 795
JVAERG	13 758	13 758	11 750	11 750
	167 114	167 114	157 051	157 051
Prêts hypothécaires				
JVRN – désignation	28 790	28 790	29 211	29 211
JVRN – obligatoire	4 818	4 818	4 203	4 203
JVAERG	461	461	578	578
Coût amorti	4 810	4 193	4 422	3 923
	38 879	38 262	38 414	37 915
Actions				
JVRN – obligatoire	16 896	16 896	14 890	14 890
JVAERG – désignation ¹	923	923	—	—
Méthode de la mise en équivalence	1 007	1 021	843	777
	18 826	18 840	15 733	15 667
Immeubles de placement	8 257	8 257	7 870	7 870
Total	233 076 \$	232 473 \$	219 068 \$	218 503 \$

¹ Représente les actions ordinaires de Franklin Templeton reçues à la vente de Putnam Investments.

b) Le tableau suivant présente la valeur comptable des obligations et des prêts hypothécaires par durée à courir jusqu'à l'échéance :

	2024				2023			
	Durée jusqu'à l'échéance				Durée jusqu'à l'échéance			
	1 an ou moins	Plus de 1 an à 5 ans	Plus de 5 ans	Total	1 an ou moins	Plus de 1 an à 5 ans	Plus de 5 ans	Total
Obligations	24 890 \$	49 463 \$	92 761 \$	167 114 \$	14 282 \$	47 685 \$	95 084 \$	157 051 \$
Prêts hypothécaires ¹	4 507	19 686	14 686	38 879	3 753	19 554	15 107	38 414
Total	29 397 \$	69 149 \$	107 447 \$	205 993 \$	18 035 \$	67 239 \$	110 191 \$	195 465 \$

¹ Les prêts hypothécaires comprennent les prêts hypothécaires rechargeables, lesquels n'ont pas de date de rachat fixe. L'échéance des titres qui composent le portefeuille a été estimée en fonction de l'expérience antérieure au chapitre des rachats.

c) Placements mis en équivalence

Un montant important des placements mis en équivalence de la compagnie a trait au placement que la compagnie détient par l'entremise de la Canada Vie dans une société liée membre du groupe de sociétés de Power Corporation, soit IGM, dont elle ne détient pas le contrôle, mais sur laquelle elle exerce une influence notable. La quote-part de la compagnie dans le bénéfice d'IGM est comptabilisée au titre des produits nets tirés des placements dans les états consolidés du résultat net. La compagnie détenait 9 200 407 actions d'IGM au 31 décembre 2024 (9 200 448 actions au 31 décembre 2023), soit une participation de 3,89 % (3,86 % au 31 décembre 2023). La compagnie utilise la méthode de la mise en équivalence pour comptabiliser son placement dans IGM, puisqu'elle exerce une influence notable sur celle-ci. Cette influence notable découle de plusieurs facteurs, notamment le contrôle commun exercé par Power Corporation sur la compagnie et sur IGM, la représentation partagée du conseil d'administration de la compagnie et d'IGM, les échanges de membres de la direction, certaines alliances stratégiques conjointes et d'importantes transactions intersociétés et ententes de services qui influencent les politiques financières et opérationnelles des deux sociétés.

La date de clôture de l'exercice de la compagnie et d'IGM est le 31 décembre. Les résultats de fin d'exercice de la compagnie sont approuvés et présentés avant la publication des résultats financiers d'IGM. Par conséquent, la compagnie présente l'information financière d'IGM en estimant le montant du bénéfice qui lui est attribuable, selon les résultats du trimestre précédent et selon les attentes du marché, pour effectuer la mise en équivalence. L'écart entre les résultats réels et les résultats estimés est présenté dans le trimestre suivant et n'est pas significatif pour les états financiers consolidés de la compagnie.

Au 31 décembre 2024, IGM détenait 22 136 471 actions ordinaires de la compagnie (22 136 471 actions au 31 décembre 2023). On peut consulter l'information financière d'IGM au 31 décembre 2024 dans l'information qu'elle publie.

La compagnie et ses filiales détiennent également des placements dans des titres de capitaux propres de certaines parties liées que la compagnie comptabilise selon la méthode de la mise en équivalence.

	2024		
	IGM	Autres parties liées	Total
Valeur comptable au début de l'exercice	387 \$	456 \$	843 \$
Entrées	—	121	121
Quote-part du bénéfice net comptabilisée selon la méthode de la mise en équivalence	41	26	67
Dividendes reçus	(21)	(12)	(33)
Autres	—	9	9
Valeur comptable à la fin de l'exercice	407 \$	600 \$	1 007 \$
Juste valeur à la fin de l'exercice	421 \$	600 \$	1 021 \$

	2023		
	IGM	Autres parties liées	Total
Valeur comptable au début de l'exercice	375 \$	263 \$	638 \$
Entrées	—	223	223
Quote-part du bénéfice net comptabilisée selon la méthode de la mise en équivalence	33	(28)	5
Dividendes reçus	(21)	(5)	(26)
Autres	—	3	3
Valeur comptable à la fin de l'exercice	387 \$	456 \$	843 \$
Juste valeur à la fin de l'exercice	321 \$	456 \$	777 \$

d) Les produits nets tirés des placements se répartissent comme suit :

	2024					Total
	Obligations	Prêts hypothécaires	Actions	Immeubles de placement	Autres	
Produits nets tirés des placements :						
Produits tirés des placements – gagnés	6 960 \$	1 509 \$	626 \$	507 \$	531 \$	10 133 \$
Pertes nettes réalisées à la décomptabilisation d'actifs à la JVAERG	(47)	—	—	—	—	(47)
Profits à la décomptabilisation d'actifs au coût amorti	—	2	—	—	—	2
Recouvrement au titre des pertes de crédit attendues, montant net	—	7	—	—	—	7
Autres produits (charges)	—	—	—	(208)	(204)	(412)
	6 913	1 518	626	299	327	9 683
Variations de la juste valeur des actifs à la JVRN :						
JVRN – désignation	(1 237)	641	—	—	802	206
JVRN – obligatoire	(24)	(39)	1 686	—	—	1 623
Comptabilisé à la juste valeur	—	—	—	(153)	—	(153)
	(1 261)	602	1 686	(153)	802	1 676
Total	5 652 \$	2 120 \$	2 312 \$	146 \$	1 129 \$	11 359 \$
	2023					Total
	Obligations	Prêts hypothécaires	Actions	Immeubles de placement	Autres	
Produits nets tirés des placements :						
Produits tirés des placements – gagnés	6 626 \$	1 434 \$	463 \$	506 \$	440 \$	9 469 \$
Pertes nettes réalisées à la décomptabilisation d'actifs à la JVAERG	(248)	—	—	—	—	(248)
Profits à la décomptabilisation d'actifs au coût amorti	—	9	—	—	—	9
(Charge) recouvrement au titre des pertes de crédit attendues, montant net	(1)	—	—	—	—	(1)
Autres produits (charges)	—	—	—	(196)	(169)	(365)
	6 377	1 443	463	310	271	8 864
Variations de la juste valeur des actifs à la JVRN :						
JVRN – désignation	5 050	478	—	—	347	5 875
JVRN – obligatoire	53	272	796	—	—	1 121
Comptabilisé à la juste valeur	—	—	—	(507)	—	(507)
	5 103	750	796	(507)	347	6 489
Total	11 480 \$	2 193 \$	1 259 \$	(197) \$	618 \$	15 353 \$

Les produits tirés des placements liés aux obligations et aux prêts hypothécaires comprennent les produits d'intérêts ainsi que l'amortissement des primes et de l'escompte. Les produits tirés des placements dans les actions comprennent les dividendes et les distributions provenant des fonds de capital-investissement. Les produits tirés des immeubles de placement comprennent les produits locatifs gagnés à l'égard de ces immeubles, les loyers fonciers gagnés sur les terrains loués et sous-loués, le recouvrement des frais, les produits au titre de la résiliation de baux ainsi que les intérêts et les autres produits tirés des placements gagnés sur les immeubles de placement. Les autres produits tirés des placements comprennent les profits et les pertes de change, les produits gagnés sur les instruments financiers dérivés et les produits tirés des participations de la compagnie dans IGM et d'autres parties liées.

e) Résultat net des activités de placement

	2024	2023
Rendement d'investissement		
Produits nets tirés des placements	9 683 \$	8 864 \$
Variations de la juste valeur des actifs à la JVRN	1 676	6 489
Total du rendement d'investissement	11 359	15 353
Produits financiers nets (charges financières nettes) liés aux contrats d'assurance		
Variations de la juste valeur des éléments sous-jacents des contrats avec participation directe	(4 793)	(3 941)
Effets du choix relatif à l'atténuation des risques	84	68
Intérêt capitalisé	(3 810)	(3 433)
Effet des changements de taux d'actualisation et des autres hypothèses financières	2 807	(1 919)
Effet de l'évaluation des variations des estimations selon les taux courants et de l'ajustement de la MSC selon les taux en vigueur lors de la comptabilisation initiale	(206)	(13)
Total des produits financiers nets (charges financières nettes) liés aux contrats d'assurance	(5 918)	(9 238)
Produits financiers nets (charges financières nettes) liés aux contrats de réassurance		
Intérêt capitalisé	342	78
Autres	(352)	146
Total des produits financiers nets (charges financières nettes) liés aux contrats de réassurance	(10)	224
Variation des passifs au titre des contrats d'investissement	(2 932)	(4 806)
	2 499 \$	1 533 \$

f) Prêts de titres

La compagnie effectue des prêts de titres pour générer des produits supplémentaires. Les dépositaires de titres de la compagnie agissent comme agents de prêt. Une garantie, d'une valeur supérieure à la juste valeur des titres prêtés, est versée par l'emprunteur à l'agent de prêt de la compagnie et conservée par cet agent jusqu'à ce que les titres sous-jacents nous aient été rendus. L'agent de prêt fait un suivi quotidien de la juste valeur des titres prêtés et il exige une garantie supplémentaire ou la remise d'une partie de la garantie donnée, à mesure que les justes valeurs desdits titres fluctuent. Les garanties se composent principalement d'obligations d'État, d'obligations de sociétés de grande qualité et de trésorerie. Au 31 décembre 2024, la garantie versée à l'agent de prêt de la compagnie comprenait un montant en trésorerie de 219 \$ (443 \$ au 31 décembre 2023). De plus, l'agent de prêt indemnise la compagnie contre le risque lié à l'emprunteur, ce qui signifie que l'agent de prêt consent, en vertu de dispositions contractuelles, à remplacer les titres qui n'ont pas été rendus en raison d'un défaut de paiement de l'emprunteur. Au 31 décembre 2024, la juste valeur des titres que la compagnie avait prêtés (qui sont inclus dans l'actif investi) s'établissait à 4 212 \$ (8 154 \$ au 31 décembre 2023).

7. Gestion des risques

La compagnie dispose de politiques pour déterminer, mesurer, gérer, surveiller et signaler les risques liés à ses instruments financiers et à ses contrats d'assurance. Les principaux risques à cet égard sont le risque de crédit, le risque de liquidité et le risque de marché (change, taux d'intérêt et marchés boursiers). Le comité de gestion des risques du conseil d'administration est responsable du suivi des principaux risques auxquels la compagnie est exposée.

Les moyens mis en œuvre par la compagnie pour gérer chacun de ces risques sont décrits ci-dessous.

a) Risque de crédit

Le risque de crédit correspond au risque que la compagnie subisse une perte découlant de l'incapacité ou du refus éventuel d'un débiteur de s'acquitter entièrement de ses obligations contractuelles.

La compagnie gère ce risque en appliquant les politiques et les procédures suivantes :

- Les politiques en matière de placement et de gestion des risques visent à réduire la concentration excessive dans certains émetteurs, secteurs et territoires ou certaines sociétés rattachées.
- Des limites en matière de placement et de risques précisent le seuil minimal et le seuil maximal à respecter relativement à chaque catégorie d'actif.

- Identification du risque de crédit à l'aide d'un système interne de classification du risque de crédit qui comprend une évaluation détaillée de la solvabilité d'un débiteur. Le classement attribué au risque de crédit ne peut être supérieur à la meilleure notation fournie par certaines sociétés de notation indépendantes.
- Les portefeuilles font l'objet d'une surveillance continue et d'examen réguliers par le comité de gestion des risques ou le comité de placements du conseil d'administration.
- Le risque de crédit lié aux instruments dérivés est évalué trimestriellement en fonction de la conjoncture à la date du bilan, et conformément à des pratiques jugées au moins aussi prudentes que celles recommandées par les organismes de réglementation. Pour gérer le risque de crédit lié aux instruments dérivés, la compagnie inclut l'exposition aux dérivés dans l'exposition au risque de crédit qui est évaluée en fonction des limites à l'égard de la notation des débiteurs, et elle cherche également à obtenir des ententes de garanties, lorsqu'il est possible de le faire.
- La solidité financière des contreparties qui fournissent de la réassurance à la compagnie est revue dans le cadre d'un processus continu de surveillance. La solidité financière minimale des réassureurs est décrite dans la politique de gestion du risque de réassurance. La compagnie tente de réduire au minimum le risque de crédit lié à la réassurance en établissant des limites fondées sur les notations pour le montant net des positions cédées par contrepartie, et en cherchant une protection sous forme d'ententes de garanties ou de retenue de fonds, lorsqu'il est possible de le faire.
- Des lignes directrices en matière de placement précisent également les exigences à satisfaire en matière de garantie.

i) Risque de crédit maximal

Le tableau qui suit résume le risque de crédit maximal de la compagnie lié aux instruments financiers ainsi qu'aux contrats d'assurance et de réassurance. Le risque de crédit maximal correspond à la valeur comptable de l'actif, déduction faite de toute correction de valeur pour perte.

	2024	2023
Instruments financiers		
Trésorerie et équivalents de trésorerie	10 709 \$	7 742 \$
Obligations	167 114	157 051
Prêts hypothécaires	38 879	38 414
Intérêts à recevoir et intérêts courus	1 778	1 645
Débiteurs	3 624	3 218
Fonds détenus en vertu de contrats d'investissement	6 895	7 268
Actifs du compte de négociation	3 701	3 038
Créances liées à des contrats de location-financement	926	668
Autres actifs ¹	1 979	2 055
Actifs dérivés	2 431	2 219
	238 036	223 318
Contrats d'assurance et de réassurance		
Actifs au titre des contrats de réassurance détenus ²	17 842	17 332
Actifs au titre des contrats d'assurance	1 193	1 193
Fonds détenus par des assureurs cédants ³	3 640	3 926
Avances consenties aux titulaires de polices ³	9 204	8 945
	31 879	31 396
Total	269 915 \$	254 714 \$

¹ Comprend des éléments tels que l'impôt exigible à recevoir et d'autres actifs de la compagnie (note 11).

² Comprend les fonds retenus pour les contrats de réassurance émis.

³ Compris dans les passifs au titre des contrats d'assurance (note 14).

La conclusion d'accords de garantie constitue également une mesure d'atténuation du risque de crédit. Le montant et le type de garantie exigés sont fonction de l'évaluation du risque de crédit de la contrepartie. Des lignes directrices ont été mises en œuvre relativement aux types de garanties acceptables et aux paramètres d'évaluation connexes. Les garanties se composent principalement d'obligations d'État, d'obligations de sociétés de grande qualité et de trésorerie. La direction examine la valeur de la garantie, exige au besoin une garantie additionnelle et procède à une évaluation de la perte de valeur, s'il y a lieu. Les garanties reçues de contreparties par la compagnie au 31 décembre 2024 relativement aux actifs dérivés s'élevaient à 1 732 \$ (1 715 \$ au 31 décembre 2023).

ii) Concentration du risque de crédit

Les concentrations du risque de crédit proviennent de l'exposition à un seul débiteur, à un groupe de débiteurs liés ou à un groupe de débiteurs partageant des caractéristiques de risque de crédit similaires et exerçant leurs activités dans la même région ou dans des secteurs similaires. Ces caractéristiques font en sorte que leur capacité à respecter leurs obligations est touchée de façon semblable par des changements des conditions économiques ou politiques.

Les tableaux suivants présentent la valeur comptable des obligations par émetteur, par secteur et par secteur opérationnel.

	2024				
	Exploitation canadienne	Exploitation américaine	Exploitation européenne	Solutions de gestion du capital et des risques	Total
Obligations émises ou garanties par :					
Trésor	3 304 \$	1 361 \$	7 274 \$	4 220 \$	16 159 \$
Organismes gouvernementaux	17 286	2 605	7 444	694	28 029
Créances titrisées par des agences	186	1 055	—	13	1 254
Autres créances titrisées	3 453	12 395	800	163	16 811
Services financiers	4 726	12 556	5 651	1 124	24 057
Communications	1 194	1 741	856	211	4 002
Produits de consommation courante	5 086	10 172	2 084	1 061	18 403
Énergie	2 809	3 363	502	370	7 044
Produits industriels	2 878	7 927	1 178	469	12 452
Technologie	1 329	3 568	409	322	5 628
Transport	4 426	2 021	853	198	7 498
Services publics	12 559	7 468	4 660	1 090	25 777
Total	59 236 \$	66 232 \$	31 711 \$	9 935 \$	167 114 \$

	2023				
	Exploitation canadienne	Exploitation américaine	Exploitation européenne	Solutions de gestion du capital et des risques	Total
Obligations émises ou garanties par :					
Trésor	1 155 \$	2 289 \$	8 522 \$	2 887 \$	14 853 \$
Organismes gouvernementaux	16 618	2 842	6 760	406	26 626
Créances titrisées par des agences	178	1 057	—	14	1 249
Autres créances titrisées	2 924	13 314	803	137	17 178
Services financiers	5 225	12 095	4 861	997	23 178
Communications	1 089	1 680	748	152	3 669
Produits de consommation courante	4 704	9 795	1 774	1 023	17 296
Énergie	2 619	3 118	447	336	6 520
Produits industriels	2 560	7 623	1 156	442	11 781
Technologie	1 044	3 307	479	297	5 127
Transport	3 996	1 899	755	156	6 806
Services publics	10 632	7 599	3 786	751	22 768
Total	52 744 \$	66 618 \$	30 091 \$	7 598 \$	157 051 \$

Les tableaux suivants présentent la valeur comptable des prêts hypothécaires par secteur opérationnel.

2024					
	Exploitation canadienne	Exploitation américaine	Exploitation européenne	Solutions de gestion du capital et des risques	Total
Résidences unifamiliales	1 225 \$	— \$	— \$	— \$	1 225 \$
Résidences multifamiliales	4 523	4 065	946	34	9 568
Prêts hypothécaires rechargeables	1 949	—	2 279	590	4 818
Commerciaux	9 228	9 754	4 133	153	23 268
Total	16 925 \$	13 819 \$	7 358 \$	777 \$	38 879 \$

2023					
	Exploitation canadienne	Exploitation américaine	Exploitation européenne	Solutions de gestion du capital et des risques	Total
Résidences unifamiliales	1 511 \$	— \$	— \$	— \$	1 511 \$
Résidences multifamiliales	4 581	3 945	814	32	9 372
Prêts hypothécaires rechargeables	1 697	—	2 043	463	4 203
Commerciaux	8 955	10 376	3 850	147	23 328
Total	16 744 \$	14 321 \$	6 707 \$	642 \$	38 414 \$

iii) Pertes de crédit attendues

Les tableaux suivants présentent le rapprochement de la correction de valeur pour pertes de crédit selon le modèle des pertes de crédit en fonction du classement des actifs et des phases.

2024				
	Productifs		Dépréciés	
	Phase 1	Phase 2	Phase 3	Total
Obligations à la JVAERG				
Solde au début de l'exercice	3 \$	— \$	— \$	3 \$
Charge pour pertes de crédit				
Émissions	1	—	—	1
Arrivées à échéance	(1)	—	—	(1)
Réévaluation nette de la correction de valeur	1	—	—	1
Solde à la fin de l'exercice	4 \$	— \$	— \$	4 \$
Prêts hypothécaires au coût amorti				
Solde au début de l'exercice	1 \$	29 \$	4 \$	34 \$
Charge pour pertes de crédit				
Transferts vers la phase 1	3	(3)	—	—
Réévaluation nette de la correction de valeur	(3)	(7)	3	(7)
Taux de change et autres	—	1	—	1
Solde à la fin de l'exercice	1 \$	20 \$	7 \$	28 \$
Prêts hypothécaires à la JVAERG				
Solde au début de l'exercice	— \$	— \$	— \$	— \$
Charge pour pertes de crédit				
Réévaluation nette de la correction de valeur	—	1	—	1
Solde à la fin de l'exercice	— \$	1 \$	— \$	1 \$
Total de la correction de valeur pour pertes de crédit à la fin de l'exercice	5 \$	21 \$	7 \$	33 \$

Notes annexes

	2023			
	Productifs		Dépréciés	Total
	Phase 1	Phase 2	Phase 3	
Obligations à la JVAERG				
Solde au début de l'exercice	3 \$	— \$	— \$	3 \$
Charge pour pertes de crédit				
Émissions	1	—	—	1
Arrivées à échéance	(1)	—	—	(1)
Réévaluation nette de la correction de valeur	1	—	—	1
Taux de change et autres	(1)	—	—	(1)
Solde à la fin de l'exercice	3 \$	— \$	— \$	3 \$
Prêts hypothécaires au coût amorti				
Solde au début de l'exercice	1 \$	32 \$	— \$	33 \$
Charge pour pertes de crédit				
Transferts vers la phase 1	1	(1)	—	—
Émissions	1	—	—	1
Réévaluation nette de la correction de valeur	(2)	(3)	4	(1)
Taux de change et autres	—	1	—	1
Solde à la fin de l'exercice	1 \$	29 \$	4 \$	34 \$
Total de la correction de valeur pour pertes de crédit à la fin de l'exercice	4 \$	29 \$	4 \$	37 \$

iv) Exposition au risque de crédit selon les notations internes des risques

Les tableaux suivants présentent la juste valeur des obligations et des prêts hypothécaires à la JVAERG ainsi que la valeur comptable des prêts hypothécaires au coût amorti. Les notations des risques se fondent sur les notations internes utilisées dans l'évaluation des pertes de crédit attendues à la date de clôture.

	2024			
	Productifs		Dépréciés	Total
	Phase 1	Phase 2	Phase 3	
Obligations à la JVAERG				
De grande qualité	13 669 \$	— \$	— \$	13 669 \$
De moins bonne qualité	75	14	—	89
Dépréciées	—	—	—	—
Total	13 744 \$	14 \$	— \$	13 758 \$
Prêts hypothécaires à la JVAERG				
De grande qualité	446 \$	— \$	— \$	446 \$
De moins bonne qualité	—	15	—	15
Dépréciés	—	—	—	—
Total	446 \$	15 \$	— \$	461 \$
Prêts hypothécaires au coût amorti				
De grande qualité	4 562 \$	— \$	— \$	4 562 \$
De moins bonne qualité	—	266	—	266
Dépréciés	—	—	10	10
	4 562	266	10	4 838
Correction de valeur pour pertes de crédit	(1)	(20)	(7)	(28)
Total	4 561 \$	246 \$	3 \$	4 810 \$

	2023			Total
	Productifs		Dépréciés	
	Phase 1	Phase 2	Phase 3	
Obligations à la JVAERG				
De grande qualité	11 668 \$	— \$	— \$	11 668 \$
De moins bonne qualité	77	5	—	82
Dépréciées	—	—	—	—
Total	11 745 \$	5 \$	— \$	11 750 \$
Prêts hypothécaires à la JVAERG				
De grande qualité	560 \$	— \$	— \$	560 \$
De moins bonne qualité	—	18	—	18
Dépréciés	—	—	—	—
Total	560 \$	18 \$	— \$	578 \$
Prêts hypothécaires au coût amorti				
De grande qualité	4 088 \$	— \$	— \$	4 088 \$
De moins bonne qualité	—	357	—	357
Dépréciés	—	—	11	11
	4 088	357	11	4 456
Correction de valeur pour pertes de crédit	(1)	(29)	(4)	(34)
Total	4 087 \$	328 \$	7 \$	4 422 \$

v) Incidence du crédit sur les actifs financiers désignés comme étant à la JVRN

La valeur comptable des placements de portefeuille de la compagnie désignés comme étant à la JVRN représente l'exposition maximale au risque de crédit pour ces actifs. La variation de la juste valeur attribuable à la variation du risque de crédit de ces actifs est généralement négligeable en l'absence d'événements de crédit importants touchant des actifs précis. En 2024, une perte liée à la juste valeur de 67 \$ (80 \$ en 2023) est reflétée dans les variations de la juste valeur des actifs à la JVRN dans les états consolidés du résultat net relativement aux incidents de crédit importants liés aux actifs désignés à la JVRN.

vi) Qualité de l'actif

Portefeuille d'obligations selon la notation

	2024	2023
En fonction des notations internes :		
AAA	24 462 \$	24 298 \$
AA	32 310	31 435
A	60 041	54 807
BBB	47 936	44 811
BB ou inférieure	2 365	1 700
Total	167 114 \$	157 051 \$

Portefeuille de dérivés selon la notation

	2024	2023
Contrats négociés sur le marché hors cote (notations des contreparties) :		
AA	1 687 \$	1 448 \$
A	743	770
Dérivés négociés en bourse	1	1
Total	2 431 \$	2 219 \$

Actifs au titre des contrats de réassurance détenus selon la notation

	2024	2023
Selon les notations attribuées par les agences de notation :		
AA- à AA+	16 409 \$	15 955 \$
A- à A+	1 424	1 365
BBB+ ou inférieure	8	9
Non coté	1	3
Total des actifs au titre des contrats de réassurance détenus	17 842 \$	17 332 \$
Total des actifs au titre des contrats de réassurance détenus moins les garanties	4 177 \$	4 296 \$

Le total des actifs au titre des contrats de réassurance détenus est présenté déduction faite des fonds retenus aux termes des contrats de réassurance.

Au 31 décembre 2024, une tranche de 12 633 \$ des actifs au titre des contrats de réassurance détenus de 17 842 \$ était cédée à Protective Life Insurance Company (12 122 \$ de 17 332 \$ au 31 décembre 2023). Cette concentration du risque est atténuée par les fonds détenus en fiducie ou selon d'autres arrangements, d'un montant de 13 774 \$ au 31 décembre 2024 (13 710 \$ au 31 décembre 2023).

vii) Fonds détenus en vertu de contrats d'investissement et fonds détenus par des assureurs cédants

Au 31 décembre 2024, les dépôts de la compagnie au titre des fonds détenus en vertu de contrats d'investissement se chiffraient à 6 895 \$ (7 268 \$ au 31 décembre 2023). Ce montant est inclus dans les autres actifs des bilans consolidés. Au 31 décembre 2024, les dépôts de la compagnie au titre des fonds détenus par des assureurs cédants se chiffraient à 3 640 \$ (3 926 \$ au 31 décembre 2023). Ce montant est inclus dans les passifs au titre des contrats d'assurance dans les bilans consolidés. Ces montants comprennent des actifs de 98 \$ au 31 décembre 2024 (37 \$ au 31 décembre 2023) pour lesquels la compagnie ne conserve pas le risque de crédit. Les produits et les charges résultant des actifs sous-jacents sont portés au résultat net des activités de placement dans les états consolidés du résultat net.

Les points suivants présentent les fonds déposés aux termes de certaines ententes pour lesquelles la compagnie est exposée au risque de crédit.

i) Valeurs comptables et justes valeurs de marché estimatives :

	2024		2023	
	Valeur comptable	Juste valeur	Valeur comptable	Juste valeur
Trésorerie et équivalents de trésorerie	206 \$	206 \$	189 \$	189 \$
Obligations	9 689	9 689	10 415	10 415
Prêts hypothécaires	384	384	418	418
Autres actifs	158	158	135	135
Total	10 437 \$	10 437 \$	11 157 \$	11 157 \$
Éléments couverts :				
Passifs au titre des contrats d'assurance	3 542 \$	3 542 \$	3 834 \$	3 834 \$
Passifs au titre des contrats d'investissement	6 895	6 895	7 268	7 268
Surplus	—	—	55	55
Total	10 437 \$	10 437 \$	11 157 \$	11 157 \$

ii) Le tableau suivant présente, par émetteur et par secteur, la valeur comptable des obligations comprise dans les fonds déposés :

	2024	2023
Obligations émises ou garanties par :		
Trésor	265 \$	487 \$
Organismes gouvernementaux	1 080	1 139
Créances titrisées par des agences	94	103
Autres créances titrisées	1 063	1 135
Services financiers	1 670	1 731
Communications	291	332
Produits de consommation courante	1 525	1 609
Énergie	504	534
Produits industriels	927	1 011
Technologie	349	385
Transport	306	301
Services publics	1 615	1 648
Total	9 689 \$	10 415 \$

iii) Le tableau suivant présente, en fonction du type d'immeuble, la valeur comptable des prêts hypothécaires comprise dans les fonds déposés :

	2024	2023
Résidences multifamiliales	81 \$	107 \$
Bien commerciaux	303	311
Total	384 \$	418 \$

iv) Qualité de l'actif

Portefeuille d'obligations selon la notation

	2024	2023
AAA	794 \$	951 \$
AA	2 332	2 536
A	4 002	3 973
BBB	2 501	2 856
BB ou inférieure	60	99
Total	9 689 \$	10 415 \$

b) Risque de liquidité

Le risque de liquidité correspond au risque que la compagnie ne soit pas en mesure de répondre à la totalité de ses engagements en matière de sorties de trésorerie à mesure qu'ils arrivent à échéance. Le cadre de gestion du risque de liquidité de la compagnie et les limites connexes sont conçus pour permettre à la compagnie de respecter ses engagements de trésorerie et de garanties à mesure qu'ils arrivent à échéance, que ce soit selon le calendrier prévu ou en situation de sévère crise de liquidité.

- La compagnie s'efforce d'atténuer le risque de liquidité par l'entremise de la conception de ses produits et du maintien d'un portefeuille de placements diversifié de haute qualité assortis d'échéances variées par année. Environ 67 % de nos passifs au titre des contrats d'assurance et d'investissement (évalués selon la valeur comptable et à l'exclusion des passifs détenus pour le compte des titulaires de polices de fonds distincts) sont assujettis à un retrait discrétionnaire.
- La direction surveille de près la solvabilité et les positions de capitaux propres de ses principales filiales et les compare aux besoins de liquidités de la société de portefeuille. La compagnie peut obtenir des liquidités supplémentaires par l'intermédiaire de marges de crédit établies ou de transactions sur les marchés financiers. Au 31 décembre 2024, la compagnie détenait des liquidités de 950 \$ par l'intermédiaire de marges de crédit engagées obtenues par Lifeco auprès de banques à charte canadiennes. De plus, la compagnie dispose d'une facilité de crédit renouvelable de 1 000 \$ US auprès d'un syndicat de banques, d'une facilité de crédit renouvelable de 500 \$ US ainsi que d'une marge de crédit de 50 \$ US mise à la disposition d'Empower. Empower a également une capacité d'emprunt d'environ 587 \$ US en vertu du programme de l'organisme Federal Home Loan Banks.

i) Paiements exigibles par période

Dans le cours normal de ses activités, la compagnie conclut des contrats qui donnent lieu à des engagements à l'égard de paiements minimaux futurs qui ont une incidence sur ses liquidités à court et à long terme. Le calendrier de remboursement du capital de certains des passifs financiers de la compagnie est résumé dans le tableau suivant :

	2024						Total
	1 an ou moins	De 1 an à 2 ans	De 2 à 3 ans	De 3 à 4 ans	De 4 à 5 ans	Plus de 5 ans	
Débitures et autres instruments d'emprunt	720 \$	745 \$	576 \$	1 032 \$	800 \$	5 356 \$	9 229 \$
Titres de fiducies de capital ¹	—	—	—	—	—	150	150
Obligations d'achat	203	146	75	42	22	29	517
Cotisations au titre des régimes de retraite	221	—	—	—	—	—	221
Total	1 144 \$	891 \$	651 \$	1 074 \$	822 \$	5 535 \$	10 117 \$

¹ Le montant des paiements exigibles n'a pas été réduit afin de refléter le fait que la compagnie détient des titres de fiducies de capital d'une valeur nominale de 37 \$ (valeur comptable de 44 \$).

c) Risque de marché

Le risque de marché correspond au risque que la juste valeur ou les flux de trésorerie futurs d'un instrument financier et la valeur des passifs au titre des contrats d'assurance et d'investissement fluctuent en raison de variations des facteurs du marché qui peuvent être classés dans trois catégories : le risque de change, le risque de taux d'intérêt (compte tenu de l'inflation) et le risque lié aux marchés boursiers.

Mise en garde au sujet des sensibilités au risque

Les présents états financiers contiennent des estimations de sensibilité et de mesures d'exposition relatives à certains risques, notamment la sensibilité à des fluctuations précises des taux d'intérêt projetés et des cours de marché à la date d'évaluation. Les résultats réels peuvent être sensiblement différents de ces estimations, notamment, sans s'y limiter, en raison des changements dans le profil de l'actif ou du passif de la compagnie, des changements apportés à la répartition des activités, des taux d'imposition effectifs, d'autres facteurs liés au marché, des différences dans l'exposition réelle par rapport aux indices boursiers généraux, de la variation des expositions par territoire et des limites générales des modèles internes de la compagnie.

Pour ces raisons, les sensibilités énoncées devraient être considérées uniquement comme des estimations indicatives quant à la sensibilité sous-jacente de chacun des facteurs. Étant donné la nature de ces calculs, la compagnie ne peut en aucun cas garantir que l'incidence réelle sur le bénéfice net attribuable aux actionnaires correspondra à celle qui est indiquée.

i) Risque de change

Le risque de change réside dans le fait que les activités de la compagnie et les instruments financiers qu'elle détient sont libellés en diverses devises. En ce qui concerne l'actif couvrant les passifs au titre des contrats d'assurance et d'investissement qui n'est pas libellé dans la même devise, les fluctuations des taux de change peuvent exposer la compagnie au risque que les pertes de change ne soient pas contrebalancées par des diminutions du passif.

- Un affaiblissement de 10 % du dollar canadien par rapport aux devises se traduirait normalement par une augmentation des passifs au titre des contrats d'assurance et d'investissement sans participation d'un montant semblable à la variation de l'actif connexe, ce qui donnerait lieu à une variation immédiate non significative du bénéfice net. Un raffermissement de 10 % du dollar canadien par rapport aux devises se traduirait normalement par une diminution des passifs au titre des contrats d'assurance et d'investissement sans participation d'un montant semblable à la variation de l'actif connexe, ce qui donnerait lieu à une variation immédiate non significative du bénéfice net attribuable aux actionnaires.

La compagnie détient des investissements nets dans des établissements à l'étranger. Les dettes de la compagnie sont libellées en dollars canadiens, en euros et en dollars américains. En vertu des normes IFRS, les profits et les pertes de change liés à l'investissement net dans des établissements à l'étranger, déduction faite des activités de couverture et de l'incidence fiscale connexes, sont comptabilisés dans le cumul des autres éléments du résultat global. Le raffermissement ou l'affaiblissement du taux de change au comptant du dollar canadien par rapport à celui du dollar américain, de la livre sterling et de l'euro a une incidence sur le total des capitaux propres de la compagnie. Par conséquent, la valeur comptable par action et le ratio des capitaux propres de la compagnie surveillés par les agences de notation en subissent également l'incidence.

ii) Risque de taux d'intérêt

Il existe un risque de taux d'intérêt lorsqu'il n'y a pas appariement parfait entre les flux de trésorerie de l'actif et du passif et que les taux d'intérêt fluctuent, ce qui entraîne un écart entre la valeur de l'actif et la valeur du passif. Les politiques et les procédures suivantes ont été mises en œuvre afin d'atténuer le risque de taux d'intérêt auquel la compagnie est exposée.

- Le risque de taux d'intérêt est géré par l'investissement dans des actifs compatibles avec les produits vendus.
- La compagnie utilise un processus officiel pour l'appariement de l'actif et du passif, lequel comprend le regroupement de l'actif et du passif du fonds général par secteur. L'actif de chaque secteur est géré en fonction du passif du secteur.
- Pour les produits accordant des prestations fixes et fortement prévisibles, les placements sont généralement effectués dans des instruments à revenu fixe ou des immeubles de placement dont les flux de trésorerie suivent de près ceux qui se rapportent aux passifs. Lorsqu'aucun actif ne peut être apparié aux flux de trésorerie d'une période, par exemple, des flux de trésorerie d'une durée indéterminée, une partie de ces actifs sont effectués dans des titres de participation et d'autres actifs qui ne sont pas à revenu fixe, tandis que les autres sont appariés en fonction de la durée.
- En l'absence de placements permanents convenables, ou afin de gérer le niveau des risques de pertes attribuables aux fluctuations des taux d'intérêt, on a recours à des instruments de couverture.
- Dans la mesure où il y a appariement des flux de trésorerie de l'actif et du passif, on obtient une protection contre la fluctuation des taux d'intérêt, et toute variation de la juste valeur de marché des actifs est compensée par une variation semblable de la juste valeur de marché des passifs.
- Pour les produits dont la date de versement des prestations est incertaine, la compagnie investit dans des instruments à revenu fixe dont les flux de trésorerie sont d'une durée qui prend fin avant le versement des prestations prévues, ou dans des titres de participation et d'autres actifs qui ne sont pas à revenu fixe.
- Les risques liés à la non-concordance des durées des placements du portefeuille, à la non-concordance des flux de trésorerie, à la possibilité de rachat anticipé de l'actif et au rythme d'acquisition de l'actif sont quantifiés et révisés périodiquement.

L'incidence de la variation des taux d'intérêt sur le bénéfice net attribuable aux actionnaires serait largement contrebalancée par la variation de la valeur des actifs financiers qui couvrent les passifs. Toutefois, les différences de sensibilité aux taux d'intérêt dans la valeur des actifs et la valeur des passifs au titre des contrats d'assurance et d'investissement donnent lieu à une sensibilité aux fluctuations des taux d'intérêt pour le bénéfice net attribuable aux actionnaires.

La stratégie de gestion des actifs et des passifs adoptée par la compagnie fait appel à l'utilisation de titres de sociétés ouvertes et d'autres actifs qui ne sont pas à revenu fixe à titre de composant des actifs du fonds général qui couvrent les passifs, ce qui fait en sorte que le bénéfice net est exposé aux taux d'intérêt. De plus, le classement des actifs financiers, comme les actifs hypothécaires au Royaume-Uni comptabilisés au coût amorti et détenus dans les actifs du fonds général qui couvrent les passifs, contribue également à ce que le bénéfice net attribuable aux actionnaires soit exposé aux taux d'intérêt.

Le tableau suivant présente l'incidence sur le bénéfice net attribuable aux actionnaires et les capitaux propres d'une augmentation ou d'une diminution parallèle immédiate de 50 points de base des taux d'intérêt, arrondie à 25 \$ près.

Variation des courbes de taux du marché

	2024		2023	
	Hausse de 50 points de base des taux d'intérêt	Baisse de 50 points de base des taux d'intérêt	Hausse de 50 points de base des taux d'intérêt	Baisse de 50 points de base des taux d'intérêt
Bénéfice net attribuable aux actionnaires	125 \$	(150) \$	175 \$	(225) \$
Capitaux propres attribuables aux actionnaires	75	(125)	150	(225)

Les sensibilités présentées ci-dessus reflètent l'incidence immédiate des fluctuations des marchés sur le bénéfice net attribuable aux actionnaires et les capitaux propres attribuables aux actionnaires.

L'incidence réelle des fluctuations des taux d'intérêt variera selon les régions géographiques où les fluctuations surviennent. La hausse des taux au Canada, aux États-Unis et au Royaume-Uni a une incidence positive parallèle sur le bénéfice net, et la baisse des taux dans la zone euro a une incidence positive parallèle sur le bénéfice net. L'incidence réelle des fluctuations des taux d'intérêt varie également en fonction de l'ampleur des fluctuations des taux d'intérêt par durée. Par conséquent, l'incidence réelle des fluctuations des taux d'intérêt pourrait différer de l'incidence estimative des fluctuations parallèles dans toutes les régions géographiques, laquelle est présentée ci-dessus.

L'incidence potentielle sur le bénéfice net attribuable aux actionnaires de la compagnie ne tient pas compte des modifications éventuelles futures des hypothèses relatives au taux d'investissement final de la compagnie. Aux 31 décembre 2024 et 2023, une hausse ou une baisse de 10 points de base du taux d'investissement final dans toutes les régions se traduirait respectivement par une augmentation de 25 \$ ou une diminution de 25 \$ après impôt du bénéfice net attribuable aux actionnaires de la compagnie.

Le tableau suivant présente l'incidence sur le bénéfice net et les capitaux propres attribuables aux actionnaires d'une augmentation ou d'une diminution parallèle immédiate de 50 points de base des écarts de crédit, arrondie à 25 \$ près, et aucune modification n'a été apportée à la prime d'illiquidité finale.

Variation des écarts de crédit

	2024		2023	
	Hausse de 50 points de base des écarts de crédit	Baisse de 50 points de base des écarts de crédit	Hausse de 50 points de base des écarts de crédit	Baisse de 50 points de base des écarts de crédit
Bénéfice net attribuable aux actionnaires	250 \$	(300) \$	300 \$	(375) \$
Capitaux propres attribuables aux actionnaires	325	(400)	350	(450)

Les sensibilités présentées ci-dessus reflètent l'incidence immédiate des fluctuations des marchés sur le bénéfice net attribuable aux actionnaires et les capitaux propres attribuables aux actionnaires.

L'incidence réelle des variations des écarts de crédit dépendra des régions où les changements se produisent, ainsi que des variations des écarts de crédit par durée. Une variation des écarts de crédit peut également donner lieu à une variation de la correction de valeur pour risque de crédit incluse dans le taux d'actualisation en fonction des conditions du marché et de crédit en vigueur à ce moment. Toute incidence éventuelle sur le bénéfice qui pourrait découler d'une telle variation n'est pas reflétée dans les sensibilités présentées ci-dessus.

iii) Risque lié aux marchés boursiers

Le risque lié aux marchés boursiers correspond à l'incertitude liée à l'évaluation des actifs et des passifs découlant des fluctuations des marchés boursiers et à d'autres risques de prix. Afin d'atténuer ce risque, la politique de placement de la compagnie prévoit le recours à des investissements prudents dans les marchés boursiers, selon des limites clairement définies. Le risque associé aux garanties liées aux fonds distincts ou aux garanties de retrait minimum à vie a été atténué au moyen d'un programme de couverture, lequel prévoit l'utilisation de contrats à terme normalisés sur actions, de contrats à terme de gré à gré sur devises et d'instruments dérivés sur taux.

Certains passifs au titre des contrats d'assurance et d'investissement dont les flux de trésorerie sont d'une durée indéterminée sont soutenus par des actions ordinaires cotées en bourse et des placements dans d'autres actifs qui ne sont pas à revenu fixe, principalement des immeubles de placement, des fonds immobiliers, des actions non cotées en bourse et des prêts hypothécaires rechargeables. Le bénéfice net attribuable aux actionnaires reflétera les variations de la valeur des actifs qui ne sont pas à revenu fixe. Toutefois, dans la plupart des cas, la valeur des passifs ne fluctue pas en fonction des variations de la valeur des actifs qui ne sont pas à revenu fixe.

Les passifs au titre des produits de fonds distincts assortis de garanties fluctuent en fonction des variations de la valeur des actifs qui ne sont pas à revenu fixe. Dans les conditions actuelles du marché, la compagnie n'a subi aucune incidence sur le bénéfice des affaires relatives aux fonds distincts qu'elle ne couvre pas, car les variations du coût des garanties sont entièrement compensées dans la MSC. Dans le cas des affaires relatives aux fonds distincts couverts de la compagnie, la variation du passif par rapport à la variation des actifs de couverture a une incidence limitée sur le bénéfice.

Le 1^{er} janvier 2024, la compagnie a conclu la vente de Putnam Investments et détient actuellement environ 31 600 000 actions ordinaires de Franklin Templeton qu'elle a reçues à titre de contrepartie partielle, lesquelles sont classées à la JVAERG. La compagnie a accepté de détenir la majorité de ces actions au moins jusqu'au 1^{er} janvier 2029.

Le tableau ci-après présente les répercussions attendues d'une hausse ou d'une baisse immédiate de 10 % ou de 20 % de la valeur des actions ordinaires cotées en bourse sur le bénéfice net et les capitaux propres attribuables aux actionnaires, arrondies à 25 \$ près.

Variation des valeurs des actions ordinaires cotées en bourse

	2024 ¹				2023			
	Hausse de 20 %	Hausse de 10 %	Baisse de 10 %	Baisse de 20 %	Hausse de 20 %	Hausse de 10 %	Baisse de 10 %	Baisse de 20 %
Bénéfice net attribuable aux actionnaires	100 \$	50 \$	(50) \$	(100) \$	225 \$	100 \$	(100) \$	(225) \$
Capitaux propres attribuables aux actionnaires	525	250	(250)	(525)	525	250	(250)	(525)

¹ L'incidence nette de la vente de Putnam Investments et de la réception d'actions ordinaires de Franklin Templeton est reflétée dans les valeurs au 31 décembre 2024 présentées dans le tableau ci-dessus. Les actions ordinaires de Franklin Templeton sont évaluées à la JVAERG et, par conséquent, les profits et les pertes latents n'ont pas d'incidence sur le bénéfice net attribuable aux actionnaires. L'incidence après impôt sur les capitaux propres attribuables aux actionnaires relativement aux actions ordinaires de Franklin Templeton est d'environ 75 \$ pour chaque tranche de 10 % de la variation de la valeur des actions ordinaires.

Les sensibilités présentées ci-dessus reflètent l'incidence immédiate des fluctuations des marchés sur le bénéfice net attribuable aux actionnaires et les capitaux propres attribuables aux actionnaires.

Le tableau ci-après présente les répercussions attendues d'une hausse ou d'une baisse immédiate de 5 % ou de 10 % de la valeur des autres actifs qui ne sont pas à revenu fixe sur le bénéfice net et les capitaux propres attribuables aux actionnaires, arrondies à 25 \$ près.

Variation des valeurs des autres actifs qui ne sont pas à revenu fixe

	2024				2023			
	Hausse de 10 %	Hausse de 5 %	Baisse de 5 %	Baisse de 10 %	Hausse de 10 %	Hausse de 5 %	Baisse de 5 %	Baisse de 10 %
Bénéfice net attribuable aux actionnaires	425 \$	225 \$	(225) \$	(450) \$	400 \$	200 \$	(200) \$	(425) \$
Capitaux propres attribuables aux actionnaires	475	250	(250)	(500)	450	225	(225)	(450)

Les sensibilités présentées ci-dessus reflètent l'incidence immédiate des fluctuations des marchés sur le bénéfice net attribuable aux actionnaires et les capitaux propres attribuables aux actionnaires.

d) Conventions-cadres de compensation exécutoires ou accords similaires

La compagnie a recours à des conventions-cadres de l'International Swaps and Derivatives Association (l'ISDA) dans la négociation de dérivés sur le marché hors cote. La compagnie reçoit et donne des garanties conformément à l'annexe sur le soutien du crédit qui fait partie de la convention-cadre de l'ISDA. Ces conventions-cadres ne satisfont pas aux critères de compensation aux bilans consolidés puisqu'elles donnent un droit de compensation qui est exécutoire uniquement en cas de défaillance, d'insolvabilité ou de faillite.

Les dérivés négociés en bourse assujettis à des accords de compensation de dérivés conclus avec des bourses et des chambres de compensation ne sont pas assortis de clauses de compensation en cas de défaillance. Le tableau ci-après exclut la marge initiale puisque celle-ci deviendrait alors une composante d'un processus de règlement collectif.

Les tableaux présentent l'incidence potentielle, sur les bilans consolidés de la compagnie, des instruments financiers qui ont été présentés à leur montant brut lorsqu'il existe un droit de compensation dans certaines circonstances qui ne sont pas admissibles à la compensation dans les bilans consolidés.

	2024			
	Montant brut des instruments financiers présentés dans les bilans consolidés	Montants connexes non compensés dans les bilans consolidés		
		Position de compensation de la contrepartie ¹	Garanties financières reçues ou versées ²	Exposition nette
Instruments financiers – actifs				
Instruments financiers dérivés	2 431 \$	(1 117) \$	(1 130) \$	184 \$
Total des instruments financiers – actifs	2 431 \$	(1 117) \$	(1 130) \$	184 \$
Instruments financiers – passifs				
Instruments financiers dérivés	2 137 \$	(1 117) \$	(628) \$	392 \$
Total des instruments financiers – passifs	2 137 \$	(1 117) \$	(628) \$	392 \$

¹ Comprend les montants des contreparties comptabilisés dans les bilans consolidés lorsque la compagnie a une position de compensation potentielle (tel qu'il est décrit plus haut), mais que les critères de compensation au bilan ne sont pas satisfaits, à l'exclusion des garanties.

² Les garanties financières présentées dans le tableau ci-dessus excluent le surdimensionnement et, pour les dérivés négociés en bourse, la marge initiale. Au 31 décembre 2024, le total des garanties financières, incluant la marge initiale et le surdimensionnement, reçues relativement aux actifs dérivés s'élevait à 1 732 \$, et un montant de 2 068 \$ avait été donné en garantie à l'égard des passifs dérivés.

	2023			
	Montant brut des instruments financiers présentés dans les bilans consolidés	Montants connexes non compensés dans les bilans consolidés		
		Position de compensation de la contrepartie ¹	Garanties financières reçues ou versées ²	Exposition nette
Instruments financiers – actifs				
Instruments financiers dérivés	2 219 \$	(925) \$	(1 097) \$	197 \$
Total des instruments financiers – actifs	2 219 \$	(925) \$	(1 097) \$	197 \$
Instruments financiers – passifs				
Instruments financiers dérivés	1 288 \$	(925) \$	(194) \$	169 \$
Total des instruments financiers – passifs	1 288 \$	(925) \$	(194) \$	169 \$

¹ Comprend les montants des contreparties comptabilisés dans les bilans consolidés lorsque la compagnie a une position de compensation potentielle (tel qu'il est décrit plus haut), mais que les critères de compensation au bilan ne sont pas satisfaits, à l'exclusion des garanties.

² Les garanties financières présentées dans le tableau ci-dessus excluent le surdimensionnement et, pour les dérivés négociés en bourse, la marge initiale. Au 31 décembre 2023, le total des garanties financières, incluant la marge initiale et le surdimensionnement, reçues relativement aux actifs dérivés s'élevait à 1 715 \$, et un montant de 773 \$ avait été donné en garantie à l'égard des passifs dérivés.

8. Évaluation de la juste valeur

La compagnie a classé ses actifs et ses passifs évalués à la juste valeur selon la hiérarchie des justes valeurs suivante :

Les évaluations de la juste valeur de niveau 1 utilisent des données sur les prix (non ajustés) cotés sur des marchés actifs pour des actifs ou des passifs identiques, auxquelles la compagnie a accès. Les actifs et les passifs évalués selon le niveau 1 comprennent les titres de participation négociés activement, les contrats à terme normalisés négociés en bourse ainsi que les fonds communs de placement et les fonds distincts dont les cours sont disponibles sur un marché actif et qui ne comportent pas de clauses de rachat restrictives.

Les évaluations de la juste valeur de niveau 2 utilisent des données autres que les prix cotés visés au niveau 1, qui sont observables pour l'actif ou le passif concerné, soit directement ou indirectement. Ces données du niveau 2 comprennent les cours des actifs et des passifs similaires sur les marchés actifs ainsi que les données autres que les cours observables de l'actif et du passif, par exemple, les courbes des taux d'intérêt et de rendement observables aux intervalles usuels. Les actifs et les passifs correspondant au niveau 2 comprennent ceux dont le prix est évalué en fonction d'une méthode matricielle fondée sur la qualité du crédit et la durée moyenne, des titres de gouvernements et d'agences, des actions incessibles, un certain nombre d'obligations et de fonds de placement privés, la plupart des obligations de sociétés assorties d'une notation élevée et de grande qualité, la plupart des titres adossés à des actifs, la plupart des contrats dérivés négociés sur le marché hors cote ainsi que les prêts hypothécaires. Les contrats d'investissement évalués à la JVRN sont généralement compris dans le niveau 2. Les billets émis liés aux titres garantis par des prêts consolidés sont évalués à la JVRN et inclus dans le niveau 2.

Les évaluations de la juste valeur de niveau 3 utilisent une ou plusieurs données importantes qui ne sont pas fondées sur des données de marché observables; il s'agit de cas où il n'y a que peu d'activité, voire aucune, sur le marché pour l'actif ou le passif. Les valeurs pour la plupart des titres correspondant au niveau 3 ont été obtenues à partir des prix d'un seul courtier, de modèles internes d'établissement des prix ou d'évaluateurs externes. Les actifs et les passifs financiers évalués en fonction du niveau 3 comprennent généralement un certain nombre d'obligations, certains titres adossés à des actifs, des actions privées, les placements dans des fonds communs de placement et des fonds distincts comportant certaines clauses de rachat restrictives, certains contrats dérivés négociés sur le marché hors cote ainsi que les immeubles de placement et les prêts hypothécaires rechargeables.

Notes annexes

Le tableau suivant présente des renseignements à l'égard des actifs et des passifs de la compagnie évalués à la juste valeur sur une base récurrente, en fonction des niveaux de hiérarchie.

Actifs évalués à la juste valeur	2024				2023			
	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Total	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Total
Trésorerie et équivalents de trésorerie	10 709	\$ —	\$ —	\$ 10 709	7 742	\$ —	\$ —	\$ 7 742
Actifs financiers à la JVRN								
Obligations	—	153 178	178	153 356	—	145 049	252	145 301
Prêts hypothécaires	—	28 790	4 818	33 608	—	29 211	4 203	33 414
Actions	11 055	260	5 581	16 896	10 863	218	3 809	14 890
Total des actifs financiers à la JVRN	11 055	182 228	10 577	203 860	10 863	174 478	8 264	193 605
Actifs financiers à la JVAERG								
Obligations	—	13 758	—	13 758	—	11 750	—	11 750
Prêts hypothécaires	—	461	—	461	—	578	—	578
Actions	923	—	—	923	—	—	—	—
Total des actifs financiers à la JVAERG	923	14 219	—	15 142	—	12 328	—	12 328
Immeubles de placement	—	—	8 257	8 257	—	—	7 870	7 870
Dérivés ¹	1	2 430	—	2 431	1	2 218	—	2 219
Actifs détenus en vue de la vente ²	—	—	—	—	614	1 006	907	2 527
Autres actifs :								
Actifs du compte de négociation	252	3 449	—	3 701	242	2 796	—	3 038
Autres ³	—	219	—	219	—	443	—	443
Total des actifs évalués à la juste valeur	22 940	\$ 202 545	\$ 18 834	\$ 244 319	19 462	\$ 193 269	\$ 17 041	\$ 229 772
Passifs évalués à la juste valeur								
Emprunt hypothécaire grevant des immeubles de placement	—	\$ 54	\$ —	\$ 54	—	\$ —	\$ —	\$ —
Dérivés ⁴	—	2 137	—	2 137	5	1 283	—	1 288
Passifs au titre des contrats d'investissement	—	90 157	—	90 157	—	88 919	—	88 919
Passifs liés aux titres garantis par des prêts	—	3 791	—	3 791	—	3 110	—	3 110
Autres passifs	—	219	—	219	—	443	—	443
Total des passifs évalués à la juste valeur	—	\$ 96 358	\$ —	\$ 96 358	5	\$ 93 755	\$ —	\$ 93 760

¹ Compte non tenu de garanties de 1 199 \$ reçues de contreparties au 31 décembre 2024 (1 346 \$ au 31 décembre 2023).

² Au 31 décembre 2023, les actifs détenus en vue de la vente évalués à la juste valeur comprennent des montants de 375 \$, de 46 \$ et de 2 106 \$ au titre de la trésorerie, des actions et des actifs du compte de négociation, respectivement.

³ Compte tenu d'une garantie reçue en vertu d'ententes de prêt de titres.

⁴ Compte non tenu de garanties de 1 337 \$ données à des contreparties au 31 décembre 2024 (247 \$ au 31 décembre 2023).

Aucun transfert n'a été effectué entre le niveau 1 et le niveau 2 au titre des actifs et des passifs de la compagnie au cours des exercices clos le 31 décembre 2024 et le 31 décembre 2023.

Les tableaux suivants présentent des renseignements additionnels à l'égard des actifs et des passifs évalués à la juste valeur sur une base récurrente pour lesquels la compagnie a utilisé des données du niveau 3.

	2024						
	Obligations à la JVRN	Prêts hypothécaires à la JVRN	Actions à la JVRN ⁴	Immeubles de placement	Actifs du compte de négociation	Actifs détenus en vue de la vente	Total de l'actif de niveau 3
Solde au début de l'exercice	252 \$	4 203 \$	3 809 \$	7 870 \$	— \$	907 \$	17 041 \$
Total des profits (pertes)							
Compris dans le résultat net	7	200	556	(153)	—	—	610
Compris dans les autres éléments du résultat global ¹	—	153	107	265	—	—	525
Achats	29	—	1 407	618	—	—	2 054
Vente d'activités abandonnées	—	—	—	—	—	(907)	(907)
Émissions	—	481	—	—	—	—	481
Ventes	(27)	—	(299)	(334)	—	—	(660)
Règlements	—	(219)	—	—	—	—	(219)
Transfert vers les biens immobiliers occupés par leur propriétaire	—	—	—	(9)	—	—	(9)
Autres	—	—	—	—	—	—	—
Transferts vers le niveau 3 ³	—	—	1	—	—	—	1
Transferts hors du niveau 3 ³	(83)	—	—	—	—	—	(83)
Solde à la fin de l'exercice	178 \$	4 818 \$	5 581 \$	8 257 \$	— \$	— \$	18 834 \$
Total des profits (pertes) pour l'exercice compris dans le résultat net tiré des placements	7 \$	200 \$	556 \$	(153) \$	— \$	— \$	610 \$
Variation des profits (pertes) latents pour l'exercice compris dans le résultat net pour les actifs détenus au 31 décembre 2024	7 \$	191 \$	556 \$	(165) \$	— \$	— \$	589 \$

	2023						
	Obligations à la JVRN	Prêts hypothécaires à la JVRN	Actions à la JVRN ⁴	Immeubles de placement	Actifs du compte de négociation	Actifs détenus en vue de la vente	Total de l'actif de niveau 3
Solde au début de l'exercice	195 \$	3 371 \$	3 029 \$	8 344 \$	940 \$	— \$	15 879 \$
Total des profits (pertes)							
Compris dans le résultat net	6	345	148	(507)	(12)	25	5
Compris dans les autres éléments du résultat global ¹	—	52	(12)	53	—	(14)	79
Achats	68	—	948	191	23	12	1 242
Émissions	—	569	—	—	—	—	569
Ventes	(17)	—	(304)	(211)	—	(67)	(599)
Règlements	—	(134)	—	—	—	—	(134)
Autres ²	—	—	—	—	(951)	951	—
Transferts vers le niveau 3 ³	—	—	—	—	—	—	—
Transferts hors du niveau 3 ³	—	—	—	—	—	—	—
Solde à la fin de l'exercice	252 \$	4 203 \$	3 809 \$	7 870 \$	— \$	907 \$	17 041 \$
Total des profits (pertes) pour l'exercice compris dans le résultat net tirés des placements	6 \$	345 \$	148 \$	(507) \$	(12) \$	25 \$	5 \$
Variation des profits (pertes) latents pour l'exercice compris dans le résultat pour les actifs détenus au 31 décembre 2023	6 \$	334 \$	148 \$	(499) \$	— \$	25 \$	14 \$

¹ Le montant des autres éléments du résultat global pour les obligations et les prêts hypothécaires à la JVRN et les immeubles de placement représente les profits et les pertes de change latents.

² Représente les montants reclassés dans les actifs détenus en vue de la vente en raison de l'entente visant la vente de Putnam Investments (note 3).

³ Les transferts vers le niveau 3 sont essentiellement attribuables au caractère moins observable des données utilisées aux fins des méthodes d'évaluation ou à la mise en place de clauses de rachat restrictives sur les placements dans des fonds communs de placement et des fonds distincts. À l'opposé, les transferts hors du niveau 3 sont essentiellement attribuables au caractère plus observable des données utilisées aux fins des méthodes d'évaluation en raison de la corroboration des prix du marché auprès de sources multiples ou de la suspension des clauses de rachat restrictives sur les placements dans des fonds communs de placement et des fonds distincts.

⁴ Comprend les placements dans des fonds communs de placement et des fonds distincts comportant des clauses de rachat restrictives. La juste valeur est déterminée en fonction des cours du marché observables.

Le tableau suivant présente des renseignements à l'égard des données importantes non observables utilisées en fin d'exercice aux fins de l'évaluation des actifs et des passifs classés dans le niveau 3 de la hiérarchie des évaluations de la juste valeur.

Type d'actif	Méthode d'évaluation	Données importantes non observables	Valeur des données	Interdépendance entre les données importantes non observables et l'évaluation de la juste valeur
Immeubles de placement	L'évaluation des immeubles de placement est généralement déterminée au moyen de modèles d'évaluation des immeubles qui sont fondés sur les taux de capitalisation attendus et sur des modèles qui actualisent le montant net des flux de trésorerie futurs prévus. L'établissement de la juste valeur des immeubles de placement exige l'utilisation d'estimations, telles que les flux de trésorerie futurs (hypothèses locatives, taux de location, dépenses d'investissement et dépenses d'exploitation futurs) et les taux d'actualisation, le taux de capitalisation réversif et le taux de capitalisation global applicables aux actifs selon les taux du marché.	Taux d'actualisation Taux réversif Taux d'inoccupation	Fourchette de 4,2 % à 12,6 % Fourchette de 4,3 % à 8,0 % Moyenne pondérée de 5,7 %	Une diminution du taux d'actualisation se traduirait par une augmentation de la juste valeur. Une augmentation du taux d'actualisation se traduirait par une diminution de la juste valeur. Une diminution du taux réversif se traduirait par une augmentation de la juste valeur. Une augmentation du taux réversif se traduirait par une diminution de la juste valeur. Une diminution du taux d'inoccupation prévu se traduirait généralement par une augmentation de la juste valeur. Une augmentation du taux d'inoccupation prévu se traduirait généralement par une diminution de la juste valeur.
Prêts hypothécaires – prêts hypothécaires rechargeables (à la JVRN)	La méthode d'évaluation pour les prêts hypothécaires rechargeables consiste à utiliser un modèle d'évaluation interne pour déterminer les flux de trésorerie prévus des actifs, y compris le coût de la garantie contre une valeur nette réelle négative pour chaque prêt, afin de les regrouper pour tous les prêts et d'actualiser ces flux de trésorerie à la date d'évaluation. La projection est revue chaque mois jusqu'au rachat prévu du prêt, soit sur une base volontaire, soit au décès des titulaires du prêt ou à leur entrée dans un établissement de soins de longue durée.	Taux d'actualisation	Fourchette de 4,7 % à 6,5 %	Une diminution du taux d'actualisation se traduirait par une augmentation de la juste valeur. Une augmentation du taux d'actualisation se traduirait par une diminution de la juste valeur.
Actions	L'établissement de la juste valeur des actions exige l'utilisation d'estimations, telles que les flux de trésorerie futurs, les taux d'actualisation, les multiples de capitalisation prévus ou l'utilisation de données liées aux transactions récentes.	Taux d'actualisation	Divers	Une diminution du taux d'actualisation se traduirait par une augmentation de la juste valeur. Une augmentation du taux d'actualisation se traduirait par une diminution de la juste valeur.

Les tableaux suivants présentent des renseignements à l'égard des actifs, des passifs et des capitaux propres de la compagnie présentés à la juste valeur sur une base récurrente, en fonction des niveaux de hiérarchie.

2024					
	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Autres actifs/passifs qui ne sont pas détenus à la juste valeur	Total
Actifs présentés à la juste valeur					
Actifs financiers au coût amorti					
Prêts hypothécaires	— \$	4 193 \$	— \$	— \$	4 193 \$
Total des actifs financiers au coût amorti	—	4 193	—	—	4 193
Autres actions ¹	421	—	—	600	1 021
Total des actifs présentés à la juste valeur	421 \$	4 193 \$	— \$	600 \$	5 214 \$
Passifs et capitaux propres présentés à la juste valeur					
Déventures et autres instruments d'emprunt	144 \$	8 506 \$	— \$	— \$	8 650 \$
Billets avec remboursement de capital à recours limité	—	1 346	—	—	1 346
Total des passifs et capitaux propres présentés à la juste valeur	144 \$	9 852 \$	— \$	— \$	9 996 \$

¹ Les autres actions comprennent le placement de la compagnie dans IGM et d'autres parties liées.

2023					
	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Autres actifs/passifs qui ne sont pas détenus à la juste valeur	Total
Actifs présentés à la juste valeur					
Actifs financiers au coût amorti					
Prêts hypothécaires	— \$	3 923 \$	— \$	— \$	3 923 \$
Total des actifs financiers au coût amorti	—	3 923	—	—	3 923
Autres actions ¹	321	—	—	456	777
Total des actifs présentés à la juste valeur	321 \$	3 923 \$	— \$	456 \$	4 700 \$
Passifs et capitaux propres présentés à la juste valeur					
Déventures et autres instruments d'emprunt	192 \$	8 212 \$	— \$	— \$	8 404 \$
Billets avec remboursement de capital à recours limité	—	1 155	—	—	1 155
Total des passifs et capitaux propres présentés à la juste valeur	192 \$	9 367 \$	— \$	— \$	9 559 \$

¹ Les autres actions comprennent le placement de la compagnie dans IGM et d'autres parties liées.

9. Goodwill et immobilisations incorporelles

a) Goodwill

i) La valeur comptable du goodwill et la variation de cette valeur se présentent comme suit :

	2024	2023
Coût		
Solde au début de l'exercice	11 284 \$	11 860 \$
Transfert des actifs détenus en vue de la vente	—	(1 214)
Acquisitions d'entreprises	75	702
Ajustements à la répartition du prix d'achat	36	(1)
Cessions	(4)	—
Montant attribué aux immobilisations incorporelles	(299)	(11)
Fluctuations des taux de change	376	(52)
Solde à la fin de l'exercice	11 468 \$	11 284 \$
Cumul des pertes de valeur		
Solde au début de l'exercice	(35) \$	(1 249) \$
Transfert des actifs détenus en vue de la vente	—	1 214
Cessions	2	—
Perte de valeur	(7)	—
Solde à la fin de l'exercice	(40) \$	(35) \$
Valeur comptable nette	11 428 \$	11 249 \$

ii) Le goodwill a été affecté à des groupes d'unités génératrices de trésorerie comme suit :

	2024	2023
Exploitation canadienne		
Client collectif	1 482 \$	1 482 \$
Client individuel	2 978	3 250
Exploitation européenne	2 393	2 366
Exploitation américaine	4 575	4 151
Total	11 428 \$	11 249 \$

b) Immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles de 4 958 \$ (4 484 \$ au 31 décembre 2023) comprennent les immobilisations incorporelles à durée indéterminée et les immobilisations incorporelles à durée déterminée. La valeur comptable de ces immobilisations incorporelles et la variation de cette valeur se présentent comme suit :

i) Immobilisations incorporelles à durée indéterminée :

	2024				2023			
	Marques et marques de commerce	Liées aux contrats de clients	Tranche des profits futurs liés au compte de participation acquis revenant aux actionnaires	Total	Marques et marques de commerce	Liées aux contrats de clients	Tranche des profits futurs liés au compte de participation acquis revenant aux actionnaires	Total
Coût								
Solde au début de l'exercice	562 \$	410 \$	354 \$	1 326 \$	1 079 \$	2 678 \$	354 \$	4 111 \$
Entrées	—	135	—	135	—	26	—	26
Transfert aux actifs détenus en vue de la vente	—	—	—	—	(425)	(2 294)	—	(2 719)
Transfert aux immobilisations incorporelles à durée déterminée	—	—	—	—	(95)	—	—	(95)
Fluctuations des taux de change	13	—	—	13	3	—	—	3
Solde à la fin de l'exercice	575 \$	545 \$	354 \$	1 474 \$	562 \$	410 \$	354 \$	1 326 \$
Cumul des pertes de valeur								
Solde au début de l'exercice	(57) \$	— \$	— \$	(57) \$	(137) \$	(1 092) \$	— \$	(1 229) \$
Transfert aux actifs détenus en vue de la vente	—	—	—	—	103	1 092	—	1 195
Perte de valeur	—	—	—	—	(23)	—	—	(23)
Fluctuations des taux de change	(3)	—	—	(3)	—	—	—	—
Solde à la fin de l'exercice	(60) \$	— \$	— \$	(60) \$	(57) \$	— \$	— \$	(57) \$
Valeur comptable nette	515 \$	545 \$	354 \$	1 414 \$	505 \$	410 \$	354 \$	1 269 \$

En 2023, la compagnie a comptabilisé une perte de valeur de 23 \$ à l'égard de la marque PanAgora, montant qui a été présenté dans les charges d'exploitation et frais administratifs dans les états consolidés du résultat net.

ii) Les immobilisations incorporelles à durée indéterminée ont été affectées à des groupes d'unités génératrices de trésorerie comme suit :

	2024	2023
Exploitation canadienne		
Client collectif	529 \$	354 \$
Client individuel	609	649
Exploitation européenne	256	247
Exploitation américaine	20	19
Total	1 414 \$	1 269 \$

iii) Immobilisations incorporelles à durée déterminée :

2024					
	Liées aux contrats de clients	Canaux de distribution	Marques et marques de commerce	Technologie et logiciels	Total
Période d'amortissement	De 7 à 30 ans	30 ans	10 ans	De 3 à 10 ans	
Mode d'amortissement	Linéaire	Linéaire	Linéaire	Linéaire	
Coût					
Solde au début de l'exercice	3 132 \$	107 \$	93 \$	2 557 \$	5 889 \$
Entrées	214	—	—	360	574
Fluctuations des taux de change	191	4	8	84	287
Cessions	(5)	—	—	(22)	(27)
Solde à la fin de l'exercice	3 532 \$	111 \$	101 \$	2 979 \$	6 723 \$
Cumul des amortissements et des pertes de valeur					
Solde au début de l'exercice	(1 135) \$	(73) \$	(7) \$	(1 459) \$	(2 674) \$
Fluctuations des taux de change	(64)	(2)	(1)	(48)	(115)
Perte de valeur	(2)	—	—	—	(2)
Cessions	5	—	—	22	27
Amortissement	(175)	(4)	(10)	(226)	(415)
Solde à la fin de l'exercice	(1 371) \$	(79) \$	(18) \$	(1 711) \$	(3 179) \$
Valeur comptable nette	2 161 \$	32 \$	83 \$	1 268 \$	3 544 \$
2023					
	Liées aux contrats de clients	Canaux de distribution	Marques et marques de commerce	Technologie et logiciels	Total
Période d'amortissement	De 7 à 30 ans	30 ans	10 ans	De 3 à 10 ans	
Mode d'amortissement	Linéaire	Linéaire	Linéaire	Linéaire	
Coût					
Solde au début de l'exercice	3 182 \$	105 \$	— \$	2 886 \$	6 173 \$
Entrées	29	—	—	313	342
Transfert aux actifs détenus en vue de la vente	(50)	—	—	(325)	(375)
Transfert des immobilisations incorporelles à durée indéterminée	—	—	95	—	95
Fluctuations des taux de change	(29)	2	(2)	(5)	(34)
Cessions	—	—	—	(312)	(312)
Solde à la fin de l'exercice	3 132 \$	107 \$	93 \$	2 557 \$	5 889 \$
Cumul des amortissements et des pertes de valeur					
Solde au début de l'exercice	(1 013) \$	(68) \$	— \$	(1 744) \$	(2 825) \$
Transfert des actifs détenus en vue de la vente	39	—	—	244	283
Fluctuations des taux de change	5	(1)	—	7	11
Cessions	—	—	—	223	223
Amortissement	(166)	(4)	(7)	(189)	(366)
Solde à la fin de l'exercice	(1 135) \$	(73) \$	(7) \$	(1 459) \$	(2 674) \$
Valeur comptable nette	1 997 \$	34 \$	86 \$	1 098 \$	3 215 \$

En 2023, la compagnie a comptabilisé une perte de valeur de 88 \$ à l'égard des logiciels au Royaume-Uni, montant qui a été présenté dans les charges d'exploitation et frais administratifs dans les états consolidés du résultat net.

La période d'amortissement moyenne pondérée restante des immobilisations incorporelles à durée déterminée liées aux contrats de clients, aux canaux de distribution ainsi qu'aux marques et marques de commerce est de 14 ans, de 9 ans et de 8 ans, respectivement (14 ans, 10 ans et 9 ans au 31 décembre 2023, respectivement).

c) Valeur recouvrable

Pour les besoins du test de dépréciation annuel, la compagnie affecte les immobilisations incorporelles à des unités génératrices de trésorerie et le goodwill à des groupes d'unités génératrices de trésorerie. Les pertes de valeur potentielles au titre des immobilisations incorporelles à durée indéterminée sont établies en comparant la valeur recouvrable d'une unité génératrice de trésorerie avec sa valeur comptable. Les pertes de valeur potentielles au titre du goodwill sont établies en comparant la valeur recouvrable d'un groupe d'unités génératrices de trésorerie avec sa valeur comptable.

La juste valeur est déterminée initialement en fonction des multiples de valorisation d'institutions financières comparables négociées en bourse et de transactions d'acquisition d'entreprises précédentes. Ces calculs reposent sur les projections relatives au bénéfice et aux flux de trésorerie fondées sur les budgets financiers approuvés par la direction. Ces multiples de valorisation peuvent inclure des mesures telles que le ratio cours/bénéfice ou le ratio cours/valeur comptable utilisées par les compagnies d'assurance vie et les gestionnaires d'actif. Cette évaluation pourrait tenir compte de diverses considérations pertinentes, notamment la croissance attendue, le risque et la conjoncture des marchés financiers, entre autres. Les multiples de valorisation utilisés pour mesurer la juste valeur représentent des données de niveau 2.

Au cours du quatrième trimestre de 2024, la compagnie a soumis les immobilisations incorporelles et le goodwill au test annuel de dépréciation, selon le solde des actifs au 30 septembre 2024. Il a été déterminé que la valeur recouvrable des unités génératrices de trésorerie liées aux immobilisations incorporelles et des groupes d'unités génératrices de trésorerie liés au goodwill était plus élevée que leur valeur comptable; il n'y avait donc aucune indication de dépréciation.

Une modification raisonnable des hypothèses et estimations utilisées pour déterminer la valeur recouvrable des unités génératrices de trésorerie ou des groupes d'unités génératrices de trésorerie ne devrait pas faire en sorte que la valeur comptable excède leur valeur recouvrable.

10. Biens immobiliers occupés par leur propriétaire et immobilisations corporelles

Le tableau ci-dessous présente la valeur comptable des biens immobiliers occupés par leur propriétaire ainsi que sa variation.

	2024	2023
Valeur comptable au début de l'exercice	932 \$	907 \$
Déduire : cumul des amortissements et des pertes de valeur	(201)	(183)
Valeur comptable nette au début de l'exercice	731	724
Entrées	52	26
Perte de valeur	(3)	—
Transferts des immeubles de placement	9	—
Amortissement	(18)	(18)
Change	18	(1)
Valeur comptable nette à la fin de l'exercice	789 \$	731 \$

La valeur comptable nette des immobilisations corporelles était de 346 \$ au 31 décembre 2024 (335 \$ au 31 décembre 2023).

Le tableau suivant présente la valeur comptable nette des biens immobiliers occupés par leur propriétaire et des immobilisations corporelles par secteur opérationnel.

	2024	2023
Exploitation canadienne	572 \$	583 \$
Exploitation américaine	269	270
Exploitation européenne	293	212
Solutions de gestion du capital et des risques	1	1
Total	1 135 \$	1 066 \$

Aucune restriction ne s'applique au titre de propriété des biens immobiliers occupés par leur propriétaire et des immobilisations corporelles, et ceux-ci ne sont pas donnés en garantie de la dette.

11. Autres actifs

	2024	2023
Coûts d'acquisition différés	1 065 \$	913 \$
Actifs au titre de droits d'utilisation	311	308
Actifs du compte de négociation ¹	3 701	3 038
Créances liées à des contrats de location-financement	926	668
Actif au titre du régime de retraite à prestations définies (note 26)	493	365
Charges payées d'avance	167	128
Fonds détenus en vertu de contrats d'investissement	6 895	7 268
Autres actifs divers	1 707	1 795
Total	15 265 \$	14 483 \$

¹ Ce poste comprend des obligations d'un montant de 3 449 \$ et des actions d'un montant de 252 \$ au 31 décembre 2024 (obligations d'un montant de 2 797 \$ et actions d'un montant de 241 \$ au 31 décembre 2023).

Le total des autres actifs, d'un montant de 5 624 \$ (5 000 \$ au 31 décembre 2023), devrait être décomptabilisé au cours des 12 mois suivant la date de clôture. Ce montant exclut les coûts d'acquisition différés, dont la variation est indiquée ci-dessous :

Coûts d'acquisition différés

	2024	2023
Solde au début de l'exercice	913 \$	923 \$
Entrées	247	201
Amortissement	(123)	(114)
Fluctuations des taux de change	54	(2)
Cessions	(26)	(95)
Solde à la fin de l'exercice	1 065 \$	913 \$

12. Produits des activités d'assurance

	2024	2023
Contrats non évalués en vertu de la méthode de la répartition des primes (MRP)		
Montants relatifs aux variations des passifs au titre de la couverture restante		
Ajustements liés à l'expérience	(61) \$	(87) \$
MSC comptabilisée à l'égard des services fournis	1 262	1 224
Variation de l'ajustement au titre du risque non financier à l'égard du risque expiré	624	609
Charges de sinistres survenus et autres charges afférentes aux activités d'assurance attendues	9 527	9 161
Recouvrement des flux de trésorerie liés aux frais d'acquisition	588	556
	11 940	11 463
Contrats évalués en vertu de la MRP	9 274	8 939
Total des produits des activités d'assurance	21 214 \$	20 402 \$

13. Charges afférentes aux activités d'assurance et autres charges d'exploitation

	2024	2023
Charges de sinistres et prestations	14 598 \$	13 982 \$
Affectation des primes directement au recouvrement des flux de trésorerie liés aux frais d'acquisition	748	702
Ajustements du passif au titre des sinistres survenus	(773)	(625)
Pertes et reprise de pertes sur les contrats d'assurance déficitaires	97	62
Salaires et autres avantages du personnel	4 954	4 544
Frais généraux et administratifs	1 778	1 785
Charges d'intérêts sur les contrats de location	14	11
Amortissement des immobilisations corporelles	87	87
Amortissement des actifs au titre de droits d'utilisation	54	52
Commissions	1 861	1 579
Total des charges	23 418 \$	22 179 \$
Représentés par :		
Charges afférentes aux activités d'assurance	16 368 \$	15 777 \$
Autres charges d'exploitation et frais administratifs	7 050	6 402
Total des charges	23 418 \$	22 179 \$

14. Contrats d'assurance

a) Analyse en fonction de la couverture restante et des sinistres survenus

Contrats d'assurance

	2024						
	Passif au titre de la couverture restante		Passif au titre des sinistres survenus			Actif au titre des flux de trésorerie liés aux frais d'acquisition	
	Excluant l'élément de perte	Élément de perte	Contrats non évalués selon la MRP	Contrats évalués selon la MRP		Total	
				Estimations de la valeur actualisée des flux de trésorerie futurs	Ajustement au titre du risque non financier		
Actifs d'ouverture	(2 021) \$	— \$	831 \$	(3) \$	— \$	(1 193) \$	
Passifs d'ouverture	127 300	253	2 876	13 578	555	144 388	
Passifs d'ouverture pour le compte des titulaires de polices de fonds distincts	60 302	—	—	—	—	60 302	
Solde d'ouverture net	185 581	253	3 707	13 575	555	(174)	
Variations dans les états consolidés du résultat net et du résultat global							
Produits des activités d'assurance	(21 214)	—	—	—	—	(21 214)	
Charges afférentes aux activités d'assurance							
Sinistres survenus et autres charges afférentes aux activités d'assurance	—	(21)	9 647	6 615	55	16 296	
Amortissement des flux de trésorerie liés aux frais d'acquisition	748	—	—	—	—	748	
Pertes et reprise de pertes sur les contrats déficitaires	—	97	—	—	—	97	
Ajustements du passif au titre des sinistres survenus	—	—	(17)	(689)	(67)	(773)	
Composants investissements	(10 578)	76	9 630	5 926	(12)	16 368	
Total des variations du résultat des activités d'assurance	(31 044)	76	17 153	8 981	(12)	(4 846)	
(Produits financiers nets) charges financières nettes liés aux contrats d'assurance	7 856	2	5 576	505	17	13 956	
Incidence des fluctuations des taux de change	4 892	9	87	188	9	5 185	
Total des variations dans les états consolidés du résultat net et du résultat global	(18 296)	87	22 816	9 674	14	—	
Flux de trésorerie							
Primes reçues	35 406	—	—	—	—	35 406	
Paiements faits en règlement des sinistres survenus et des autres charges afférentes aux activités d'assurance	(58)	—	(22 760)	(9 355)	—	(32 173)	
Flux de trésorerie liés aux frais d'acquisition	(878)	—	—	—	—	(878)	
Flux de trésorerie liés aux frais d'acquisition transférés de l'actif au titre des flux de trésorerie liés aux frais d'acquisition au moment de la comptabilisation initiale	(34)	—	—	—	—	(34)	
Autres flux de trésorerie ¹	1 211	—	—	—	—	1 211	
Total des flux de trésorerie	35 647	—	(22 760)	(9 355)	—	3 532	
Actif au titre des flux de trésorerie liés aux frais d'acquisition							
Flux de trésorerie liés aux frais d'acquisition payés au cours de la période	—	—	—	—	—	(41)	
Flux de trésorerie liés aux frais d'acquisition attribués aux groupes de contrats d'assurance comptabilisés au cours de la période	—	—	—	—	—	34	
Total des variations de l'actif au titre des flux de trésorerie liés aux frais d'acquisition	—	—	—	—	—	(7)	
Autres variations ²	(484)	—	—	—	—	(484)	
Solde de clôture net³	202 448 \$	340 \$	3 763 \$	13 894 \$	569 \$	(181) \$	
Comptabilisé dans :							
Actifs de clôture	(1 414) \$	3 \$	190 \$	28 \$	— \$	(1 193) \$	
Passifs de clôture	137 519	337	3 573	13 866	569	(181)	
Passifs de clôture pour le compte des titulaires de polices de fonds distincts	66 343	—	—	—	—	66 343	
Solde de clôture net³	202 448 \$	340 \$	3 763 \$	13 894 \$	569 \$	(181) \$	

¹ Les autres flux de trésorerie se composent des virements vers les fonds distincts ou de ceux-ci, des primes à régler au moyen du solde du composant financement, des sinistres à régler au moyen du solde du composant financement, des règlements nets et des autres flux de trésorerie provenant des avances sur contrats.

² Les autres variations représentent les variations des flux de trésorerie d'exécution prévus de certains contrats de réassurance détenus pour lesquels la compagnie n'a aucun lien conservé à l'exception de l'exposition au faible risque d'insolvabilité du réassureur. Cette variation est contrebalancée par les variations des actifs au titre de la réassurance connexes.

³ Un montant de 9 204 \$ au titre des avances consenties aux titulaires de polices et un montant de 3 640 \$ au titre des fonds retenus sont inclus dans les soldes des contrats d'assurance.

	Passif au titre de la couverture restante		Passif au titre des sinistres survenus			Actif au titre des flux de trésorerie liés aux frais d'acquisition	Total
	Excluant l'élément de perte	Élément de perte	Contrats évalués selon la MRP				
			Contrats non évalués selon la MRP	Estimations de la valeur actualisée des flux de trésorerie futurs	Ajustement au titre du risque non financier		
Actifs d'ouverture	(1 275) \$	2 \$	197 \$	(64) \$	— \$	— \$	(1 140) \$
Passifs d'ouverture	118 505	199	3 366	12 994	545	(171)	135 438
Passifs d'ouverture pour le compte des titulaires de polices de fonds distincts	57 841	—	—	—	—	—	57 841
Solde d'ouverture net	175 071	201	3 563	12 930	545	(171)	192 139
Variations dans les états consolidés du résultat net et du résultat global							
Produits des activités d'assurance	(20 402)	—	—	—	—	—	(20 402)
Charges afférentes aux activités d'assurance	—	(22)	9 311	6 250	99	—	15 638
Sinistres survenus et autres charges afférentes aux activités d'assurance	—	(22)	9 311	6 250	99	—	15 638
Amortissement des flux de trésorerie liés aux frais d'acquisition	702	—	—	—	—	—	702
Pertes et reprise de pertes sur les contrats déficitaires	—	62	—	—	—	—	62
Ajustements du passif au titre des sinistres survenus	—	—	(47)	(455)	(123)	—	(625)
	702	40	9 264	5 795	(24)	—	15 777
Composants investissements	(10 085)	—	7 193	2 892	—	—	—
Total des variations du résultat des activités d'assurance	(29 785)	40	16 457	8 687	(24)	—	(4 625)
(Produits financiers nets) charges financières nettes liés aux contrats d'assurance	9 515	12	5 274	709	31	—	15 541
Incidence des fluctuations des taux de change	88	—	7	72	3	—	170
Total des variations dans les états consolidés du résultat net et du résultat global	(20 182)	52	21 738	9 468	10	—	11 086
Flux de trésorerie							
Primes reçues	30 906	—	—	—	—	—	30 906
Paiements faits en règlement des sinistres survenus et des autres charges afférentes aux activités d'assurance	(63)	—	(21 594)	(8 823)	—	—	(30 480)
Flux de trésorerie liés aux frais d'acquisition	(865)	—	—	—	—	—	(865)
Flux de trésorerie liés aux frais d'acquisition transférés de l'actif au titre des flux de trésorerie liés aux frais d'acquisition au moment de la comptabilisation initiale	(32)	—	—	—	—	—	(32)
Autres flux de trésorerie ¹	903	—	—	—	—	—	903
Total des flux de trésorerie	30 849	—	(21 594)	(8 823)	—	—	432
Actif au titre des flux de trésorerie liés aux frais d'acquisition							
Flux de trésorerie liés aux frais d'acquisition payés au cours de la période	—	—	—	—	—	(35)	(35)
Flux de trésorerie liés aux frais d'acquisition attribués aux groupes de contrats d'assurance comptabilisés au cours de la période	—	—	—	—	—	32	32
Total des variations de l'actif au titre des flux de trésorerie liés aux frais d'acquisition	—	—	—	—	—	(3)	(3)
Autres variations ²	(157)	—	—	—	—	—	(157)
Solde de clôture net ³	185 581 \$	253 \$	3 707 \$	13 575 \$	555 \$	(174) \$	203 497 \$
Comptabilisé dans :							
Actifs de clôture	(2 021) \$	— \$	831 \$	(3) \$	— \$	— \$	(1 193) \$
Passifs de clôture	127 300	253	2 876	13 578	555	(174)	144 388
Passifs de clôture pour le compte des titulaires de polices de fonds distincts	60 302	—	—	—	—	—	60 302
Solde de clôture net ³	185 581 \$	253 \$	3 707 \$	13 575 \$	555 \$	(174) \$	203 497 \$

¹ Les autres flux de trésorerie se composent des virements vers les fonds distincts ou de ceux-ci, des primes à régler au moyen du solde du composant financement, des sinistres à régler au moyen du solde du composant financement, des règlements nets et des autres flux de trésorerie provenant des avances sur contrats.

² Les autres variations représentent les variations des flux de trésorerie d'exécution prévus de certains contrats de réassurance détenus pour lesquels la compagnie n'a aucun lien conservé à l'exception de l'exposition au faible risque d'insolvabilité du réassureur. Cette variation est contrebalancée par les variations des actifs au titre de la réassurance connexes.

³ Un montant de 8 945 \$ au titre des avances consenties aux titulaires de polices et un montant de 3 926 \$ au titre des fonds retenus sont inclus dans les soldes des contrats d'assurance.

b) Analyse en fonction de la composante d'évaluation pour les contrats d'assurance non évalués en vertu de la MRP

Contrats d'assurance

	2024			
	Estimations de la valeur actualisée des flux de trésorerie futurs	Ajustement au titre du risque non financier	MSC	Total
Actifs d'ouverture	(6 560) \$	1 654 \$	3 796 \$	(1 110) \$
Passifs d'ouverture	115 794	5 372	9 952	131 118
Passifs d'ouverture pour le compte des titulaires de polices de fonds distincts	60 302	—	—	60 302
Solde d'ouverture net	169 536	7 026	13 748	190 310
Variations dans les états consolidés du résultat net et du résultat global				
Variations liées aux services rendus au cours de la période				
MSC comptabilisée à l'égard des services fournis	—	—	(1 262)	(1 262)
Variation de l'ajustement au titre du risque non financier à l'égard du risque expiré	—	(627)	—	(627)
Ajustements liés à l'expérience	161	1	—	162
Variations liées aux services futurs				
Contrats comptabilisés initialement au cours de l'exercice	(1 229)	330	913	14
Changements dans les estimations qui entraînent un ajustement de la MSC	(243)	(284)	527	—
Variations dans les estimations qui entraînent des pertes et des reprises de pertes sur les contrats déficitaires	69	14	—	83
Variations liées aux services passés				
Ajustement du passif au titre des sinistres survenus	(16)	—	—	(16)
Total des variations du résultat des activités d'assurance	(1 258)	(566)	178	(1 646)
(Produits financiers nets) charges financières nettes liés aux contrats d'assurance	13 186	74	174	13 434
Incidence des fluctuations des taux de change	4 441	205	340	4 986
Total des variations dans les états consolidés du résultat net et du résultat global	16 369	(287)	692	16 774
Flux de trésorerie				
Primes reçues	22 964	—	—	22 964
Paiements faits en règlement des sinistres survenus et des autres charges afférentes aux activités d'assurance	(22 817)	—	—	(22 817)
Flux de trésorerie liés aux frais d'acquisition	(750)	—	—	(750)
Autres flux de trésorerie ¹	1 271	—	—	1 271
Total des flux de trésorerie	668	—	—	668
Autres variations ²	(484)	—	—	(484)
Solde de clôture net	186 089 \$	6 739 \$	14 440 \$	207 268 \$
Comptabilisé dans :				
Actifs de clôture	(4 397) \$	584 \$	2 672 \$	(1 141) \$
Passifs de clôture	124 143	6 155	11 768	142 066
Passifs de clôture pour le compte des titulaires de polices de fonds distincts	66 343	—	—	66 343
Solde de clôture net	186 089 \$	6 739 \$	14 440 \$	207 268 \$

¹ Les autres flux de trésorerie se composent des virements vers les fonds distincts ou de ceux-ci, des primes à régler au moyen du solde du composant financement, des sinistres à régler au moyen du solde du composant financement, des règlements nets et des autres flux de trésorerie provenant des avances sur contrats.

² Les autres variations représentent les variations des flux de trésorerie d'exécution prévus de certains contrats de réassurance détenus pour lesquels la compagnie n'a aucun lien conservé à l'exception de l'exposition au faible risque d'insolvabilité du réassureur. Cette variation est contrebalancée par les variations des actifs au titre de la réassurance connexes.

Notes annexes

Contrats d'assurance

	2023			
	Estimations de la valeur actualisée des flux de trésorerie futurs	Ajustement au titre du risque non financier	MSC	Total
Actifs d'ouverture	(4 271) \$	515 \$	2 773 \$	(983) \$
Passifs d'ouverture	105 278	6 036	11 361	122 675
Passifs d'ouverture pour le compte des titulaires de polices de fonds distincts	57 841	—	—	57 841
Solde d'ouverture net	158 848	6 551	14 134	179 533
Variations dans les états consolidés du résultat net et du résultat global				
Variations liées aux services rendus au cours de la période				
MSC comptabilisée à l'égard des services fournis	—	—	(1 224)	(1 224)
Variation de l'ajustement au titre du risque non financier à l'égard du risque expiré	—	(611)	—	(611)
Ajustements liés à l'expérience	214	1	—	215
Variations liées aux services futurs				
Contrats comptabilisés initialement au cours de l'exercice	(1 037)	358	688	9
Changements dans les estimations qui entraînent un ajustement de la MSC	(11)	91	(80)	—
Variations dans les estimations qui entraînent des pertes et des reprises de pertes sur les contrats déficitaires	56	15	—	71
Variations liées aux services passés				
Ajustement du passif au titre des sinistres survenus	(45)	(2)	—	(47)
Total des variations du résultat des activités d'assurance	(823)	(148)	(616)	(1 587)
(Produits financiers nets) charges financières nettes liés aux contrats d'assurance	14 058	591	152	14 801
Incidence des fluctuations des taux de change	(22)	32	78	88
Total des variations dans les états consolidés du résultat net et du résultat global	13 213	475	(386)	13 302
Flux de trésorerie				
Primes reçues	19 144	—	—	19 144
Paiements faits en règlement des sinistres survenus et des autres charges afférentes aux activités d'assurance	(21 654)	—	—	(21 654)
Flux de trésorerie liés aux frais d'acquisition	(755)	—	—	(755)
Autres flux de trésorerie ¹	897	—	—	897
Total des flux de trésorerie	(2 368)	—	—	(2 368)
Autres variations ²	(157)	—	—	(157)
Solde de clôture net	169 536 \$	7 026 \$	13 748 \$	190 310 \$
Comptabilisé dans :				
Actifs de clôture	(6 560) \$	1 654 \$	3 796 \$	(1 110) \$
Passifs de clôture	115 794	5 372	9 952	131 118
Passifs de clôture pour le compte des titulaires de polices de fonds distincts	60 302	—	—	60 302
Solde de clôture net	169 536 \$	7 026 \$	13 748 \$	190 310 \$

¹ Les autres flux de trésorerie se composent des virements vers les fonds distincts ou de ceux-ci, des primes à régler au moyen du solde du composant financement, des sinistres à régler au moyen du solde du composant financement, des règlements nets et des autres flux de trésorerie provenant des avances sur contrats.

² Les autres variations représentent les variations des flux de trésorerie d'exécution prévus de certains contrats de réassurance détenus pour lesquels la compagnie n'a aucun lien conservé à l'exception de l'exposition au faible risque d'insolvabilité du réassureur. Cette variation est contrebalancée par les variations des actifs au titre de la réassurance connexes.

c) MSC et produits des activités d'assurance en fonction de l'approche fondée sur la transition

	2024	2023
Fluctuations de la MSC en fonction de l'approche fondée sur la transition		
Contrats d'assurance évalués selon l'approche fondée sur la juste valeur		
Solde de la MSC au début de l'exercice	9 641 \$	10 579 \$
Variation liée aux services fournis au cours de la période		
MSC comptabilisée à l'égard des services fournis	(885)	(929)
Variations liées aux services futurs		
Changements dans les estimations qui entraînent un ajustement de la MSC	58	(116)
Total des variations du résultat des activités d'assurance	(827)	(1 045)
Charges financières nettes liées aux contrats d'assurance	62	71
Incidence des fluctuations des taux de change	176	36
Total des variations	(589)	(938)
Solde de la MSC à la fin de l'exercice	9 052 \$	9 641 \$
Autres contrats d'assurance		
Solde de la MSC au début de l'exercice	4 107 \$	3 555 \$
Variation liée aux services fournis au cours de la période		
MSC comptabilisée à l'égard des services fournis	(377)	(295)
Variations liées aux services futurs		
Contrats comptabilisés initialement au cours de l'exercice	913	688
Changements dans les estimations qui entraînent un ajustement de la MSC	469	36
Total des variations du résultat des activités d'assurance	1 005	429
Charges financières nettes liées aux contrats d'assurance	112	81
Incidence des fluctuations des taux de change	164	42
Total des variations	1 281	552
Solde de la MSC à la fin de l'exercice	5 388 \$	4 107 \$
Solde net de la MSC à la fin de l'exercice	14 440 \$	13 748 \$
Produits des activités d'assurance		
Produits des activités d'assurance pour les contrats évalués selon l'approche fondée sur la juste valeur	8 569 \$	8 529 \$
Produits des activités d'assurance pour les contrats évalués selon d'autres approches	12 645	11 873
Total des produits des activités d'assurance	21 214 \$	20 402 \$

Au moment de la transition à IFRS 17, l'entité a été tenue d'appliquer la norme de façon rétrospective, sauf en cas d'impraticabilité. La compagnie a effectué une évaluation de la date de séparation des périodes (par région et par produit) pour déterminer les contrats qui étaient visés par l'application rétrospective intégrale. La compagnie a mis en œuvre l'application rétrospective intégrale pour tous les contrats d'assurance identifiés, sauf en cas d'impraticabilité, c'est-à-dire lorsqu'il était impossible d'obtenir les informations raisonnables et justifiables nécessaires pour mettre en œuvre l'application rétrospective intégrale.

La compagnie a appliqué l'approche fondée sur la juste valeur aux contrats pour lesquels il était impossible de mettre en œuvre l'application rétrospective intégrale. Selon l'approche fondée sur la juste valeur, la MSC ou l'élément de perte du passif au titre de la couverture restante est déterminé d'après la différence entre la juste valeur d'un groupe de contrats d'assurance à la date de transition et les flux de trésorerie d'exécution évalués à cette date.

La compagnie a eu recours à une approche fondée sur la valeur intrinsèque pour déterminer la juste valeur à utiliser dans l'approche fondée sur la juste valeur. En vertu de l'approche fondée sur la valeur intrinsèque, la juste valeur est déterminée comme étant la valeur actualisée des flux de trésorerie d'exécution du tiers, plus le coût du capital futur, moins le bénéfice futur. Le coût du capital correspond au total du capital requis multiplié par le taux de rendement minimal, et le bénéfice futur dépend de l'ajustement lié au dégagement du risque et des produits tirés des placements relatifs au capital requis. L'élaboration des hypothèses s'est basée sur une combinaison de données du secteur accessibles au public, de données économiques historiques et de l'opinion de la compagnie quant aux hypothèses lorsque les sources de données externes n'étaient pas disponibles.

d) Composition des passifs au titre des contrats d'assurance et actif connexe

i) La composition des actifs et des passifs au titre des contrats d'assurance et de réassurance ainsi que des passifs au titre des contrats d'investissement se présente comme suit :

	2024				
	Actifs au titre des contrats d'assurance	Actifs au titre des contrats de réassurance détenus	Passifs au titre des contrats d'assurance	Passifs au titre des contrats d'investissement	Passifs au titre des contrats de réassurance détenus
Polices avec participation					
Exploitation canadienne	— \$	— \$	55 941 \$	— \$	— \$
Exploitation américaine	—	—	5 337	—	—
Exploitation européenne	—	—	122	—	—
Solutions de gestion du capital et des risques	—	—	678	—	—
Polices sans participation					
Exploitation canadienne	434	1 216	31 309	3 698	283
Exploitation américaine	335	12 756	13 544	85 470	159
Exploitation européenne	353	3 746	41 944	330	313
Solutions de gestion du capital et des risques	71	124	6 808	659	40
Total	1 193 \$	17 842 \$	155 683 \$	90 157 \$	795 \$

	2023				
	Actifs au titre des contrats d'assurance	Actifs au titre des contrats de réassurance détenus	Passifs au titre des contrats d'assurance	Passifs au titre des contrats d'investissement	Passifs au titre des contrats de réassurance détenus
Polices avec participation					
Exploitation canadienne	— \$	— \$	50 499 \$	— \$	— \$
Exploitation américaine	—	—	5 032	—	—
Exploitation européenne	—	—	124	—	—
Solutions de gestion du capital et des risques	—	—	671	—	—
Polices sans participation					
Exploitation canadienne	400	1 243	30 956	3 931	208
Exploitation américaine	291	12 243	13 047	83 966	163
Exploitation européenne	331	3 713	39 266	341	250
Solutions de gestion du capital et des risques	171	133	4 793	681	27
Total	1 193 \$	17 332 \$	144 388 \$	88 919 \$	648 \$

ii) Les tableaux suivants présentent la composition des actifs couvrant les passifs au titre des contrats d'assurance et d'investissement ainsi que les capitaux propres :

	2024					
	Obligations	Prêts hypothécaires	Actions	Immeubles de placement	Autres	Total
Valeur comptable						
Passifs relatifs aux polices avec participation						
Exploitation canadienne	27 160 \$	11 939 \$	10 629 \$	4 642 \$	1 571 \$	55 941 \$
Exploitation américaine	4 281	612	251	—	193	5 337
Exploitation européenne	53	—	34	3	32	122
Solutions de gestion du capital et des risques	604	—	—	—	74	678
Passifs relatifs aux polices sans participation						
Exploitation canadienne	22 522	4 085	2 698	728	4 974	35 007
Exploitation américaine	53 869	11 483	2 011	—	31 651	99 014
Exploitation européenne	27 228	7 359	396	1 909	5 382	42 274
Solutions de gestion du capital et des risques	6 716	751	—	—	—	7 467
Autres	9 229	2 178	1 229	153	510 880	523 669
Total des capitaux propres	15 452	472	1 578	822	14 330	32 654
Total de la valeur comptable	167 114 \$	38 879 \$	18 826 \$	8 257 \$	569 087 \$	802 163 \$
Juste valeur	167 114 \$	38 262 \$	18 840 \$	8 257 \$	569 087 \$	801 560 \$
	2023					
	Obligations	Prêts hypothécaires	Actions	Immeubles de placement	Autres	Total
Valeur comptable						
Passifs relatifs aux polices avec participation						
Exploitation canadienne	22 726 \$	12 503 \$	9 853 \$	4 662 \$	755 \$	50 499 \$
Exploitation américaine	4 299	500	187	—	46	5 032
Exploitation européenne	56	—	41	3	24	124
Solutions de gestion du capital et des risques	570	5	—	—	96	671
Passifs relatifs aux polices sans participation						
Exploitation canadienne	21 408	4 244	2 782	644	5 809	34 887
Exploitation américaine	53 381	11 760	1 301	—	30 571	97 013
Exploitation européenne	25 738	6 707	467	2 113	4 582	39 607
Solutions de gestion du capital et des risques	4 938	488	—	—	48	5 474
Autres	11 448	1 483	164	—	436 977	450 072
Total des capitaux propres	12 487	724	938	448	15 254	29 851
Total de la valeur comptable	157 051 \$	38 414 \$	15 733 \$	7 870 \$	494 162 \$	713 230 \$
Juste valeur	157 051 \$	37 915 \$	15 667 \$	7 870 \$	494 162 \$	712 665 \$

L'appariement des flux de trésorerie de l'actif couvrant les passifs au titre des contrats d'assurance et d'investissement se fait dans des limites raisonnables. Les variations de la juste valeur de l'actif sont largement contrebalancées par les variations de la juste valeur des passifs au titre des contrats d'assurance et d'investissement.

Les variations de la juste valeur de l'actif couvrant le capital et le surplus, déduction faite de l'impôt sur le résultat, entraîneraient une variation correspondante du surplus avec le temps conformément aux méthodes comptables suivies à l'égard des placements.

e) Incidence sur les composantes d'évaluation des contrats initialement comptabilisés au cours de l'exercice**Contrats d'assurance**

	2024		
	Contrats rentables émis	Contrats déficitaires émis	Total
Flux de trésorerie liés aux frais d'acquisition	582 \$	42 \$	624 \$
Montants à payer au titre des sinistres et des autres charges afférentes aux activités d'assurance	9 241	79	9 320
Estimations de la valeur actualisée des sorties de trésorerie	9 823	121	9 944
Estimations de la valeur actualisée des entrées de trésorerie	(11 050)	(123)	(11 173)
Ajustement au titre du risque non financier	312	18	330
MSC	913	—	913
Total des pertes (profits) comptabilisés au moment de la comptabilisation initiale	(2) \$	16 \$	14 \$

Contrats d'assurance

	2023		
	Contrats rentables émis	Contrats déficitaires émis	Total
Flux de trésorerie liés aux frais d'acquisition	465 \$	46 \$	511 \$
Montants à payer au titre des sinistres et des autres charges afférentes aux activités d'assurance	11 710	88	11 798
Estimations de la valeur actualisée des sorties de trésorerie	12 175	134	12 309
Estimations de la valeur actualisée des entrées de trésorerie	(13 208)	(138)	(13 346)
Ajustement au titre du risque non financier	338	20	358
MSC	690	(2)	688
Total des pertes (profits) comptabilisés au moment de la comptabilisation initiale	(5) \$	14 \$	9 \$

La compagnie n'a acquis aucun contrat d'assurance dans le cadre d'un transfert ou d'un regroupement d'entreprises.

f) Analyse des échéances des contrats d'assurance et de réassurance détenus

Les tableaux suivants présentent les sorties (entrées) de trésorerie futures prévues non actualisées pour les contrats d'assurance et de réassurance détenus selon le calendrier prévu en fonction des hypothèses actuarielles les plus probables, et excluent les montants des passifs au titre des contrats d'assurance pour le compte des titulaires de polices de fonds distincts. Les flux de trésorerie prévus pour les produits individuels d'assurance vie entière s'échelonnent sur plusieurs décennies. Les paiements au titre des sinistres et des charges constituent un exemple de sorties de trésorerie, et les primes constituent un exemple d'entrées de trésorerie.

	2024						
	1 an ou moins	De 1 an à 2 ans	De 2 à 3 ans	De 3 à 4 ans	De 4 à 5 ans	Plus de 5 ans	Total
Contrats d'assurance							
Passifs au titre des contrats d'assurance	8 168 \$	4 295 \$	4 429 \$	4 776 \$	4 947 \$	456 281 \$	482 896 \$
Actifs au titre des contrats d'assurance	(604)	(573)	(541)	(479)	(424)	(3 260)	(5 881)
	7 564 \$	3 722 \$	3 888 \$	4 297 \$	4 523 \$	453 021 \$	477 015 \$
Contrats de réassurance détenus							
Passifs au titre des contrats de réassurance détenus	182 \$	111 \$	112 \$	99 \$	82 \$	490 \$	1 076 \$
Actifs au titre des contrats de réassurance détenus	(634)	(189)	(168)	(164)	(167)	(4 306)	(5 628)
	(452) \$	(78) \$	(56) \$	(65) \$	(85) \$	(3 816) \$	(4 552) \$

	2023						Total
	1 an ou moins	De 1 an à 2 ans	De 2 à 3 ans	De 3 à 4 ans	De 4 à 5 ans	Plus de 5 ans	
Contrats d'assurance							
Passifs au titre des contrats d'assurance	7 815 \$	4 180 \$	4 150 \$	4 331 \$	4 602 \$	434 966 \$	460 044 \$
Actifs au titre des contrats d'assurance	(674)	(675)	(633)	(577)	(534)	(7 892)	(10 985)
	<u>7 141 \$</u>	<u>3 505 \$</u>	<u>3 517 \$</u>	<u>3 754 \$</u>	<u>4 068 \$</u>	<u>427 074 \$</u>	<u>449 059 \$</u>
Contrats de réassurance détenus							
Passifs au titre des contrats de réassurance détenus	15 \$	110 \$	96 \$	85 \$	69 \$	(41) \$	334 \$
Actifs au titre des contrats de réassurance détenus	(407)	(94)	(70)	(83)	(76)	(3 258)	(3 988)
	<u>(392) \$</u>	<u>16 \$</u>	<u>26 \$</u>	<u>2 \$</u>	<u>(7) \$</u>	<u>(3 299) \$</u>	<u>(3 654) \$</u>

g) Montant des passifs au titre des contrats d'assurance payable à vue

Le tableau suivant présente les montants des passifs au titre des contrats d'assurance qui sont payables à vue. Les montants payables à vue comprennent la valeur de rachat et/ou la valeur du compte moins les frais de rachat payables applicables. Les passifs au titre des contrats d'assurance détenus pour le compte des titulaires de polices de fonds distincts sont exclus des montants payables à vue et de la valeur comptable.

	2024	2023
Montants payables à vue	64 424 \$	61 367 \$
Valeurs comptables	101 715	93 324

h) Comptabilisation attendue de la MSC restante

	Contrats d'assurance							Total
	1 an ou moins	De 1 an à 2 ans	De 2 à 3 ans	De 3 à 4 ans	De 4 à 5 ans	De 5 à 10 ans	Plus de 10 ans	
2024	1 207 \$	1 121 \$	1 027 \$	950 \$	873 \$	3 384 \$	5 878 \$	14 440 \$
2023	1 138	1 051	972	898	827	3 241	5 621	13 748

i) Décomptabilisation attendue de l'actif au titre des flux de trésorerie liés aux frais d'acquisition

	Contrats d'assurance							Total
	1 an ou moins	De 1 an à 2 ans	De 2 à 3 ans	De 3 à 4 ans	De 4 à 5 ans	De 5 à 10 ans	Plus de 10 ans	
2024	32 \$	30 \$	27 \$	24 \$	21 \$	47 \$	— \$	181 \$
2023	30	28	26	24	20	46	—	174

j) Risque d'assurance

Hypothèses actuarielles

Dans le calcul des passifs au titre des contrats d'assurance, des hypothèses actuarielles ont été établies relativement aux taux de mortalité et de morbidité, au rendement des placements, aux charges d'exploitation, aux taux de résiliation des polices et aux taux d'utilisation des options facultatives liées aux polices ou aux provisions. Ces hypothèses reposent sur les meilleures estimations des résultats futurs et incluent un ajustement au titre du risque non financier. L'ajustement au titre du risque non financier représente l'indemnité que la compagnie exige pour la prise en charge de l'incertitude entourant le montant et le calendrier des flux de trésorerie de contrats d'assurance. Les ajustements au titre du risque non financier font l'objet d'un examen périodique afin de déterminer s'ils demeurent appropriés.

La compagnie évalue les estimations de la valeur actualisée des flux de trésorerie futurs pour la réassurance détenue à partir d'hypothèses qui cadrent avec celles qu'elle utilise pour évaluer les estimations de la valeur actualisée des flux de trésorerie futurs pour les contrats d'assurance sous-jacents, et un ajustement est appliqué pour tenir compte de tout risque de non-exécution par le réassureur.

Les passifs au titre des contrats d'investissement sont évalués à la juste valeur, déterminée au moyen des taux d'actualisation tirés d'un portefeuille de référence ou de modèles stochastiques à la fin de la période de présentation de l'information financière. Les principales techniques d'évaluation de la compagnie tiennent compte de tous les facteurs que les intervenants du marché prendraient en considération et elles utilisent au maximum les données observables sur le marché.

Les méthodes qui ont servi à établir les hypothèses actuarielles sont les suivantes :

Mortalité

Une étude de la mortalité en assurance vie est effectuée régulièrement pour chacun des principaux blocs de produits d'assurance. Les résultats de chaque étude permettent de réviser les tables de mortalité du bloc utilisées par la compagnie à des fins actuarielles. Pour ce qui est des rentes, la mortalité fait également l'objet d'études régulières. Les résultats servent à modifier les tables de mortalité à cet égard. Lorsque les données sont insuffisantes, la compagnie utilise les derniers résultats du secteur pour établir une hypothèse de mortalité estimative appropriée. Les échelles d'amélioration relatives à la mortalité à l'égard de l'assurance vie et des rentes sont révisées périodiquement en fonction d'études réalisées sur la population et sur le secteur, et en fonction de facteurs propres à certains produits et des directives professionnelles. En outre, des provisions appropriées sont constituées en prévision de la détérioration des résultats au chapitre de la mortalité à l'égard de l'assurance temporaire.

Morbidité

La compagnie utilise des tables de morbidité conçues par le secteur et modifiées selon les nouveaux résultats techniques de la compagnie. Le bilan des sinistres et les résiliations sont étudiés régulièrement, et les nouveaux résultats enregistrés sont pris en compte dans les estimations courantes.

Frais

Les frais liés à certains éléments, comme les commissions et les taxes et frais liés aux polices, sont de nature contractuelle ou sont prescrits par la loi, et ils ne sont donc comptabilisés dans le passif que selon les hypothèses les plus probables. Les charges d'exploitation, comme les frais liés à l'administration des polices et des demandes de règlement et les coûts indirects, sont plus variables. La compagnie effectue régulièrement des études portant sur les charges d'exploitation afin de permettre une estimation appropriée des charges d'exploitation futures à l'égard du type de passif évalué. L'estimation des charges d'exploitation futures comprises dans le passif tient compte d'hypothèses sur l'inflation.

Résiliation de polices

Les études servant à déterminer les taux de résiliation de polices sont révisées régulièrement afin qu'elles forment la base de cette estimation. Il est également possible d'avoir recours à des données du secteur lorsque la compagnie n'a pas de statistiques relativement à certains types de polices ou lorsque son risque à ce chapitre est limité. L'exposition la plus importante de la compagnie a trait aux produits T-100 et d'assurance vie universelle à coût nivelé au Canada, et au taux de renouvellement des polices à l'échéance de la période de renouvellement pour les polices temporaires renouvelables dans les secteurs Exploitation canadienne et Solutions de gestion du capital et des risques. La compagnie s'est fondée sur l'information disponible dans le secteur pour établir ses hypothèses sur ces produits, sa propre expérience à cet égard étant très limitée.

Réassurance IARD

Les passifs au titre des contrats d'assurance liés à la réassurance IARD souscrite par le secteur Solutions de gestion du capital et des risques sont établis suivant des pratiques actuarielles reconnues pour les assureurs IARD au Canada. Les passifs au titre des contrats d'assurance sont fondés sur des états de cession fournis par les sociétés cédantes. De plus, les passifs au titre des contrats d'assurance comprennent un montant au titre des sinistres survenus mais non déclarés, lequel peut différer sensiblement de celui des sinistres définitifs. Les estimations et la méthode sous-jacente sont continuellement examinées et mises à jour, et les ajustements apportés aux estimations sont comptabilisés dans les résultats nets. Le secteur Solutions de gestion du capital et des risques analyse les nouveaux sinistres par rapport aux hypothèses prévues pour chaque contrat de réassurance et pour le portefeuille dans son ensemble. Une analyse plus approfondie des résultats de la société cédante est effectuée au besoin.

Utilisation d'options facultatives liées aux polices

Une vaste gamme d'options facultatives est intégrée aux polices offertes par la compagnie. Ces options comprennent la reconduction à terme, la conversion en produits d'assurance vie entière (assurance temporaire), l'achat de rentes à règlement à des taux garantis (rentes de dépôt) et le rétablissement de garanties (garanties à l'échéance des fonds distincts). Les hypothèses relatives aux taux d'utilisation sont fondées sur les données de la compagnie ou du secteur, le cas échéant. En l'absence de telles données, ces hypothèses sont fondées sur le jugement en fonction des mesures d'encouragement relatives à l'utilisation de l'option. De façon générale, lorsqu'il est clairement avantageux pour un titulaire de polices avisé d'utiliser une option, on considère cette option comme choisie.

Participations des titulaires de polices et caractéristiques ajustables des polices

Les participations futures des titulaires de polices et d'autres caractéristiques ajustables des polices sont comprises dans le calcul des passifs au titre des contrats d'assurance selon l'hypothèse que les participations ou les prestations ajustables différeront dans l'avenir, selon les résultats appropriés. Les ajustements aux participations et aux polices sont déterminés selon les attentes raisonnables des titulaires de polices, ces attentes étant influencées par les politiques en matière de participations des titulaires de polices avec participation, ou par les communications avec les titulaires de polices, les documents publicitaires et les pratiques antérieures. La compagnie croit que les changements aux participations des titulaires de polices ou aux prestations ajustables liés aux polices avec participation, ou alors aux activités ajustables, correspondront aux modifications apportées aux hypothèses les plus probables, ce qui donnera lieu à une modification nette non significative des passifs au titre des contrats d'assurance. Dans les cas où les garanties sous-jacentes pourraient restreindre la capacité de transférer ces résultats aux titulaires de polices, l'incidence de ce caractère non ajustable sur le bénéfice net attribuable aux actionnaires est reflétée dans l'incidence des modifications apportées aux hypothèses les plus probables mentionnées ci-dessous.

Rendement des placements

Le risque de taux d'intérêt est géré par l'investissement dans des actifs compatibles avec les produits vendus. La compagnie utilise un processus officiel pour l'appariement de l'actif et du passif, lequel comprend le regroupement de l'actif et du passif du fonds général par secteur. L'actif de chaque secteur est géré en fonction du passif du secteur. L'incidence de la variation des taux d'intérêt sur le bénéfice net serait largement contrebalancée par la variation de la valeur des actifs financiers qui couvrent les passifs. Toutefois, les différences de sensibilité aux taux d'intérêt dans la valeur des actifs et la valeur des passifs au titre des contrats d'assurance et d'investissement donnent lieu à une sensibilité aux fluctuations des taux d'intérêt pour le bénéfice net.

Passifs au titre des contrats d'assurance et d'investissement

Dans le calcul des passifs au titre des contrats d'assurance de la compagnie, des hypothèses actuarielles ont été établies relativement aux taux de mortalité et de morbidité, au rendement des placements, aux charges d'exploitation, aux taux de résiliation des polices et aux taux d'utilisation des options facultatives liées aux polices ou aux provisions. Lorsque les hypothèses sont révisées afin de refléter les derniers résultats techniques ou un changement de perspectives, il en découle une variation de la valeur des passifs, qui a une incidence sur le bénéfice de la compagnie.

Mesures d'exposition et de sensibilité non financièresRisque d'assurance

	2024			
	Bénéfice net		MSC ¹	
	Avant réassurance	Déduction faite des contrats de réassurance détenus	Avant réassurance	Déduction faite des contrats de réassurance détenus
Mortalité à l'égard de l'assurance vie – augmentation de 2 %	(100) \$	(100) \$	(350) \$	(175) \$
Mortalité à l'égard des rentes – diminution de 2 %	200	175	(725)	(650)
Morbidité – variation défavorable de 5 %	(150)	(125)	(200)	(100)
Charges – augmentation de 5 %	—	—	(125)	(150)
Résiliation et renouvellement de polices – variation défavorable de 10 %	(50)	—	(850)	(850)
	2023			
	Bénéfice net		MSC ¹	
	Avant réassurance	Déduction faite des contrats de réassurance détenus	Avant réassurance	Déduction faite des contrats de réassurance détenus
Mortalité à l'égard de l'assurance vie – augmentation de 2 %	(100) \$	(100) \$	(375) \$	(200) \$
Mortalité à l'égard des rentes – diminution de 2 %	175	150	(700)	(625)
Morbidité – variation défavorable de 5 %	(150)	(125)	(225)	(100)
Charges – augmentation de 5 %	—	—	(150)	(150)
Résiliation et renouvellement de polices – variation défavorable de 10 %	50	50	(1 025)	(950)

¹ Les incidences sur la MSC sont déterminées avant impôt.

Ces sensibilités reflètent l'incidence d'une modification immédiate des hypothèses utilisées pour établir la valeur des contrats d'assurance et de réassurance détenus, ainsi que des contrats d'assurance sur le bénéfice net et la MSC. L'incidence sur les capitaux propres attribuables aux actionnaires est égale à l'incidence sur le bénéfice net.

Pour les contrats assortis d'une MSC, la révision des hypothèses au chapitre des risques d'assurance a une influence directe sur la MSC. Pour les contrats évalués en vertu du modèle général d'évaluation, l'influence de la révision des hypothèses sur la MSC est évaluée à des taux d'actualisation arrêtés. Les répercussions sur le bénéfice net découlent de toute différence relative à l'incidence sur la juste valeur de la révision des hypothèses ayant une influence sur la MSC, ainsi que de la révision des hypothèses à l'égard des contrats non assortis d'une MSC (y compris les contrats d'assurance à court terme). En ce qui concerne la révision des hypothèses ayant une influence sur la MSC, il y a une incidence de second ordre sur le bénéfice qui représente la différence de valeur actualisée entre l'incidence de la révision des hypothèses évaluée aux taux d'actualisation en vigueur et aux taux d'actualisation arrêtés. De façon générale, les taux d'actualisation en vigueur sont actuellement plus élevés que les taux arrêtés pour les contrats d'assurance de la compagnie, car la plupart des taux arrêtés aux fins du calcul des incidences de la MSC ont été conclus au 1^{er} janvier 2022 pour le portefeuille de contrats en vigueur. Par conséquent, une révision défavorable des hypothèses à l'égard des risques d'assurance, ce qui donnera lieu à un renforcement des passifs, contrebalancé par la réduction de la MSC, se traduit également par une répercussion positive sur le bénéfice au cours de la période attribuable à l'incidence sur la juste valeur.

Le risque de concentration peut être lié aux régions géographiques, à l'accumulation de risques et au risque de marché. La concentration du risque d'assurance avant et après la réassurance, par région géographique, est décrite dans l'information sectorielle (note 33).

Risque de réassurance

Des limites maximales quant aux montants des prestations par vie assurée (qui varient selon le secteur d'activité) sont établies pour l'assurance vie et l'assurance maladie, et l'on a recours à la réassurance pour couvrir les montants excédant ces limites.

L'évaluation tient compte des frais et des recouvrements au titre de la réassurance, lesquels sont définis dans l'entente de réassurance, en tenant compte des hypothèses directes.

Les contrats de réassurance ne libèrent pas la compagnie de ses obligations envers les titulaires de polices. Le défaut de la part des réassureurs de respecter leurs engagements pourrait causer des pertes à la compagnie. Pour réduire son exposition à des pertes importantes pouvant résulter de l'insolvabilité de réassureurs, la compagnie évalue la situation financière de ses réassureurs.

Certains contrats de réassurance ont été conclus suivant la méthode des fonds retenus, selon laquelle la compagnie conserve l'actif couvrant les passifs au titre des contrats d'assurance qui sont réassurés, ce qui réduit l'exposition à des pertes importantes pouvant résulter de l'insolvabilité des réassureurs de ces contrats.

Taux d'actualisation

Les tableaux ci-dessous présentent la limite inférieure et la limite supérieure de la fourchette des taux au comptant qu'utilise la compagnie pour actualiser les flux de trésorerie des passifs, en fonction des principales devises.

2024		Année 1	Année 5	Année 10	Année 20	Année 30	Année 50
\$ CA	Limite inférieure	4,2 %	4,2 %	4,5 %	4,6 %	4,6 %	4,9 %
	Limite supérieure	4,6 %	4,6 %	4,9 %	5,0 %	5,0 %	5,0 %
\$ US	Limite inférieure	4,9 %	5,2 %	5,4 %	5,8 %	5,6 %	5,1 %
	Limite supérieure	5,4 %	5,7 %	5,8 %	6,2 %	5,9 %	5,3 %
€	Limite inférieure	2,5 %	2,5 %	2,8 %	3,0 %	3,2 %	4,3 %
	Limite supérieure	3,6 %	3,6 %	3,8 %	4,0 %	4,1 %	4,5 %
£	Limite inférieure	4,9 %	4,8 %	5,1 %	5,7 %	5,7 %	4,3 %
	Limite supérieure	5,7 %	5,5 %	5,9 %	6,5 %	6,5 %	5,1 %

2023		Année 1	Année 5	Année 10	Année 20	Année 30	Année 50
\$ CA	Limite inférieure	6,0 %	4,5 %	4,4 %	4,3 %	4,2 %	4,5 %
	Limite supérieure	6,4 %	4,9 %	4,9 %	4,9 %	4,8 %	4,9 %
\$ US	Limite inférieure	5,7 %	4,8 %	4,8 %	5,3 %	4,9 %	4,7 %
	Limite supérieure	6,1 %	5,2 %	5,3 %	5,8 %	5,4 %	5,0 %
€	Limite inférieure	3,2 %	2,1 %	2,2 %	2,5 %	2,9 %	4,3 %
	Limite supérieure	4,8 %	3,6 %	3,8 %	4,1 %	4,2 %	4,5 %
£	Limite inférieure	4,9 %	3,8 %	4,0 %	4,7 %	4,6 %	3,7 %
	Limite supérieure	5,9 %	4,8 %	5,1 %	5,7 %	5,6 %	4,7 %

Les taux au comptant présentés dans les tableaux ci-dessus sont calculés en fonction des taux d'intérêt en vigueur observés dans leurs marchés respectifs. Lorsque les taux d'intérêt ne sont pas observables, la courbe de rendement utilisée pour actualiser les flux de trésorerie passe à un taux ultime qui se compose d'un taux sans risque et d'une prime d'illiquidité. Ces montants sont établis en fonction de données historiques.

15. Contrats de réassurance détenus

a) Analyse en fonction de la couverture restante et des sinistres survenus

Contrats de réassurance détenus

2024

	Actif au titre de la couverture restante		Actif au titre des sinistres survenus				Total
	Excluant le composant recouvrement de perte	Composant recouvrement de perte	Contrats non évalués selon la MRP	Contrats évalués selon la MRP		Ajustement au titre du risque non financier	
				Estimations de la valeur actualisée des flux de trésorerie futurs			
Actifs d'ouverture	15 981 \$	90 \$	1 002 \$	247 \$	12 \$	17 332 \$	
Passifs d'ouverture	(885)	20	218	(1)	—	(648)	
Solde d'ouverture net	15 096	110	1 220	246	12	16 684	
Variations dans les états consolidés du résultat net et du résultat global							
Charges nettes liées aux contrats de réassurance	(4 457)	(10)	1 906	961	1	(1 599)	
Composants investissements	(123)	—	123	—	—	—	
Produits financiers nets liés aux contrats de réassurance, excluant l'incidence des variations du risque de non-exécution des réassureurs	(52)	(1)	36	6	1	(10)	
Incidence des fluctuations des taux de change	1 036	1	19	5	—	1 061	
Total des variations dans les états consolidés du résultat net et du résultat global	(3 596)	(10)	2 084	972	2	(548)	
Flux de trésorerie							
Primes versées	3 799	—	—	—	—	3 799	
Montants reçus au titre des sinistres survenus et des autres activités d'assurance	—	—	(1 919)	(995)	—	(2 914)	
Autres flux de trésorerie ¹	510	—	—	—	—	510	
Total des flux de trésorerie	4 309	—	(1 919)	(995)	—	1 395	
Autres variations ²	(484)	—	—	—	—	(484)	
Solde de clôture net³	15 325 \$	100 \$	1 385 \$	223 \$	14 \$	17 047 \$	
Comptabilisé dans :							
Actifs de clôture	16 594 \$	72 \$	1 046 \$	124 \$	6 \$	17 842 \$	
Passifs de clôture	(1 269)	28	339	99	8	(795)	
Solde de clôture net³	15 325 \$	100 \$	1 385 \$	223 \$	14 \$	17 047 \$	

¹ Les autres flux de trésorerie se composent des primes à régler au moyen du solde du composant financement, des sinistres à régler au moyen du solde du composant financement et des règlements nets.

² Les autres variations représentent les variations des flux de trésorerie d'exécution prévus de certains contrats de réassurance détenus pour lesquels la compagnie n'a aucun lien conservé à l'exception de l'exposition au faible risque d'insolvabilité du réassureur. Cette variation est contrebalancée par les variations des actifs au titre de la réassurance connexes.

³ Des fonds retenus par la compagnie en vertu de contrats de réassurance de 4 276 \$ sont inclus dans les montants des contrats de réassurance détenus.

Contrats de réassurance détenus

2023

	Actif au titre de la couverture restante		Actif au titre des sinistres survenus			Total
	Excluant le composant recouvrement de perte	Composant recouvrement de perte	Contrats non évalués selon la MRP	Contrats évalués selon la MRP		
				Estimations de la valeur actualisée des flux de trésorerie futurs	Ajustement au titre du risque non financier	
Actifs d'ouverture	16 212 \$	76 \$	952 \$	320 \$	11 \$	17 571 \$
Passifs d'ouverture	(760)	—	223	—	—	(537)
Solde d'ouverture net	15 452	76	1 175	320	11	17 034
Variations dans les états consolidés du résultat net et du résultat global						
Charges nettes liées aux contrats de réassurance	(3 676)	28	1 319	784	1	(1 544)
Composants investissements	(107)	—	107	—	—	—
Produits financiers nets liés aux contrats de réassurance, excluant l'incidence des variations du risque de non-exécution des réassureurs	184	6	34	—	—	224
Incidence des fluctuations des taux de change	(189)	—	11	3	—	(175)
Total des variations dans les états consolidés du résultat net et du résultat global	(3 788)	34	1 471	787	1	(1 495)
Flux de trésorerie						
Primes versées	6 930	—	—	—	—	6 930
Montants reçus au titre des sinistres survenus et des autres activités d'assurance	—	—	(1 426)	(861)	—	(2 287)
Autres flux de trésorerie ¹	(3 341)	—	—	—	—	(3 341)
Total des flux de trésorerie	3 589	—	(1 426)	(861)	—	1 302
Autres variations ²	(157)	—	—	—	—	(157)
Solde de clôture net ³	15 096 \$	110 \$	1 220 \$	246 \$	12 \$	16 684 \$
Comptabilisé dans :						
Actifs de clôture	15 981 \$	90 \$	1 002 \$	247 \$	12 \$	17 332 \$
Passifs de clôture	(885)	20	218	(1)	—	(648)
Solde de clôture net ³	15 096 \$	110 \$	1 220 \$	246 \$	12 \$	16 684 \$

¹ Les autres flux de trésorerie se composent des primes à régler au moyen du solde du composant financement, des sinistres à régler au moyen du solde du composant financement et des règlements nets.

² Les autres variations représentent les variations des flux de trésorerie d'exécution prévus de certains contrats de réassurance détenus pour lesquels la compagnie n'a aucun lien conservé à l'exception de l'exposition au faible risque d'insolvabilité du réassureur. Cette variation est contrebalancée par les variations des actifs au titre de la réassurance connexes.

³ Des fonds retenus par la compagnie en vertu de contrats de réassurance de 4 491 \$ sont inclus dans les montants des contrats de réassurance détenus.

b) Analyse en fonction de la composante d'évaluation pour les contrats de réassurance détenus non évalués en vertu de la MRP

Contrats de réassurance détenus

	2024			
	Estimations de la valeur actualisée des flux de trésorerie futurs	Ajustement au titre du risque non financier	MSC	Total
Actifs d'ouverture	16 181 \$	866 \$	163 \$	17 210 \$
Passifs d'ouverture	(2 419)	863	950	(606)
Solde d'ouverture net	13 762	1 729	1 113	16 604
Variations dans les états consolidés du résultat net et du résultat global				
Variations liées aux services rendus au cours de la période				
MSC comptabilisée à l'égard des services reçus	—	—	(131)	(131)
Variation de l'ajustement au titre du risque non financier à l'égard du risque expiré	—	(176)	—	(176)
Ajustements liés à l'expérience	43	(1)	—	42
Variations liées aux services futurs				
Contrats comptabilisés initialement au cours de l'exercice	(115)	159	(34)	10
Changements dans les estimations qui entraînent un ajustement de la MSC	(27)	(34)	61	—
Variations dans les estimations qui entraînent des pertes et des reprises de pertes sur les contrats déficitaires	(17)	11	—	(6)
Variations liées aux services passés				
Variations de la valeur recouvrable découlant des variations du passif au titre des sinistres survenus	25	—	—	25
Charges nettes liées aux contrats de réassurance	(91)	(41)	(104)	(236)
Produits financiers nets liés aux contrats de réassurance, excluant l'incidence des variations du risque de non-exécution des réassureurs	(83)	31	35	(17)
Incidence des fluctuations des taux de change	998	33	28	1 059
Total des variations dans les états consolidés du résultat net et du résultat global	824	23	(41)	806
Flux de trésorerie				
Primes versées	1 462	—	—	1 462
Montants reçus au titre des sinistres survenus et des autres activités d'assurance	(1 918)	—	—	(1 918)
Autres flux de trésorerie ¹	510	—	—	510
Total des flux de trésorerie	54	—	—	54
Autres variations ²	(484)	—	—	(484)
Solde de clôture net	14 156 \$	1 752 \$	1 072 \$	16 980 \$
Comptabilisé dans :				
Actifs de clôture	16 644 \$	731 \$	344 \$	17 719 \$
Passifs de clôture	(2 488)	1 021	728	(739)
Solde de clôture net	14 156 \$	1 752 \$	1 072 \$	16 980 \$

¹ Les autres flux de trésorerie se composent des primes à régler au moyen du solde du composant financement, des sinistres à régler au moyen du solde du composant financement et des règlements nets.

² Les autres variations représentent les variations des flux de trésorerie d'exécution prévus de certains contrats de réassurance détenus pour lesquels la compagnie n'a aucun lien conservé à l'exception de l'exposition au faible risque d'insolvabilité du réassureur. Cette variation est contrebalancée par les variations des actifs au titre de la réassurance connexes.

Notes annexes

Contrats de réassurance détenus

	2023			
	Estimations de la valeur actualisée des flux de trésorerie futurs	Ajustement au titre du risque non financier	MSC	Total
Actifs d'ouverture	15 791 \$	1 062 \$	514 \$	17 367 \$
Passifs d'ouverture	(1 458)	429	497	(532)
Solde d'ouverture net	14 333	1 491	1 011	16 835
Variations dans les états consolidés du résultat net et du résultat global				
Variations liées aux services rendus au cours de la période				
MSC comptabilisée à l'égard des services reçus	—	—	(102)	(102)
Variation de l'ajustement au titre du risque non financier à l'égard du risque expiré	—	(156)	—	(156)
Ajustements liés à l'expérience	40	(1)	—	39
Variations liées aux services futurs				
Contrats comptabilisés initialement au cours de l'exercice	(85)	69	22	6
Changements dans les estimations qui entraînent un ajustement de la MSC	(332)	158	174	—
Variations dans les estimations qui entraînent des pertes et des reprises de pertes sur les contrats déficitaires	20	10	—	30
Variations liées aux services passés				
Variations de la valeur recouvrable découlant des variations du passif au titre des sinistres survenus	(4)	(1)	—	(5)
Charges nettes liées aux contrats de réassurance	(361)	79	94	(188)
Produits financiers nets liés aux contrats de réassurance, excluant l'incidence des variations du risque de non-exécution des réassureurs	62	152	13	227
Incidence des fluctuations des taux de change	(181)	7	(5)	(179)
Total des variations dans les états consolidés du résultat net et du résultat global	(480)	238	102	(140)
Flux de trésorerie				
Primes versées	4 834	—	—	4 834
Montants reçus au titre des sinistres survenus et des autres activités d'assurance	(1 427)	—	—	(1 427)
Autres flux de trésorerie ¹	(3 341)	—	—	(3 341)
Total des flux de trésorerie	66	—	—	66
Autres variations ²	(157)	—	—	(157)
Solde de clôture net	13 762 \$	1 729 \$	1 113 \$	16 604 \$
Comptabilisé dans :				
Actifs de clôture	16 181 \$	866 \$	163 \$	17 210 \$
Passifs de clôture	(2 419)	863	950	(606)
Solde de clôture net	13 762 \$	1 729 \$	1 113 \$	16 604 \$

¹ Les autres flux de trésorerie se composent des primes à régler au moyen du solde du composant financement, des sinistres à régler au moyen du solde du composant financement et des règlements nets.

² Les autres variations représentent les variations des flux de trésorerie d'exécution prévus de certains contrats de réassurance détenus pour lesquels la compagnie n'a aucun lien conservé à l'exception de l'exposition au faible risque d'insolvabilité du réassureur. Cette variation est contrebalancée par les variations des actifs au titre de la réassurance connexes.

c) MSC selon l'approche fondée sur la transition

	2024	2023
Contrats de réassurance détenus		
Contrats de réassurance détenus selon l'approche fondée sur la juste valeur		
Solde de la MSC au début de l'exercice	1 106 \$	891 \$
Variation liée aux services fournis au cours de la période		
MSC comptabilisée à l'égard des services fournis	(124)	(87)
Variations liées aux services futurs		
Changements dans les estimations qui entraînent un ajustement de la MSC	(24)	299
Total des variations du résultat des activités d'assurance	(148)	212
Charges financières nettes liées aux contrats de réassurance	63	3
Total des variations	(85)	215
Solde de la MSC à la fin de l'exercice	1 021 \$	1 106 \$
Autres contrats de réassurance détenus		
Solde de la MSC au début de l'exercice	7 \$	120 \$
Variation liée aux services fournis au cours de la période		
MSC comptabilisée à l'égard des services fournis	(7)	(15)
Variations liées aux services futurs		
Contrats comptabilisés initialement au cours de l'exercice	(34)	22
Changements dans les estimations qui entraînent un ajustement de la MSC	85	(125)
Total des variations du résultat des activités d'assurance	44	(118)
Charges financières nettes liées aux contrats d'assurance	—	5
Total des variations	44	(113)
Solde de la MSC à la fin de l'exercice	51 \$	7 \$
Solde net de la MSC à la fin de l'exercice	1 072 \$	1 113 \$

d) Incidence sur les composantes d'évaluation des contrats initialement comptabilisés au cours de l'exercice

	2024	2023
Contrats de réassurance détenus		
Estimations de la valeur actualisée des sorties de trésorerie	3 522 \$	882 \$
Estimations de la valeur actualisée des entrées de trésorerie	(3 407)	(797)
Ajustement au titre du risque non financier	(159)	(69)
Produits comptabilisés au moment de la comptabilisation initiale	10	6
MSC	34 \$	(22) \$

La compagnie n'a acquis aucun contrat de réassurance détenu dans le cadre d'un transfert ou d'un regroupement d'entreprises.

e) Comptabilisation attendue de la MSC restante

	Contrats de réassurance détenus							Total
	1 an ou moins	De 1 an à 2 ans	De 2 à 3 ans	De 3 à 4 ans	De 4 à 5 ans	De 5 à 10 ans	Plus de 10 ans	
2024	(122) \$	(109) \$	(97) \$	(86) \$	(76) \$	(262) \$	(320) \$	(1 072) \$
2023	(122)	(108)	(97)	(86)	(77)	(266)	(357)	(1 113)

16. Passifs au titre des contrats d'investissement

Variations des passifs au titre des contrats d'investissement évalués à la juste valeur

	2024	2023
Solde au début de l'exercice	88 919 \$	94 810 \$
Variations normales des affaires en vigueur	(8 469)	(9 356)
Résultats au chapitre des placements	2 932	4 806
Mesures prises par la direction et modification des hypothèses	—	(9)
Incidence des fluctuations des taux de change	6 775	(1 332)
Solde à la fin de l'exercice	90 157 \$	88 919 \$

Tous les passifs au titre des contrats d'investissement sont évalués à la JVRN.

17. Fonds distincts et autres entités structurées

Au Canada, aux États-Unis et en Europe, la compagnie offre des produits de fonds distincts qui sont désignés soit comme des fonds distincts, des comptes distincts ou des fonds en unités de compte, selon la région. Il s'agit de contrats établis par les assureurs à l'intention des titulaires de polices de fonds distincts, aux termes desquels le montant des prestations est directement lié au rendement des placements ainsi qu'aux risques et aux avantages inhérents aux fluctuations de la juste valeur, et les produits nets tirés des placements sont réalisés par les titulaires de polices de fonds distincts. Ces derniers doivent choisir des fonds distincts qui comprennent une gamme de placements sous-jacents. Bien que la compagnie détienne les titres de propriété de ces placements, elle a l'obligation contractuelle de remettre les résultats de placement aux titulaires de polices de fonds distincts, et elle sépare ces placements de ses propres placements.

Au Canada et aux États-Unis, les actifs des fonds et des comptes distincts sont juridiquement séparés de l'actif général de la compagnie selon les modalités du contrat à l'intention des titulaires de polices, et ils ne peuvent être utilisés pour régler les obligations de la compagnie. En Europe, les actifs des fonds sont séparés de façon fonctionnelle et implicite de ceux de la compagnie. En raison des modalités juridiques et implicites associées à ces fonds, leurs actifs sont présentés dans les bilans consolidés, au poste Placements pour le compte des titulaires de polices de fonds distincts, et des passifs correspondants sont comptabilisés aux postes Contrats d'investissement pour le compte des titulaires de polices de fonds distincts et Contrats d'assurance pour le compte des titulaires de polices de fonds distincts.

Dans les cas où l'actif du fonds distinct est investi dans des entités structurées et que l'on considère que le fonds exerce un contrôle sur ces entités, la compagnie a présenté les participations ne donnant pas le contrôle dans les fonds distincts pour le risque lié aux titulaires de polices à titre de montants égaux et correspondants dans l'actif et le passif. Les montants ainsi présentés s'établissaient à 6 082 \$ au 31 décembre 2024 (6 070 \$ au 31 décembre 2023).

Dans les états consolidés du résultat net, toutes les sommes relatives aux produits liés aux titulaires de polices de fonds distincts, y compris les variations de la juste valeur et les produits nets tirés des placements, sont créditées aux titulaires de polices de fonds distincts et incluses dans les actifs et les passifs pour le compte des titulaires de polices de fonds distincts dans les bilans consolidés. Ces produits et ces charges sont présentés dans les états consolidés du résultat net dans les cas où les contrats conclus avec les titulaires de polices de fonds distincts sont classés comme des contrats d'assurance.

Exposition au risque inhérent aux garanties liées aux fonds distincts

La compagnie offre des produits de fonds distincts aux particuliers, des produits unitaires à profit et des produits de rentes variables qui procurent certaines garanties liées aux valeurs de marché des fonds de placement. Bien que ces fonds soient semblables aux fonds communs de placement, ils en diffèrent principalement du fait qu'ils sont assortis de garanties qui protègent les titulaires de polices de fonds distincts contre les reculs subis par les placements sous-jacents sur le marché. Ces garanties constituent la principale exposition de la compagnie liée à ces fonds. La compagnie comptabilise ces garanties au titre des passifs au titre des contrats d'assurance et d'investissement dans ses états financiers consolidés. Outre son exposition à ces garanties, la compagnie court un risque à l'égard des honoraires qu'elle touche sur ces produits, car ils sont tributaires de la valeur de marché des fonds.

Au Canada, la compagnie offre des produits de fonds distincts aux particuliers par l'entremise de la Canada Vie. Ces produits procurent des garanties de retrait minimum au décès ainsi que des garanties de retrait minimum de capitalisation à l'échéance.

Aux États-Unis, la compagnie détient un éventail de blocs ouverts et de blocs fermés de produits collectifs de rentes variables assortis d'une garantie de retrait minimum (GRM), ainsi qu'un bloc fermé de produits collectifs autonomes assortis de prestations minimales garanties au décès qui prennent essentiellement la forme de primes au décès.

En Europe, la compagnie offre des produits unitaires à profit en Allemagne et des produits en unités de compte assortis de garanties de placement en Irlande. Ces produits sont semblables aux produits de fonds distincts, mais comprennent des taux d'intérêt crédités minimaux et le regroupement des fonds des titulaires de polices.

La compagnie offre également des produits assortis d'une GRM aux États-Unis et en Allemagne, ainsi que précédemment au Canada et en Irlande. Certains produits assortis d'une GRM de la compagnie offrent divers niveaux de garantie en cas de décès et à l'échéance. Au 31 décembre 2024, la valeur des produits assortis d'une GRM en vigueur au Canada, aux États-Unis, en Irlande et en Allemagne s'établissait à 7 538 \$ (7 343 \$ au 31 décembre 2023).

Les tableaux ci-dessous présentent des renseignements additionnels à l'égard des placements pour le compte des titulaires de polices de fonds distincts, conformément aux exigences de présentation de l'information prévues par la loi qui s'appliquent dans chacune des régions où la compagnie exerce ses activités.

a) Placements pour le compte des titulaires de polices de fonds distincts

	2024	2023
Trésorerie et équivalents de trésorerie	18 895 \$	15 024 \$
Obligations	74 444	72 111
Prêts hypothécaires	2 083	2 022
Actions et parts de fiducies d'investissement à participation unitaire	154 439	130 415
Fonds communs de placement	232 073	188 549
Immeubles de placement	11 317	12 071
	493 251	420 192
Produits à recevoir	882	832
Autres passifs	(3 829)	(4 138)
Participations ne donnant pas le contrôle dans les fonds communs de placement	6 082	6 070
Total^{1, 2}	496 386 \$	422 956 \$

¹ Au 31 décembre 2024, des placements pour le compte des titulaires de polices de fonds distincts de 65 315 \$ étaient réassurés par la compagnie au moyen d'une entente de coassurance modifiée (64 097 \$ au 31 décembre 2023). Ce montant comprend de la trésorerie et des équivalents de trésorerie de 517 \$, des obligations de 10 623 \$, des actions et des parts de fiducies d'investissement à participation unitaire de 21 \$, des fonds communs de placement de 54 114 \$, des produits à recevoir de 89 \$ et d'autres passifs de (49) \$.

² Au 31 décembre 2024, des placements pour le compte des titulaires de polices de fonds distincts de 2 750 \$ dans les bilans consolidés de la compagnie devraient être transférés à Countrywide dans les 12 mois (note 3). Ce montant comprend de la trésorerie et des équivalents de trésorerie de 104 \$, des actions, des parts de fiducies d'investissement à participation unitaire de 2 672 \$ et d'autres passifs de (26) \$.

b) Contrats d'assurance et d'investissement pour le compte des titulaires de polices de fonds distincts

	2024	2023
Contrats d'assurance pour le compte des titulaires de polices de fonds distincts	66 343 \$	60 302 \$
Contrats d'investissement pour le compte des titulaires de polices de fonds distincts	430 043	362 654
	496 386 \$	422 956 \$

c) Contrats d'assurance pour le compte des titulaires de polices de fonds distincts – Incidence sur les composantes d'évaluation des contrats initialement comptabilisés au cours de l'exercice

Fonds distincts

	2024		
	Contrats rentables émis	Contrats déficitaires émis	Total
Flux de trésorerie liés aux frais d'acquisition	— \$	— \$	— \$
Montants à payer au titre des sinistres et des autres charges afférentes aux activités d'assurance	3 938	—	3 938
Estimations de la valeur actualisée des sorties de trésorerie	3 938	—	3 938
Estimations de la valeur actualisée des entrées de trésorerie	(3 938)	—	(3 938)
Ajustement au titre du risque non financier	—	—	—
Total des pertes (profits) comptabilisés au moment de la comptabilisation initiale	— \$	— \$	— \$

Fonds distincts

	2023		
	Contrats rentables émis	Contrats déficitaires émis	Total
Flux de trésorerie liés aux frais d'acquisition	— \$	— \$	— \$
Montants à payer au titre des sinistres et des autres charges afférentes aux activités d'assurance	3 367	—	3 367
Estimations de la valeur actualisée des sorties de trésorerie	3 367	—	3 367
Estimations de la valeur actualisée des entrées de trésorerie	(3 367)	—	(3 367)
Ajustement au titre du risque non financier	—	—	—
Total des pertes (profits) comptabilisés au moment de la comptabilisation initiale	— \$	— \$	— \$

d) Variations des contrats d'assurance et d'investissement pour le compte des titulaires de polices de fonds distincts

	2024	2023
Solde au début de l'exercice	422 956 \$	387 882 \$
Ajouter (déduire) :		
Dépôts des titulaires de polices	64 353	51 236
Produits nets tirés des placements	9 653	7 333
Profits (pertes) en capital réalisés sur les placements, montant net	13 113	6 430
Profits (pertes) en capital latents sur les placements, montant net	30 777	33 660
Profits (pertes) latents attribuables aux fluctuations des taux de change	21 161	(1 033)
Retraits des titulaires de polices	(65 662)	(59 686)
Transfert de portefeuille	—	(2 662)
Variation du placement des fonds distincts dans le fonds général	5	54
Variation du placement du fonds général dans les fonds distincts	1	14
Virement du (vers le) fonds général, montant net	17	46
Participations ne donnant pas le contrôle dans les fonds communs de placement	12	(318)
Total	73 430	35 074
Solde à la fin de l'exercice	496 386 \$	422 956 \$

e) Placements pour le compte des titulaires de polices de fonds distincts en fonction des niveaux de hiérarchie des évaluations à la juste valeur

	2024			
	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Total
Placements pour le compte des titulaires de polices de fonds distincts ¹	348 889 \$	136 947 \$	13 354 \$	499 190 \$

¹ Compte non tenu d'un montant de 2 804 \$ au titre des autres passifs, déduction faite des autres actifs.

	2023			
	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Total
Placements pour le compte des titulaires de polices de fonds distincts ¹	299 451 \$	113 199 \$	13 792 \$	426 442 \$

¹ Compte non tenu d'un montant de 3 486 \$ au titre des autres passifs, déduction faite des autres actifs.

En 2024, des placements dans des actions étrangères d'une valeur de 1 624 \$ ont été transférés du niveau 1 au niveau 2 (56 \$ transférés du niveau 1 au niveau 2 au 31 décembre 2023), principalement parce que la compagnie avait changé l'utilisation des données d'entrée en plus des prix cotés observables sur des marchés actifs pour certains placements dans des actions étrangères. Les actifs du niveau 2 incluent les actifs pour lesquels les sources de prix du marché usuelles ne fournissent pas la juste valeur, pour lesquels des données d'entrée sont utilisées en plus des prix cotés observables et pour lesquels la compagnie ne peut accéder aux renseignements relatifs aux actifs sous-jacents des fonds de placement.

Au 31 décembre 2024, un montant de 4 061 \$ (3 912 \$ au 31 décembre 2023) des fonds distincts était investi dans des fonds gérés par IG Gestion de patrimoine et Placements Mackenzie, des parties liées membres du groupe de sociétés de Power Corporation (note 28).

Le tableau suivant présente des renseignements additionnels à l'égard des placements pour le compte des titulaires de polices de fonds distincts évalués à la juste valeur pour lesquels la compagnie a utilisé les données du niveau 3.

	2024	2023
Solde au début de l'exercice	13 792 \$	14 455 \$
Total des profits (pertes) inclus dans les produits tirés des placements liés aux fonds distincts	(758)	(1 073)
Achats	1 130	795
Ventes	(872)	(445)
Transferts vers le niveau 3	97	350
Transferts hors du niveau 3	(35)	(290)
Solde à la fin de l'exercice	13 354 \$	13 792 \$

Les transferts vers le niveau 3 sont essentiellement attribuables au caractère moins observable des données utilisées aux fins des méthodes d'évaluation. À l'opposé, les transferts hors du niveau 3 sont essentiellement attribuables au caractère plus observable des données utilisées aux fins des méthodes d'évaluation en raison de la corroboration des prix du marché auprès de sources multiples.

f) Autres entités structurées

En plus des fonds distincts, la compagnie détient des participations dans un certain nombre d'entités structurées non consolidées, notamment des fonds communs de placement, des sociétés d'investissement à capital variable et des fiducies d'investissement à participation unitaire. Ces entités sont créées afin d'offrir des options stratégiques aux porteurs de parts, selon les directives de chaque fonds.

Certains de ces fonds sont gérés par des sous-conseillers qui sont des parties liées de la compagnie et qui touchent des honoraires de sous-conseillers aux taux du marché habituels pour leurs services.

La compagnie touche des honoraires de gestion à l'égard des produits de fonds distincts. Les honoraires de gestion sont variables en raison de divers facteurs, comme le rendement des marchés et des secteurs dans lesquels le fonds investit. L'augmentation ou la diminution des honoraires de gestion des fonds de placement est généralement directement liée aux variations de l'actif géré, lesquelles subissent l'incidence de la conjoncture du marché, ainsi que des entrées et des sorties d'actifs de clients.

Les facteurs qui pourraient donner lieu à une diminution de l'actif géré et des honoraires comprennent les replis des marchés boursiers, les fluctuations des marchés des titres à revenu fixe, les variations des taux d'intérêt, les défaillances, les rachats et les autres retraits, les risques politiques et les autres risques économiques, l'évolution des tendances en matière de placement et le rendement de placement relatif. Le risque provient du fait que les honoraires peuvent fluctuer, mais que les charges et le recouvrement des charges initiales demeurent relativement fixes, ainsi que du fait que la conjoncture du marché peut entraîner une modification de la composition de l'actif se traduisant éventuellement par une variation des produits.

En 2024, les honoraires et autres produits que la compagnie a gagnés en raison de ses participations dans des fonds distincts et dans d'autres entités structurées se sont chiffrés à 4 820 \$ (4 020 \$ en 2023).

Au 31 décembre 2024, les autres actifs (note 11) comprenaient des placements de 3 540 \$ (2 878 \$ au 31 décembre 2023) que la compagnie a effectués dans des obligations et des actions liés aux titres garantis par des prêts et à d'autres fonds commandités par Empower, sur une base consolidée, ainsi que des placements de 161 \$ (160 \$ au 31 décembre 2023) effectués dans des titres de fiducies d'investissement à participation unitaire commandités en Europe.

18. Débentures et autres instruments d'emprunt

	2024		2023	
	Valeur comptable	Juste valeur	Valeur comptable	Juste valeur
À court terme				
Papier commercial et autres instruments d'emprunt à court terme à un taux d'intérêt de 4,930 % (5,729 % au 31 décembre 2023), non garantis	144 \$	144 \$	132 \$	132 \$
Facilité de crédit renouvelable portant intérêt au SOFR à terme ajusté (45 \$ US au 31 décembre 2023), non garantie	—	—	60	60
Total à court terme	144	144	192	192
À long terme				
D'exploitation :				
Emprunt hypothécaire grevant des immeubles de placement, exigible le 1 ^{er} janvier 2029 (39 \$ US), à un taux d'intérêt de 4,51 %	54	54	—	—
Capital :				
Lifeco				
Débentures à 6,74 %, exigibles le 24 novembre 2031, non garanties	197	231	196	229
Débentures à 6,67 %, exigibles le 21 mars 2033, non garanties	396	467	395	461
Débentures à 5,998 %, exigibles le 16 novembre 2039, non garanties	343	396	343	396
Obligations de premier rang à 4,70 %, exigibles le 16 novembre 2029, non garanties (500 €) ¹	742	806	726	784
Débentures à 3,337 %, exigibles le 28 février 2028, non garanties	499	498	499	483
Débentures à 2,981 %, exigibles le 8 juillet 2050, non garanties	494	378	494	388
Débentures à 2,379 %, exigibles le 14 mai 2030, non garanties	598	563	598	540
Obligations de premier rang à 1,75 %, exigibles le 7 décembre 2026, non garanties (500 €) ¹	743	731	728	703
	4 012	4 070	3 979	3 984
Canada Vie				
Débentures subordonnées à 6,40 %, exigibles le 11 décembre 2028, non garanties	100	110	100	109
Fiducie de capital Canada-Vie (FCCV)				
Titres à 7,529 %, exigibles le 30 juin 2052, non garantis, valeur nominale de 150 \$	155	179	156	179
Great-West Lifeco Finance 2018, LP				
Billets de premier rang à 4,581 %, exigibles le 17 mai 2048, non garantis (500 \$ US)	714	603	659	597
Billets de premier rang à 4,047 %, exigibles le 17 mai 2028, non garantis (300 \$ US)	431	417	398	388
	1 145	1 020	1 057	985
Great-West Lifeco Finance (Delaware) LP				
Billets de premier rang à 4,15 %, exigibles le 3 juin 2047, non garantis (700 \$ US)	993	797	917	787
Great-West Lifeco U.S. Finance 2020, LP				
Billets de premier rang à 0,904 %, exigibles le 12 août 2025, non garantis (500 \$ US)	719	703	663	621
Empower Finance 2020, LP				
Billets de premier rang à 3,075 %, exigibles le 17 septembre 2051, non garantis (700 \$ US)	998	633	922	643
Billets de premier rang à 1,776 %, exigibles le 17 mars 2031, non garantis (400 \$ US)	574	471	530	429
Billets de premier rang à 1,357 %, exigibles le 17 septembre 2027, non garantis (400 \$ US)	575	523	530	475
	2 147	1 627	1 982	1 547
Total à long terme	9 325	8 560	8 854	8 212
Total	9 469 \$	8 704 \$	9 046 \$	8 404 \$

¹ Désignées comme couvertures de l'investissement net dans des établissements à l'étranger.

Titres de fiducies de capital

La FCCV, une fiducie établie par la Canada Vie, a émis un total de 150 \$ en titres de série B de la Fiducie de capital Canada-Vie (CLiCS de série B), et elle a utilisé le produit de cette émission pour faire l'acquisition de débentures de premier rang de la Canada Vie d'un montant de 150 \$.

Les distributions et les intérêts sur les titres de fiducies de capital sont classés dans les coûts de financement dans les états consolidés du résultat net (note 19). La juste valeur des titres de fiducies de capital est déterminée par le cours acheteur et vendeur. Se reporter à la note 7 pour prendre connaissance de la gestion des risques.

Sous réserve de l'approbation des organismes de réglementation, la FCCV peut racheter les CLiCS de série B, en tout ou en partie, en tout temps.

19. Coûts de financement

Les coûts de financement se composent des éléments suivants :

	2024	2023
Charges d'exploitation :		
Intérêts sur les marges de crédit à l'exploitation et les instruments d'emprunt à court terme	9 \$	30 \$
Charges financières :		
Intérêts sur les débentures à long terme et les autres instruments d'emprunt	302	304
Intérêts sur les billets avec remboursement de capital à recours limité	54	54
Intérêts sur les titres de fiducies de capital	11	11
Autres	26	27
	<u>393</u>	<u>396</u>
Total	<u>402 \$</u>	<u>426 \$</u>

20. Autres passifs

	2024	2023
Prestations de retraite et autres avantages postérieurs à l'emploi (note 26)	497 \$	581 \$
Obligations locatives	380	361
Découverts bancaires	379	243
Provisions au titre des produits différés	264	256
Passifs liés aux titres garantis par des prêts	3 791	3 110
Autres	4 919	5 036
Total	<u>10 230 \$</u>	<u>9 587 \$</u>

Un montant de 5 298 \$ (5 279 \$ au 31 décembre 2023) du total des autres passifs devrait être décomptabilisé au cours des 12 mois suivant la date de clôture. Ce montant exclut les provisions au titre des produits différés, dont la variation est indiquée ci-dessous :

Provisions au titre des produits différés

	2024	2023
Solde au début de l'exercice	256 \$	293 \$
Entrées	63	54
Amortissement	(53)	(62)
Fluctuations des taux de change	12	6
Cessions	(14)	(35)
Solde à la fin de l'exercice	<u>264 \$</u>	<u>256 \$</u>

21. Participations ne donnant pas le contrôle

Au 31 décembre 2024 et au 31 décembre 2023, la compagnie détenait une participation lui assurant le contrôle dans la Canada Vie et Empower. Au 31 décembre 2023, la compagnie détenait une participation lui assurant le contrôle dans Putnam Investments. Le 1^{er} janvier 2024, la compagnie a conclu la vente de Putnam Investments à Franklin Templeton.

Les participations ne donnant pas le contrôle liées au surplus attribuable au compte de participation représentent la proportion des capitaux propres attribuable au compte de participation des filiales de la compagnie.

Les participations ne donnant pas le contrôle dans les filiales comprennent également les participations ne donnant pas le contrôle relatives aux actions émises et en circulation de PanAgora détenues par les employés et liées à la participation donnant le contrôle d'une filiale de la Canada Vie dans certaines entreprises canadiennes en service-conseil.

a) Les participations ne donnant pas le contrôle inscrites dans les états consolidés du résultat net et les autres éléments du résultat global s'établissent comme suit :

	2024	2023
Bénéfice net attribuable au compte de participation		
Canada Vie	107 \$	24 \$
Empower	(1)	(1)
Bénéfice net (perte nette) – compte de participation	106	23
Participations ne donnant pas le contrôle dans les filiales	(3)	—
Total	103 \$	23 \$

La compagnie a versé des participations de 1 901 \$ aux titulaires de polices avec participation pour l'exercice clos le 31 décembre 2024 (1 818 \$ pour l'exercice clos le 31 décembre 2023).

Pour l'exercice clos le 31 décembre 2024, le montant des participations ne donnant pas le contrôle qui figure dans les autres éléments de bénéfice global (de perte globale) s'est chiffré à 94 \$ (87 \$ pour l'exercice clos le 31 décembre 2023).

b) La valeur comptable des participations ne donnant pas le contrôle s'établit comme suit :

	2024	2023
Surplus attribuable au compte de participation de filiales :		
Canada Vie	3 043 \$	2 844 \$
Empower	(2)	3
Total	3 041 \$	2 847 \$
Participations ne donnant pas le contrôle dans les filiales	72 \$	168 \$

22. Capital social

a) Billets avec remboursement de capital à recours limité

Billets avec remboursement de capital à recours limité	Première date de rachat	Taux d'intérêt	2024		2023	
			Valeur comptable	Juste valeur	Valeur comptable	Juste valeur
Série 1	30 novembre 2026	3,60 %	1 500 \$	1 346 \$	1 500 \$	1 155 \$

Le 16 août 2021, la compagnie a émis à la valeur nominale un capital global de 1 500 \$ de billets avec remboursement de capital à recours limité à 3,60 %, série 1 (titres secondaires), échéant le 31 décembre 2081 (les billets RCRL de série 1). Les billets RCRL de série 1 portent intérêt au taux fixe de 3,60 % par année, payable semestriellement, jusqu'au 31 décembre 2026, exclusivement. Le 31 décembre 2026 et tous les cinq ans par la suite, jusqu'au 31 décembre 2076, le taux d'intérêt sur les billets RCRL de série 1 sera rajusté à un taux d'intérêt égal au rendement des obligations du gouvernement du Canada de 5 ans plus 2,641 %. À compter du 30 novembre 2026, la compagnie pourra choisir de racheter les billets de série 1, en totalité ou en partie, tous les cinq ans au cours de la période allant du 30 novembre au 31 décembre, à la valeur nominale plus les intérêts courus et impayés dans chaque cas.

En ce qui a trait aux billets de série 1, le non-paiement des intérêts ou du capital liés lorsqu'ils sont exigibles donnera lieu à un recours, et l'unique recours auquel les porteurs de billets auront droit portera sur la quote-part des actions privilégiées de premier rang à taux rajusté tous les cinq ans et à dividende non cumulatif de série U (les actions privilégiées de série U) détenues dans une fiducie consolidée nouvellement constituée (la fiducie à recours limité). Le recours des porteurs de billets de série 1 sera limité à la livraison des actifs de la fiducie correspondants. Les actions privilégiées de série U sont éliminées des bilans consolidés de la compagnie pendant qu'elles sont détenues par la fiducie à recours limité.

b) Actions privilégiées

Autorisé

Nombre illimité d'actions privilégiées de premier rang, d'actions privilégiées de catégorie A et d'actions privilégiées de second rang

Nombre illimité d'actions ordinaires

Émises, en circulation et libérées

	2024		2023	
	Nombre	Valeur comptable	Nombre	Valeur comptable
Actions privilégiées de premier rang				
Série G, à dividende non cumulatif de 5,20 %	12 000 000	300 \$	12 000 000	300 \$
Série H, à dividende non cumulatif de 4,85 %	12 000 000	300	12 000 000	300
Série I, à dividende non cumulatif de 4,50 %	12 000 000	300	12 000 000	300
Série L, à dividende non cumulatif de 5,65 %	6 800 000	170	6 800 000	170
Série M, à dividende non cumulatif de 5,80 %	6 000 000	150	6 000 000	150
Série N, à dividende non cumulatif de 1,749 % et à taux rajusté	10 000 000	250	10 000 000	250
Série P, à dividende non cumulatif de 5,40 %	10 000 000	250	10 000 000	250
Série Q, à dividende non cumulatif de 5,15 %	8 000 000	200	8 000 000	200
Série R, à dividende non cumulatif de 4,80 %	8 000 000	200	8 000 000	200
Série S, à dividende non cumulatif de 5,25 %	8 000 000	200	8 000 000	200
Série T, à dividende non cumulatif de 5,15 %	8 000 000	200	8 000 000	200
Série Y, à dividende non cumulatif de 4,50 %	8 000 000	200	8 000 000	200
Total	108 800 000	2 720 \$	108 800 000	2 720 \$
Actions ordinaires				
Solde au début de l'exercice	932 427 987	6 000 \$	931 853 110	5 791 \$
Émises dans le cadre d'une acquisition d'entreprise	—	—	2 278 830	89
Actions exercées et émises en vertu des régimes de paiements fondés sur des actions	2 379 656	88	4 296 047	158
Actions achetées et annulées en vertu de l'offre publique de rachat dans le cours normal des activités	(2 700 000)	(114)	(6 000 000)	(233)
Excédent du produit du rachat sur le capital déclaré selon l'offre publique de rachat dans le cours normal des activités	—	97	—	195
Solde à la fin de l'exercice	932 107 643	6 071 \$	932 427 987	6 000 \$

Les actions privilégiées de premier rang, série G, à dividende non cumulatif de 5,20 % sont actuellement rachetables au gré de la compagnie au prix de 25,00 \$ par action, plus les dividendes déclarés et impayés jusqu'à la date du rachat, exclusivement.

Les actions privilégiées de premier rang, série H, à dividende non cumulatif de 4,85 % sont actuellement rachetables au gré de la compagnie au prix de 25,00 \$ par action, plus les dividendes déclarés et impayés jusqu'à la date du rachat, exclusivement.

Les actions privilégiées de premier rang, série I, à dividende non cumulatif de 4,50 % sont actuellement rachetables au gré de la compagnie au prix de 25,00 \$ par action, plus les dividendes déclarés et impayés jusqu'à la date du rachat, exclusivement.

Les actions privilégiées de premier rang, série L, à dividende non cumulatif de 5,65 % sont actuellement rachetables au gré de la compagnie au prix de 25,00 \$ par action, plus les dividendes déclarés et impayés jusqu'à la date du rachat, exclusivement.

Les actions privilégiées de premier rang, série M, à dividende non cumulatif de 5,80 % sont actuellement rachetables au gré de la compagnie au prix de 25,00 \$ par action, plus les dividendes déclarés et impayés jusqu'à la date du rachat, exclusivement.

Les actions privilégiées de premier rang, série N, à dividende non cumulatif et à taux rajusté tous les cinq ans comportent un taux annuel fixe de dividende non cumulatif de 1,749 % jusqu'au 31 décembre 2025, exclusivement, et sont rachetables au gré de la compagnie le 31 décembre 2025 et le 31 décembre tous les cinq ans par la suite au prix de 25,00 \$ par action, plus les dividendes déclarés et impayés jusqu'à la date du rachat, exclusivement. Sous réserve du droit de rachat de la compagnie et de certaines autres restrictions à la conversion décrites dans les modalités concernant les actions de série N, chaque action de série N peut être convertie en une action privilégiée de premier rang, série O, à dividende non cumulatif variable, au gré des détenteurs, le 31 décembre 2025 et le 31 décembre tous les cinq ans par la suite.

Les actions privilégiées de premier rang à dividende non cumulatif de 5,40 %, série P, sont actuellement rachetables au gré de la compagnie au prix de 25,00 \$ par action, plus tous les dividendes déclarés et impayés jusqu'à la date du rachat, exclusivement.

Les actions privilégiées de premier rang à dividende non cumulatif de 5,15 %, série Q, sont actuellement rachetables au gré de la compagnie au prix de 25,00 \$ par action, plus tous les dividendes déclarés et impayés jusqu'à la date du rachat, exclusivement.

Les actions privilégiées de premier rang à dividende non cumulatif de 4,80 %, série R, sont actuellement rachetables au gré de la compagnie au prix de 25,00 \$ par action, plus tous les dividendes déclarés et impayés jusqu'à la date du rachat, exclusivement.

Les actions privilégiées de premier rang à dividende non cumulatif de 5,25 %, série S, sont rachetables au gré de la compagnie au prix de 25,00 \$ par action, plus tous les dividendes déclarés et impayés jusqu'à la date du rachat, exclusivement.

Les actions privilégiées de premier rang à dividende non cumulatif de 5,15 %, série T, sont rachetables au gré de la compagnie au prix de 25,00 \$ par action, montant majoré d'une prime si les actions sont rachetées avant le 30 juin 2026, plus tous les dividendes déclarés et impayés jusqu'à la date du rachat, exclusivement.

Les actions privilégiées de premier rang à dividende non cumulatif de 4,50 %, série Y, sont rachetables au gré de la compagnie à compter du 31 décembre 2026 au prix de 25,00 \$ par action, montant majoré d'une prime si les actions sont rachetées avant le 31 décembre 2030, plus tous les dividendes déclarés et impayés jusqu'à la date du rachat, exclusivement.

c) Actions ordinaires

Offre publique de rachat dans le cours normal des activités

La compagnie a renouvelé son offre publique de rachat dans le cours normal des activités avec prise d'effet le 29 janvier 2024, pour une période de un an, qui vise à racheter aux fins d'annulation un maximum de 20 000 000 de ses actions ordinaires aux cours du marché pour atténuer l'effet dilutif des options sur actions attribuées en vertu du régime d'options sur actions de la compagnie, et à des fins de gestion du capital. Au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2024, la compagnie a racheté, puis annulé, 2 700 000 actions ordinaires en vertu de son offre publique de rachat dans le cours normal des activités pour 2024 au coût de 114 \$ (6 000 000 d'actions ordinaires au coût de 233 \$ pour l'exercice clos le 31 décembre 2023 en vertu de l'offre publique de rachat précédente). Le capital social de la compagnie a été diminué de la valeur comptable moyenne des actions rachetées aux fins d'annulation. L'excédent payé sur la valeur comptable moyenne s'est établi à 97 \$ et a été porté en réduction du surplus cumulé pour l'exercice clos le 31 décembre 2024 (195 \$ pour l'exercice clos le 31 décembre 2023 en vertu de l'offre publique de rachat précédente).

Le 2 janvier 2025, la compagnie a annoncé une nouvelle offre publique de rachat dans le cours normal des activités d'au plus 20 000 000 de ses actions ordinaires aux fins d'annulation, au cours du marché. L'offre a débuté le 6 janvier 2025 et se terminera le 5 janvier 2026.

23. Bénéfice par action ordinaire

Le tableau qui suit permet de rapprocher le bénéfice de base par action ordinaire et le bénéfice dilué par action ordinaire.

	2024	2023
Bénéfice		
Bénéfice net lié aux activités poursuivies avant les dividendes sur actions privilégiées	4 141 \$	2 992 \$
Dividendes sur actions privilégiées	(130)	(130)
Bénéfice net lié aux activités poursuivies	4 011	2 862
Perte nette liée aux activités abandonnées (note 3)	(115)	(124)
Profit net à la cession d'activités abandonnées (note 3)	44	—
Bénéfice net – détenteurs d'actions ordinaires	3 940 \$	2 738 \$
Nombre d'actions ordinaires		
Nombre moyen d'actions ordinaires en circulation	932 083 891	931 645 747
Ajouter : exercice potentiel d'options sur actions en circulation	3 036 627	1 889 104
Nombre moyen d'actions ordinaires en circulation – dilué	935 120 518	933 534 851
Bénéfice de base par action ordinaire	4,23 \$	2,94 \$
Bénéfice dilué par action ordinaire	4,21 \$	2,93 \$
Bénéfice de base par action ordinaire lié aux activités poursuivies	4,30 \$	3,07 \$
Bénéfice dilué par action ordinaire lié aux activités poursuivies	4,29 \$	3,07 \$
Dividendes par action ordinaire	2,220 \$	2,080 \$

24. Gestion du capital

a) Politiques et objectifs

La gestion du capital consiste à établir et à maintenir de façon constante la quantité et la qualité du capital pour les besoins de la compagnie et à faire en sorte que celui-ci soit affecté conformément aux attentes des parties prenantes de la compagnie. À cet égard, le conseil d'administration considère que les principales parties prenantes sont les actionnaires, les titulaires de polices et les détenteurs de créances subordonnées de la compagnie, ainsi que les organismes de réglementation concernés dans les divers territoires où la compagnie et ses filiales exercent leurs activités.

La compagnie gère son capital sur une base consolidée ainsi qu'au niveau de chaque filiale en exploitation. Les principaux objectifs de la stratégie de gestion du capital de la compagnie sont les suivants :

- maintenir la capitalisation de ses filiales en exploitation réglementées à un niveau qui excède les exigences minimales de capital réglementaire appropriées dans les territoires où les filiales exercent leurs activités;
- conserver d'excellentes notations de crédit et de solidité financière qui lui garantissent un accès stable aux marchés financiers;
- offrir une structure du capital efficace afin de maximiser la valeur pour les actionnaires, en tenant compte des risques opérationnels et des plans stratégiques de la compagnie.

La capitalisation cible de la compagnie et de ses filiales est déterminée en tenant compte de divers facteurs tels que la probabilité qu'elle devienne inférieure aux exigences minimales de capital réglementaire dans les territoires où les activités sont exercées, les opinions exprimées par diverses agences de notation qui fournissent des notations de santé financière et d'autres notations à la compagnie et la volonté de réunir suffisamment de capitaux pour avoir un degré de confiance élevé quant à sa capacité de respecter ses obligations envers les titulaires de polices et ses autres obligations.

La compagnie a établi des politiques et des procédures pour déterminer, mesurer et présenter tous les risques significatifs. La direction est responsable de l'établissement des procédures de gestion du capital relatives à la mise en œuvre et au suivi du plan de capital.

Le processus de planification en matière de capital incombe au chef des services financiers de la compagnie. Le plan de capital est approuvé par le conseil d'administration de la compagnie, sur une base annuelle. Le conseil d'administration examine et approuve toutes les opérations sur capitaux propres significatives conclues par la direction.

b) Capital réglementaire

Au Canada, le BSIF a défini une norme de mesure de suffisance du capital des compagnies d'assurance vie constituées en sociétés par actions en vertu de la *Loi sur les sociétés d'assurances* (Canada) et de leurs filiales.

Le ratio du Test de suffisance du capital des sociétés d'assurance-vie (TSAV) permet de comparer les ressources en capital réglementaire d'une société avec son capital requis, défini par le BSIF comme la somme des exigences de capital définies. Le total des ressources en capital correspond à la somme du capital disponible, de la provision d'excédent et des dépôts admissibles.

Le tableau qui suit présente un sommaire des données et du ratio relatifs au TSAV pour la Canada Vie.

	2024	2023
Capital de première catégorie	20 142 \$	18 285 \$
Capital de deuxième catégorie	5 253	5 223
Total du capital disponible	25 395	23 508
Provision d'excédent et dépôts admissibles	5 130	5 406
Total des ressources en capital	30 525 \$	28 914 \$
Capital requis	23 516 \$	22 525 \$
Ratio total du TSAV (cible de surveillance du BSIF = 100 %) ¹	130 %	128 %

¹ Ratio total (en %) = (total des ressources en capital/capital requis).

Pour les entités dont le siège social est situé en Europe, les politiques locales en matière de solvabilité correspondent à Solvabilité II. Au 31 décembre 2024 et au 31 décembre 2023, toutes les entités réglementées en Europe répondaient aux exigences de capital et de solvabilité prescrites en vertu de Solvabilité II.

Empower est assujettie au régime de capital réglementaire fondé sur les risques aux États-Unis. D'autres établissements et filiales à l'étranger de la compagnie doivent se conformer aux exigences de capital et de solvabilité des territoires où ils sont présents. Au 31 décembre 2024 et au 31 décembre 2023, la compagnie maintenait la capitalisation à un niveau excédant les exigences minimales réglementaires locales dans chacun des territoires de ses établissements à l'étranger.

25. Paiements fondés sur des actions

a) Régime d'options sur actions

La compagnie offre un régime d'options sur actions (le régime) en vertu duquel des options permettant de souscrire des actions ordinaires de Lifeco peuvent être accordées à certains dirigeants et salariés de Lifeco et de ses sociétés liées. Le comité des ressources humaines de la compagnie (le comité) gère le régime et, sous réserve de certaines dispositions du régime, établit les conditions selon lesquelles les options sont attribuées. Le prix d'exercice de chaque option accordée en vertu du régime, qui est fixé par le comité, ne peut en aucun cas être inférieur au cours moyen pondéré par action ordinaire de Lifeco négocié à la Bourse de Toronto pendant les cinq jours de négociation précédant le jour de l'attribution. La période d'acquisition des options attribuées avant le 1^{er} janvier 2019 est de cinq ans. Les options attribuées après le 1^{er} janvier 2019 deviennent acquises à raison de 50 % trois ans après la date d'attribution et de 50 % quatre ans après la date d'attribution. La période d'exercice maximale des options est de dix ans à compter de la date d'attribution. Dans certaines circonstances, une cessation d'emploi peut entraîner la déchéance des options, à moins que le comité n'en décide autrement. En 2024, le nombre maximal d'actions ordinaires de Lifeco qui peut être émis en vertu du régime est de 72 500 000.

En 2024, 2 673 400 options sur actions ordinaires ont été attribuées (2 957 200 en 2023). La juste valeur moyenne pondérée des options sur actions ordinaires attribuées au cours de 2024 était de 5,43 \$ par option (4,41 \$ en 2023). La juste valeur de chaque option sur actions ordinaires a été estimée au moyen du modèle d'évaluation des options de Black et Scholes, qui s'appuie sur les hypothèses moyennes pondérées suivantes pour les options attribuées en 2024 : rendement des actions de 5,26 % (5,65 % en 2023), volatilité prévue de 19,08 % (18,98 % en 2023), taux d'intérêt sans risque de 3,43 % (3,45 % en 2023) et durée prévue de huit ans (huit ans en 2023).

Le tableau qui suit résume les changements survenus relativement aux options en circulation, ainsi que le prix d'exercice moyen pondéré.

	2024		2023	
	Options	Prix d'exercice moyen pondéré	Options	Prix d'exercice moyen pondéré
Options en circulation au début de l'exercice	15 564 488	34,63 \$	17 093 615	33,82 \$
Attribuées	2 673 400	42,24	2 957 200	36,81
Exercées	(2 379 656)	33,83	(4 296 047)	32,88
Frappées de déchéance ou expirées	(267 150)	36,27	(190 280)	35,62
Options en circulation à la fin de l'exercice	15 591 082	36,03 \$	15 564 488	34,63 \$
Options pouvant être exercées à la fin de l'exercice	6 987 132	32,99 \$	7 267 288	33,50 \$

Le cours moyen pondéré des actions à la date d'exercice des options sur actions s'établissait à 45,37 \$ pour l'exercice clos le 31 décembre 2024 (39,69 \$ en 2023).

La charge de rémunération liée aux transactions du régime comptabilisées à titre de transactions dont les paiements sont fondés sur des actions et qui sont réglées en instruments de capitaux propres, laquelle s'est chiffrée à 12 \$ après impôt en 2024 (8 \$ après impôt en 2023), a été comptabilisée dans les états consolidés du résultat net.

Le tableau qui suit résume l'information relative à la fourchette des prix d'exercice, y compris la durée de vie contractuelle restante moyenne pondérée au 31 décembre 2024.

Fourchette des prix d'exercice	En circulation			Pouvant être exercées		
	Options	Durée de vie contractuelle restante moyenne pondérée	Prix d'exercice moyen pondéré	Options	Prix d'exercice moyen pondéré	Expiration
30,28 \$ – 36,87 \$	752 100	0,69	33,44 \$	683 150	33,58 \$	2025
30,28 \$ – 36,87 \$	888 932	1,17	34,67 \$	888 932	34,67 \$	2026
30,28 \$ – 36,87 \$	794 900	2,22	36,15 \$	794 900	36,15 \$	2027
30,28 \$ – 34,21 \$	975 550	3,22	33,75 \$	975 550	33,75 \$	2028
30,28 \$ – 32,50 \$	1 765 550	4,21	30,86 \$	1 765 550	30,86 \$	2029
32,10 \$ – 32,22 \$	1 091 350	5,16	32,22 \$	1 085 950	32,22 \$	2030
32,10 \$ – 38,75 \$	1 637 500	6,16	32,33 \$	788 350	32,33 \$	2031
31,59 \$ – 38,71 \$	2 205 500	7,16	38,68 \$	4 750	31,59 \$	2032
36,69 \$ – 38,87 \$	2 815 000	8,16	36,82 \$	—	— \$	2033
42,22 \$ – 42,87 \$	2 664 700	9,16	42,24 \$	—	— \$	2034

b) Régimes d'unités d'actions différées

Afin de favoriser l'harmonisation des intérêts des administrateurs et des actionnaires de Lifeco, celle-ci et certaines de ses filiales disposent de régimes d'unités d'actions différées obligatoires et de régimes d'unités d'actions différées facultatifs (les régimes obligatoires et les régimes facultatifs) qui s'adressent à ses administrateurs. En vertu des régimes obligatoires, chaque administrateur qui réside au Canada ou aux États-Unis doit toucher 50 % de sa provision annuelle pour participation au conseil en unités d'actions différées. En vertu des régimes facultatifs, chaque administrateur a le choix de toucher le solde de sa provision annuelle pour participation au conseil et la rémunération liée aux comités du conseil soit entièrement en unités d'actions différées, soit entièrement en trésorerie, ou en parts égales en trésorerie et en unités d'actions différées. Dans tous les cas, le nombre d'unités d'actions différées attribuées est établi en divisant le montant de la rémunération payable à l'administrateur par le cours moyen pondéré de l'action ordinaire de Lifeco à la Bourse de Toronto (TSX) pendant les cinq derniers jours de bourse du trimestre précédent. Les administrateurs reçoivent des unités d'actions différées supplémentaires à l'égard des dividendes payables sur les actions ordinaires de la compagnie en fonction de la valeur des unités à la date de versement du dividende. Au moment où un administrateur ou, le cas échéant, un dirigeant ou un employé de la compagnie ou de l'une de ses filiales quitte ses fonctions, il peut faire racheter ses unités d'actions différées en contrepartie d'une somme unique en trésorerie établie en fonction du cours moyen pondéré d'une action ordinaire de Lifeco à la TSX pendant les cinq derniers jours de bourse précédant la date du rachat. En 2024, une tranche de 8 \$ de la rémunération des administrateurs a servi à acquérir des unités d'actions différées (7 \$ en 2023). Au 31 décembre 2024, la valeur comptable du passif au titre des unités d'actions différées se chiffrait à 117 \$ (101 \$ en 2023), montant qui a été comptabilisé dans les autres passifs.

Certains employés de la compagnie ont droit à des unités d'actions différées. En vertu des régimes d'unités d'actions différées, certains employés peuvent choisir de recevoir des unités d'actions différées à titre de règlement dans le cadre du régime de rémunération incitative annuelle ou à titre de règlement des unités d'actions liées au rendement attribuées en vertu du régime d'unités d'actions liées au rendement de la compagnie. Dans les deux cas, ces employés se font attribuer des unités d'actions différées équivalentes aux actions ordinaires de la compagnie. Les employés reçoivent des unités d'actions différées supplémentaires à l'égard des dividendes payables sur les actions ordinaires d'après la valeur de ces unités à la date de versement des dividendes. Les unités d'actions différées sont rachetables au moment où un individu cesse d'être un administrateur ou un employé de la compagnie ou d'une de ses sociétés liées, au moyen d'un montant unique en trésorerie représentant la valeur des unités d'actions différées à cette date. La compagnie utilise le modèle de la juste valeur pour comptabiliser les unités d'actions différées attribuées aux employés en vertu des régimes. Pour l'exercice clos le 31 décembre 2024, la compagnie a comptabilisé une charge de rémunération de 12 \$ (24 \$ en 2023) relativement au régime d'unités d'actions différées au titre des charges d'exploitation et frais administratifs des états consolidés du résultat net. Au 31 décembre 2024, la valeur comptable du passif au titre des unités d'actions différées était de 73 \$ (63 \$ en 2023), montant qui a été comptabilisé dans les autres passifs des bilans consolidés.

c) Régime d'unités d'actions liées au rendement

Certains employés de la compagnie ont droit à des unités d'actions liées au rendement. En vertu du régime d'unités d'actions liées au rendement, ces employés se font attribuer des unités d'actions liées au rendement équivalentes aux actions ordinaires de la compagnie et dont les droits sont acquis sur une période de trois ans. Les employés reçoivent des unités d'actions liées au rendement supplémentaires à l'égard des dividendes payables sur les actions ordinaires en fonction de la valeur des unités à ce moment. À l'échéance, les employés reçoivent un montant en trésorerie correspondant à la valeur des unités d'actions liées au rendement à ce moment. La compagnie utilise le modèle de la juste valeur pour comptabiliser les unités d'actions liées au rendement attribuées aux employés en vertu du régime. Pour l'exercice clos le 31 décembre 2024, la compagnie a comptabilisé une charge de rémunération, excluant l'incidence des couvertures, de 179 \$ (179 \$ en 2023) relativement au régime d'unités d'actions liées au rendement au titre des charges d'exploitation et frais administratifs des états consolidés du résultat net. Au 31 décembre 2024, la valeur comptable du passif au titre des unités d'actions liées au rendement se chiffrait à 324 \$ (255 \$ en 2023), montant qui a été comptabilisé dans les autres passifs.

d) Plan d'achat d'actions pour les employés

Le plan d'achat d'actions pour les employés de la compagnie est un régime facultatif en vertu duquel les employés admissibles peuvent cotiser jusqu'à 5 % de leurs revenus admissibles de l'exercice précédent pour acheter des actions ordinaires de Lifeco. La compagnie verse une cotisation égale à 50 % de la cotisation totale de l'employé. Les droits aux cotisations de la compagnie sont acquis immédiatement et sont passés en charge. Pour l'exercice clos le 31 décembre 2024, la compagnie a comptabilisé une charge de rémunération de 14 \$ (13 \$ en 2023) relativement au plan d'achat d'actions pour les employés au titre des charges d'exploitation et frais administratifs des états consolidés du résultat net.

e) Régime d'intéressement en titres de participation de Putnam Investments, LLC

Le 1^{er} janvier 2024, la compagnie a conclu la vente de Putnam Investments à Franklin Templeton. Avant cette vente, Putnam Investments était le promoteur du régime d'intéressement en titres de participation de Putnam Investments, LLC. Conformément aux modalités du régime d'intéressement en titres de participation, Putnam Investments était autorisée à attribuer ou à vendre des actions de catégorie B de Putnam (les actions de catégorie B de Putnam), sous réserve de certaines restrictions, et à attribuer des options visant l'achat d'actions de catégorie B de Putnam (collectivement, les attributions) à certains membres de la haute direction et employés clés de Putnam, à la juste valeur au moment de l'attribution.

Au cours de 2023, Putnam a attribué 46 000 actions ordinaires incessibles de catégorie B à certains membres de la haute direction et employés clés.

La charge de rémunération comptabilisée pour l'exercice clos le 31 décembre 2023 relativement aux actions ordinaires incessibles de catégorie B et aux options sur actions de catégorie B dont les droits étaient acquis s'est chiffrée à 50 \$ et elle est comptabilisée à titre de bénéfice net (perte nette) lié aux activités abandonnées dans les états consolidés du résultat net.

f) Régime d'actionnariat de la direction de PanAgora

Certains employés de PanAgora, une filiale d'Empower, sont admissibles à la participation au régime d'actionnariat de la direction de PanAgora en vertu duquel des actions de catégorie C de PanAgora et des options et des droits à l'appréciation d'actions de catégorie C de PanAgora peuvent être émis. Les détenteurs d'actions de catégorie C de PanAgora n'ont pas droit de vote et n'ont pas le droit de convertir leurs actions en d'autres titres. Le nombre d'actions de catégorie C de PanAgora ne peut excéder 20 % des capitaux propres de PanAgora, en supposant un taux d'exercice et de conversion de 100 %.

La charge de rémunération comptabilisée pour l'exercice clos le 31 décembre 2024 relativement aux actions incessibles de catégorie C et aux droits à l'appréciation de ces actions était de 14 \$ (14 \$ en 2023), ces charges étant comprises dans les charges d'exploitation et frais administratifs dans les états consolidés du résultat net.

26. Régimes de retraite et autres avantages postérieurs à l'emploi

Caractéristiques, capitalisation et risque

Les filiales de la compagnie ont établi des régimes de retraite contributifs et non contributifs à prestations définies à l'intention des salariés et conseillers admissibles. Les filiales de la compagnie ont également établi des régimes de retraite à cotisations définies à l'intention des salariés et conseillers admissibles.

Les régimes de retraite à prestations définies prévoient des rentes établies d'après les années de service et le salaire moyen de fin de carrière. Cependant, ces régimes n'acceptent pas de nouveaux participants. En outre, plusieurs des régimes de retraite à prestations définies ne prévoient plus l'accumulation de prestations définies supplémentaires. L'exposition de la compagnie au titre des régimes à prestations définies devrait s'atténuer au cours des exercices à venir. Lorsque les prestations définies continuent d'être accumulées, les participants actifs assument une part du coût au moyen de cotisations à l'égard des services rendus au cours de la période. Certaines prestations de retraite sont indexées de façon ponctuelle ou sur une base garantie. L'obligation au titre des prestations définies est établie en tenant compte des prestations de retraite selon les modalités des régimes. L'actif couvrant les régimes de retraite capitalisés est détenu dans des caisses de retraite en fiducie distinctes. Les obligations au titre des régimes entièrement non capitalisés sont incluses dans les autres passifs et sont soutenues par l'actif général.

Les nouveaux employés et les participants actifs à des régimes à prestations définies fermés aux prestations définies futures sont admissibles aux régimes de retraite à cotisations définies. Les régimes de retraite à cotisations définies prévoient des prestations de retraite établies d'après les cotisations salariales et patronales. Les cotisations patronales correspondent à un pourcentage du salaire annuel des employés et peuvent être assujetties à certaines conditions d'acquisition.

Les filiales de la compagnie offrent également aux salariés et aux conseillers admissibles, de même qu'aux personnes à leur charge, des prestations d'assurance maladie, d'assurance dentaire et d'assurance vie postérieures à l'emploi. Les employés retraités assument une part du coût des avantages au moyen de franchises, de coassurances et de plafonds liés aux avantages. Ces régimes, qui sont désormais fermés aux nouveaux employés, ont été préalablement modifiés afin de restreindre le nombre d'employés qui peuvent y participer. Le montant de certains avantages postérieurs à l'emploi autres que les régimes de retraite dépend de l'indexation future des coûts. Ces avantages postérieurs à l'emploi ne sont pas préalablement capitalisés, et le montant relatif à l'obligation pour ces prestations est inclus dans les autres passifs et soutenu par l'actif général.

Les filiales de la compagnie ont des comités de retraite, ou des accords fiduciaires, en ce qui a trait à la supervision de leurs régimes de retraite. Les régimes de retraite sont suivis de façon continue afin d'évaluer les politiques en matière de prestations, de capitalisation et de placement ainsi que la situation financière et les obligations de capitalisation. Des changements importants aux régimes de retraite requièrent l'approbation du conseil d'administration de la filiale concernée de la compagnie.

Les politiques de capitalisation des filiales de la compagnie en ce qui a trait aux régimes de retraite capitalisés exigent des cotisations annuelles d'un montant égal ou supérieur aux exigences posées par les règlements applicables et les dispositions qui régissent la capitalisation des régimes. Pour les régimes capitalisés comportant un actif net au titre des régimes de retraite à prestations définies, la compagnie détermine s'il existe un avantage économique sous forme de possibles réductions des cotisations futures de la compagnie, sous forme de paiements de dépenses liées aux régimes ou sous forme d'un remboursement des excédents des régimes, lorsque les règlements applicables et les dispositions des régimes le permettent.

En raison de leur conception, les régimes à prestations définies exposent la compagnie aux risques auxquels ils font face normalement, tels que le rendement des placements, les variations des taux d'actualisation utilisés pour évaluer les obligations, la longévité des participants aux régimes et l'inflation future. La gestion du risque lié aux régimes et aux prestations de retraite s'effectue au moyen d'un suivi régulier des régimes, de la réglementation applicable et d'autres facteurs qui pourraient avoir une incidence sur les charges et les flux de trésorerie de la compagnie.

Le tableau suivant reflète la situation financière des régimes contributifs et non contributifs à prestations définies des filiales de la compagnie.

a) Actif des régimes, obligation au titre des prestations et situation de capitalisation

	Régimes de retraite à prestations définies		Autres avantages postérieurs à l'emploi	
	2024	2023	2024	2023
Variation de la juste valeur de l'actif des régimes				
Juste valeur de l'actif des régimes au début de l'exercice	6 517 \$	6 291 \$	— \$	— \$
Produits d'intérêts	280	306	—	—
Rendement réel en sus des (inférieur aux) produits d'intérêts	88	177	—	—
Cotisations patronales	(8)	35	21	18
Cotisations salariales	22	22	—	—
Prestations versées	(304)	(295)	(21)	(18)
Liquidations	(56)	(27)	—	—
Frais administratifs	(8)	(9)	—	—
Transfert vers les régimes, montant net	1	1	—	—
Fluctuations des taux de change	113	16	—	—
Juste valeur de l'actif des régimes à la fin de l'exercice	6 645 \$	6 517 \$	— \$	— \$
Variation de l'obligation au titre des prestations définies				
Obligation au titre des prestations définies au début de l'exercice	6 275 \$	5 825 \$	256 \$	256 \$
Coût des services rendus au cours de la période	44	41	2	2
Coût financier	272	282	12	13
Cotisations salariales	22	22	—	—
Prestations versées	(304)	(295)	(21)	(18)
Modifications des régimes	—	—	—	(7)
Liquidations	(58)	(30)	—	—
Pertes actuarielles (gains actuariels) liés aux modifications des hypothèses financières	(159)	400	—	15
Pertes actuarielles (gains actuariels) liés aux modifications des hypothèses démographiques	1	(15)	—	(2)
Pertes actuarielles (gains actuariels) découlant des résultats techniques liés aux participants	42	31	3	(2)
Transfert vers les régimes, montant net	—	1	—	—
Fluctuations des taux de change	110	13	1	(1)
Obligation au titre des prestations définies à la fin de l'exercice	6 245 \$	6 275 \$	253 \$	256 \$
Actif (passif) comptabilisé dans les bilans consolidés				
Situation de capitalisation des régimes – surplus (déficit)	400 \$	242 \$	(253) \$	(256) \$
Montant non comptabilisé en raison du plafond de l'actif	(151)	(202)	—	—
Actif (passif) comptabilisé dans les bilans consolidés	249 \$	40 \$	(253) \$	(256) \$
Comptabilisé dans :				
Autres actifs (note 11)	493 \$	365 \$	— \$	— \$
Autres passifs (note 20)	(244)	(325)	(253)	(256)
Actif (passif) comptabilisé dans les bilans consolidés	249 \$	40 \$	(253) \$	(256) \$
Analyse de l'obligation au titre des prestations définies				
Régimes capitalisés en tout ou en partie	6 008 \$	6 031 \$	— \$	— \$
Régimes non capitalisés	237 \$	244 \$	253 \$	256 \$

Aux termes d'IFRIC 14 *Le plafonnement de l'actif au titre des régimes à prestations définies*, les exigences de financement minimal et leur interaction, la compagnie doit déterminer si l'actif au titre de chaque régime de retraite lui donne un avantage économique par l'entremise de réductions de contributions futures, de paiements de dépenses liées au régime, ou du remboursement des excédents; si ce n'est pas le cas, le bilan doit présenter un « plafond de l'actif ». Le tableau suivant présente de l'information sur la variation du plafond de l'actif.

	Régimes de retraite à prestations définies	
	2024	2023
Variation du plafond de l'actif		
Plafond de l'actif au début de l'exercice	202 \$	310 \$
Intérêts sur le plafond de l'actif	8	14
Variation du plafond de l'actif	(63)	(123)
Fluctuations des taux de change	4	1
Plafond de l'actif à la fin de l'exercice	151 \$	202 \$

b) Charge au titre des prestations de retraite et des autres avantages postérieurs à l'emploi

Le total de la charge au titre des prestations de retraite et des autres avantages postérieurs à l'emploi incluse dans les charges d'exploitation et les autres éléments du résultat global s'établit comme suit :

	Tous les régimes de retraite		Autres avantages postérieurs à l'emploi	
	2024	2023	2024	2023
Coût des services rendus au cours de la période au titre des prestations définies	66 \$	63 \$	2 \$	2 \$
Coût des services rendus au cours de la période au titre des cotisations définies	232	248	—	—
Cotisations salariales	(22)	(22)	—	—
Coût des services rendus au cours de la période engagé par l'employeur	276	289	2	2
Frais administratifs	8	9	—	—
Modifications des régimes	—	—	—	(7)
Liquidations	(2)	(3)	—	—
Coût financier, montant net	—	(10)	12	13
Charge – résultat net	282	285	14	8
(Gains actuariels) pertes actuarielles comptabilisés	(116)	416	3	11
Rendement (plus élevé) moins élevé que le rendement prévu de l'actif	(88)	(177)	—	—
Variation du plafond de l'actif	(63)	(123)	—	—
Réévaluations comptabilisées dans les autres éléments (de bénéfice global) de perte globale	(267)	116	3	11
Total (des produits) de la charge, y compris les réévaluations	15 \$	401 \$	17 \$	19 \$

c) Répartition de l'actif par principales catégories, pondérée en fonction de l'actif des régimes

	Régimes de retraite à prestations définies	
	2024	2023
Titres de participation	37 %	35 %
Titres de créance	54 %	55 %
Biens immobiliers	6 %	7 %
Trésorerie et équivalents de trésorerie	3 %	3 %
Total	100 %	100 %

Aucun actif de régime n'est investi directement dans les titres de la compagnie ou de parties liées. Les actifs des régimes comprennent des placements dans des fonds distincts et d'autres fonds gérés par des filiales de la compagnie qui s'élevaient à 5 971 \$ au 31 décembre 2024 et à 5 841 \$ au 31 décembre 2023, dont un montant de 5 970 \$ (5 827 \$ au 31 décembre 2023) était inclus dans les bilans consolidés. Les actifs des régimes ne comprennent pas d'immeubles ou d'autres actifs utilisés par la compagnie.

d) Informations sur l'obligation au titre des prestations définies

i) Partie de l'obligation au titre des prestations définies assujettie aux augmentations futures de la rémunération

	Régimes de retraite à prestations définies		Autres avantages postérieurs à l'emploi	
	2024	2023	2024	2023
Obligation au titre des prestations compte non tenu de la croissance future de la rémunération	5 799 \$	5 815 \$	253 \$	256 \$
Incidence de la croissance future présumée de la rémunération	446	460	—	—
Obligation au titre des prestations définies	6 245 \$	6 275 \$	253 \$	256 \$

Les autres avantages postérieurs à l'emploi ne sont pas assujettis aux augmentations futures de la rémunération.

ii) Partie de l'obligation au titre des prestations définies compte non tenu des augmentations futures des rentes

	Régimes de retraite à prestations définies		Autres avantages postérieurs à l'emploi	
	2024	2023	2024	2023
Obligation au titre des prestations compte non tenu des augmentations futures des rentes	5 585 \$	5 546 \$	253 \$	256 \$
Incidence de la croissance future présumée des rentes	660	729	—	—
Obligation au titre des prestations définies	6 245 \$	6 275 \$	253 \$	256 \$

Les autres avantages postérieurs à l'emploi ne sont pas assujettis aux augmentations futures des rentes.

iii) Profil du statut des participants aux régimes

	Régimes de retraite à prestations définies		Autres avantages postérieurs à l'emploi	
	2024	2023	2024	2023
Employés en service	35 %	36 %	14 %	13 %
Participants avec droits acquis différés	16 %	16 %	s.o.	s.o.
Employés retraités	49 %	48 %	86 %	87 %
Total	100 %	100 %	100 %	100 %
Durée moyenne pondérée de l'obligation au titre des prestations définies	14,8 ans	14,4 ans	9,9 ans	9,6 ans

e) Renseignements sur les flux de trésorerie

	Régimes de retraite	Autres avantages postérieurs à l'emploi	Total
Cotisations patronales prévues pour 2025 :			
Régimes à prestations définies capitalisés (en tout ou en partie)	(34) \$	— \$	(34) \$
Régimes non capitalisés	18	20	38
Régimes à cotisations définies	217	—	217
Total	201 \$	20 \$	221 \$

f) Hypothèses actuarielles et sensibilités

i) Hypothèses actuarielles

	Régimes de retraite à prestations définies		Autres avantages postérieurs à l'emploi	
	2024	2023	2024	2023
Pour le calcul du coût des prestations :				
Taux d'actualisation – obligations au titre des services passés	4,4 %	5,0 %	4,7 %	5,3 %
Taux d'actualisation – obligations au titre des services futurs	4,6 %	5,3 %	5,0 %	5,4 %
Taux de croissance de la rémunération	3,4 %	3,8 %	—	—
Augmentations futures des rentes ¹	2,1 %	2,3 %	—	—
Pour le calcul du coût de l'obligation au titre des prestations définies :				
Taux d'actualisation – obligations au titre des services passés	4,5 %	4,4 %	4,7 %	4,7 %
Taux de croissance de la rémunération	3,4 %	3,4 %	—	—
Augmentations futures des rentes ¹	2,0 %	2,1 %	—	—
Taux tendanciel du coût des soins médicaux :				
Taux tendanciel initial du coût des soins médicaux			4,7 %	4,7 %
Taux tendanciel final du coût des soins médicaux			4,1 %	4,1 %
Exercice au cours duquel le taux tendanciel final est atteint			2039	2039

¹ Moyenne pondérée des régimes assujettis aux augmentations futures des rentes.

ii) Aperçu de l'espérance de vie en fonction des hypothèses à l'égard de la mortalité

	Régimes de retraite à prestations définies		Autres avantages postérieurs à l'emploi	
	2024	2023	2024	2023
Aperçu de l'espérance de vie en fonction des hypothèses à l'égard de la mortalité :				
Hommes				
65 ans au cours de l'exercice	22,9	22,8	22,8	22,7
65 ans pour ceux qui ont 35 ans au cours de l'exercice	24,8	24,7	24,2	24,2
Femmes				
65 ans au cours de l'exercice	25,0	25,0	25,0	25,1
65 ans pour celles qui ont 35 ans au cours de l'exercice	26,9	26,8	26,5	26,4

La détermination de la période au cours de laquelle il est prévu que des prestations seront versées repose sur les hypothèses les plus probables au chapitre de la mortalité future, y compris certaines corrections de valeur liées à l'amélioration des résultats au chapitre de la mortalité. Cette estimation fait l'objet d'une grande incertitude et la formulation des hypothèses nécessite l'exercice d'un jugement. Comme les hypothèses liées à la mortalité sont déterminantes pour l'évaluation de l'obligation au titre des régimes à prestations définies, elles ont été appliquées par la compagnie compte tenu de certains facteurs tels l'âge, le genre et l'emplacement géographique, en plus d'une estimation des améliorations futures au chapitre de la longévité.

Les tables de mortalité sont passées en revue au moins une fois par année, et les hypothèses formulées sont conformes aux normes actuarielles. Les nouveaux résultats à l'égard des régimes sont passés en revue et inclus dans le calcul des meilleures estimations en matière de mortalité future.

Le calcul de l'obligation au titre des prestations définies est sensible aux hypothèses liées à la mortalité. L'incidence d'une augmentation de un an de l'espérance de vie donnerait lieu à une augmentation de 174 \$ de l'obligation au titre des prestations définies et de 6 \$ au titre des autres avantages postérieurs à l'emploi.

iii) Incidence des variations des hypothèses sur l'obligation au titre des prestations définies

	Hausse de 1 %		Baisse de 1 %	
	2024	2023	2024	2023
Régimes de retraite à prestations définies :				
Incidence de la variation du taux d'actualisation	(787) \$	(771) \$	997 \$	972 \$
Incidence de la variation du taux de croissance de la rémunération	170	173	(154)	(157)
Incidence de la variation du taux d'inflation	344	346	(304)	(313)
Autres avantages postérieurs à l'emploi :				
Incidence de la variation des taux tendanciels hypothétiques du coût des soins médicaux	15	14	(13)	(12)
Incidence de la variation du taux d'actualisation	(22)	(22)	26	26

Pour mesurer l'incidence de la modification d'une hypothèse, toutes les autres hypothèses sont demeurées constantes. Une interaction est à prévoir entre certaines des hypothèses.

27. Cumul des autres éléments de bénéfice global

	2024								
	Profits (pertes) latents à la conversion des établissements à l'étranger ¹	Profits (pertes) latents sur les couvertures d'investissement net dans des établissements à l'étranger	Profits (pertes) latents sur les obligations et les prêts hypothécaires à la JVAERG	Profits (pertes) latents sur les couvertures de flux de trésorerie	Réévaluations des régimes de retraite à prestations définies et d'autres avantages postérieurs à l'emploi	Écart de réévaluation lié au transfert aux immeubles de placement	Total	Participations ne donnant pas le contrôle	Actionnaires
Solde au début de l'exercice	1 343 \$	16 \$	(383) \$	28 \$	(179) \$	10 \$	835 \$	55 \$	890 \$
Autres éléments de bénéfice global (de perte globale)	1 202	(172)	(249)	3	264	—	1 048	(130)	918
Impôt sur le résultat	—	40	(35)	(1)	(72)	—	(68)	36	(32)
	1 202	(132)	(284)	2	192	—	980	(94)	886
Solde à la fin de l'exercice	2 545 \$	(116) \$	(667) \$	30 \$	13 \$	10 \$	1 815 \$	(39) \$	1 776 \$

¹ Comprend les profits de change à la conversion reclassés en résultat net à la cession d'établissements à l'étranger.

	2023								
	Profits (pertes) de change latents à la conversion des établissements à l'étranger	Profits (pertes) latents sur les couvertures d'investissement net dans des établissements à l'étranger	Profits (pertes) latents sur les obligations et les prêts hypothécaires à la JVAERG	Profits (pertes) latents sur les couvertures de flux de trésorerie	Réévaluations des régimes de retraite à prestations définies et d'autres avantages postérieurs à l'emploi	Écart de réévaluation lié au transfert aux immeubles de placement	Total	Participations ne donnant pas le contrôle	Actionnaires
Solde au début de l'exercice	1 362 \$	86 \$	(799) \$	— \$	(88) \$	10 \$	571 \$	142 \$	713 \$
Incidence de la première application de la superposition liée à IFRS 9 (note 3)	—	—	3	—	—	—	3	—	3
Solde révisé au début de l'exercice	1 362	86	(796)	—	(88)	10	574	142	716
Autres éléments de bénéfice global (de perte globale)	(19)	(64)	529	39	(127)	—	358	(124)	234
Impôt sur le résultat	—	(6)	(116)	(11)	36	—	(97)	37	(60)
	(19)	(70)	413	28	(91)	—	261	(87)	174
Solde à la fin de l'exercice	1 343 \$	16 \$	(383) \$	28 \$	(179) \$	10 \$	835 \$	55 \$	890 \$

28. Transactions entre parties liées

Power Corporation, constituée en société par actions et domiciliée au Canada, est la société mère de la compagnie et en exerce le contrôle de droit. La compagnie est liée à d'autres membres du groupe de sociétés de Power Corporation, dont IGM, société qui exerce ses activités dans le secteur des services financiers, et ses filiales IG Gestion de patrimoine et la Financière Mackenzie, ainsi que Groupe Bruxelles Lambert, société de portefeuille établie en Europe qui détient des intérêts importants dans des sociétés industrielles et de services mondiales.

a) Principales filiales

Les états financiers consolidés de la compagnie comprennent les activités des filiales suivantes et de leurs propres filiales :

Société	Pays de constitution	Principale activité	% de participation
La Compagnie d'Assurance du Canada sur la Vie	Canada	Assurance et gestion du patrimoine	100,00 %
Empower Annuity Insurance Company of America	États-Unis	Services financiers	100,00 %

b) Transactions entre parties liées comprises dans les états financiers consolidés

Dans le cours normal des activités, les filiales de Lifeco prennent part à diverses transactions avec des parties liées, transactions qui comprennent l'offre de prestations d'assurance et de services de sous-conseillers à d'autres sociétés du groupe de sociétés de Power Corporation. Dans tous les cas, ces transactions ont été effectuées selon les conditions du marché.

Au cours de l'exercice, la Canada Vie a reçu certains services administratifs d'IGM et ses filiales, membre du groupe de sociétés de Power Corporation, et lui en a rendu. La Canada Vie a aussi fourni des produits d'assurance vie, d'assurance invalidité et de rentes selon une entente de distribution conclue avec IGM. Toutes ces transactions ont été effectuées selon les conditions du marché.

La compagnie détient, par l'entremise de la Canada Vie, 9 200 407 actions d'IGM, soit une participation de 3,89 %. La compagnie utilise la méthode de la mise en équivalence pour comptabiliser son placement dans IGM, puisqu'elle exerce une influence notable sur celle-ci. En 2024, la compagnie a comptabilisé un montant de 41 \$ pour la quote-part du bénéfice net d'IGM comptabilisée selon la méthode de la mise en équivalence et elle a reçu des dividendes de 21 \$ de son placement dans IGM (note 6).

L'actif des fonds distincts de la compagnie a été investi dans des fonds gérés par IG Gestion de patrimoine et Placements Mackenzie. Placements Mackenzie gère également certains des placements de portefeuille de la compagnie. La compagnie a également des participations dans des fonds communs de placement, des sociétés d'investissement à capital variable et des fiducies d'investissement à participation unitaire. Certains de ces fonds sont gérés par des sous-conseillers qui sont des parties liées de la compagnie et qui touchent des honoraires de sous-conseillers aux taux du marché habituels pour leurs services. En 2024, la compagnie et ses filiales ont effectué des placements additionnels dans des fonds gérés par des parties liées. Toutes ces transactions ont été effectuées selon les conditions du marché (note 17).

Le 30 novembre 2023, la Canada Vie a acquis IPC d'IGM pour une contrepartie d'achat de 585 \$. Le Comité de révision de la compagnie et celui de la Canada Vie ont examiné et approuvé la transaction (note 3).

La compagnie détenait des débetures émises par IGM d'une valeur comptable de 90 \$ au 31 décembre 2024 (88 \$ au 31 décembre 2023).

Power Corporation contrôle également Sagard Holdings Inc. (Sagard), un gestionnaire d'actifs alternatifs à stratégies multiples, Power Sustainable, un gestionnaire mondial d'actifs alternatifs à plateformes multiples, ainsi que Portage Ventures (Portage), une plateforme mondiale d'investissement dans les technologies financières dont la stratégie est axée sur le capital de risque. Lifeco a une participation minoritaire dans Sagard et a conclu en 2024 un partenariat stratégique à long terme avec Power Sustainable (note 3). Lifeco et la Corporation Financière Mackenzie, une filiale entièrement détenue d'IGM, sont des investisseurs dans Northleaf Capital Partners Ltd. (Northleaf), un gestionnaire de fonds d'actions de sociétés fermées, d'instruments de crédit privés et d'infrastructures à l'échelle mondiale. La compagnie et ses filiales investissent dans des fonds gérés par Sagard, Power Sustainable, Portage et Northleaf. Sagard fournit également certains services de sous-conseillers et de gestion immobilière à la compagnie et ses filiales.

La compagnie fournit des services de gestion d'actifs et d'avantages du personnel ainsi que des services administratifs à l'égard des régimes de prestations de retraite et autres avantages postérieurs à l'emploi aux employés de la compagnie et de ses filiales. Ces transactions ont été effectuées selon les conditions du marché.

c) Rémunération des principaux dirigeants

Les principaux dirigeants sont les personnes ayant l'autorité et la responsabilité de la planification, de la direction et du contrôle des activités de Lifeco, directement ou indirectement, y compris les administrateurs. Les personnes considérées comme les principaux dirigeants sont les membres du conseil d'administration ainsi que certains dirigeants clés.

Le tableau qui suit présente toute la rémunération versée ou attribuée aux principaux dirigeants, ou gagnée par ces derniers, pour des services rendus à la compagnie et à ses filiales, quelle que soit la fonction qu'ils occupent.

	2024	2023
Salaire	24 \$	21 \$
Attributions fondées sur des actions	23	21
Attributions fondées sur des options	9	8
Rémunération incitative annuelle autre qu'en actions	14	29
Autres	1	2
Total	71 \$	81 \$

29. Impôt sur le résultat

a) Composantes de la charge d'impôt sur le résultat

i) Impôt sur le résultat comptabilisé dans les états consolidés du résultat net

	2024	2023
Impôt exigible		
Impôt exigible	771 \$	467 \$
Impôt minimum mondial (IMM) exigible	113	—
Total de l'impôt exigible	884 \$	467 \$
Impôt différé		
Création et résorption de différences temporaires	(138) \$	(422) \$
Charge (économie) d'impôt découlant de pertes fiscales, de crédits d'impôt ou de différences temporaires non comptabilisés	(9)	8
Total de l'impôt différé	(147) \$	(414) \$
Total de la charge d'impôt	737 \$	53 \$

ii) Impôt sur le résultat comptabilisé dans les autres éléments du résultat global (note 27)

	2024	2023
Charge (économie) d'impôt exigible	(12) \$	43 \$
Charge (économie) d'impôt différé	80	54
Total	68 \$	97 \$

iii) Impôt sur le résultat comptabilisé dans les états consolidés des variations des capitaux propres

	2024	2023
(Économie) d'impôt exigible	— \$	— \$
(Économie) d'impôt différé	—	1
Total	— \$	1 \$

b) Pour les postes qui suivent, le taux d'imposition effectif comptabilisé dans les états consolidés du résultat net diffère du taux d'imposition combiné (fédéral et provincial) au Canada établi à 28,00 % :

	2024		2023	
Bénéfice avant impôt	4 981	\$	3 068	\$
Taux d'imposition de base combiné (fédéral et provincial) au Canada	1 395	28,00 %	859	28,00 %
Augmentation (diminution) du taux d'imposition attribuable aux éléments suivants :				
Produits non imposables tirés des placements	(342)	(6,86)	(234)	(7,63)
Activités à l'extérieur du Canada assujetties à un taux d'imposition moyen inférieur à l'étranger	(436)	(8,75)	(532)	(17,34)
Autres	7	0,14	(40)	(1,30)
Total de la charge d'impôt sur le résultat et taux d'imposition effectif, compte non tenu de l'IMM	624	12,53 %	53	1,73 %
Impôt minimum mondial	113	2,27	—	—
Total de la charge d'impôt sur le résultat et taux d'imposition effectif	737	14,80 %	53	1,73 %
Total de la charge d'impôt sur le résultat et taux d'imposition effectif – détenteurs d'actions ordinaires	815	16,46 %	128	4,12 %

c) Le montant net et les variations de l'actif d'impôt différé se composent de ce qui suit :

	2024						
	Passifs au titre des contrats d'assurance et d'investissement	Placements de portefeuille	Reports en avant de pertes	Immobilisations incorporelles	Crédits d'impôt	Autres	Total
Solde au début de l'exercice	(2 727) \$	2 437 \$	1 545 \$	(783) \$	237 \$	352 \$	1 061 \$
Comptabilisé dans les états consolidés du résultat net	358	(184)	(262)	355	(28)	(92)	147
Comptabilisé dans les états consolidés du résultat global	—	(8)	—	—	—	(72)	(80)
Comptabilisé dans les états consolidés des variations des capitaux propres	—	—	—	—	—	—	—
Acquis dans le cadre de regroupements d'entreprises	—	(59)	—	(25)	(1)	(10)	(95)
Fluctuations des taux de change et autres	(251)	236	101	(19)	13	119	199
Solde à la fin de l'exercice	(2 620) \$	2 422 \$	1 384 \$	(472) \$	221 \$	297 \$	1 232 \$

2023

	Passifs au titre des contrats d'assurance et d'investissement	Placements de portefeuille	Reports en avant de pertes	Immobilisations incorporelles	Crédits d'impôt	Autres	Total
Solde au début de l'exercice	(3 064) \$	2 249 \$	1 619 \$	(786) \$	290 \$	389 \$	697 \$
Comptabilisé dans les états consolidés du résultat net	1 098	(712)	(58)	(33)	(53)	172	414
Comptabilisé dans les états consolidés du résultat global	—	(71)	—	—	—	17	(54)
Comptabilisé dans les états consolidés des variations des capitaux propres	—	—	—	—	—	(1)	(1)
Acquis dans le cadre de regroupements d'entreprises	—	—	4	(12)	1	(3)	(10)
Fluctuations des taux de change et autres	(761)	971	(20)	48	(1)	(222)	15
Solde à la fin de l'exercice	(2 727) \$	2 437 \$	1 545 \$	(783) \$	237 \$	352 \$	1 061 \$

Comptabilisés dans les bilans consolidés :

	2024	2023
Actifs d'impôt différé	2 066 \$	1 848 \$
Passifs d'impôt différé	(834)	(787)
Total	1 232 \$	1 061 \$

Des actifs d'impôt différé sont comptabilisés au titre de différences temporaires déductibles, de pertes fiscales et d'autres reports en avant non utilisés dans la mesure où la réalisation des avantages d'impôt connexes par l'entremise des bénéfices imposables futurs est probable.

La comptabilisation se fonde sur le fait qu'il est probable que l'entité enregistrera des bénéfices imposables ou qu'elle pourra tirer parti d'occasions de planification fiscale, et ainsi utiliser les actifs d'impôt différé. Des changements de circonstances au cours de périodes futures pourraient avoir des répercussions défavorables sur l'appréciation du caractère recouvrable des actifs. L'incertitude quant à la recouvrabilité est prise en compte au moment de déterminer les actifs d'impôt différé. Le processus annuel de planification financière de la compagnie constitue un point de départ important pour l'évaluation des actifs d'impôt différé.

La direction évalue la recouvrabilité de la valeur comptable des actifs d'impôt différé en fonction des projections relatives au bénéfice imposable des exercices futurs. La direction estime que la valeur comptable de l'actif d'impôt différé, au 31 décembre 2024, sera recouvrable.

Au 31 décembre 2024, la compagnie a comptabilisé un actif d'impôt différé de 1 384 \$ (1 545 \$ au 31 décembre 2023) sur ses pertes fiscales reportées totalisant 6 131 \$, dont une tranche de 594 \$ expirera entre 2026 et 2044; il n'existe aucune date d'expiration pour la tranche restante de 5 537 \$. La compagnie réalisera cette économie d'impôt au cours des prochains exercices au moyen de la diminution de l'impôt sur le résultat exigible.

La compagnie n'a pas comptabilisé un actif d'impôt différé de 183 \$ (154 \$ en 2023) sur ses pertes fiscales reportées totalisant 799 \$ (592 \$ en 2023). De ce montant, une tranche de 457 \$ expirera entre 2025 et 2044; il n'existe aucune date d'expiration pour la tranche restante de 342 \$. En outre, la compagnie n'a pas comptabilisé un actif d'impôt différé de 116 \$ (11 \$ en 2023) relativement aux différences temporaires de 473 \$ (54 \$ en 2023).

Aucun passif d'impôt différé n'a été comptabilisé relativement aux différences temporaires liées aux placements effectués dans les filiales, les divisions et les sociétés associées, car la compagnie est en mesure d'exercer un contrôle sur la date à laquelle la différence temporaire se résorbera, et il est probable que la différence temporaire ne se résorbera pas dans un avenir prévisible.

L'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) a mis en place un régime prévoyant un IMM de 15 % qui a été adopté pour 2024 par tous les pays dans lesquels la compagnie exerce des activités importantes, à l'exception des États-Unis et de l'île de Man. Le Canada, la Barbade, l'Allemagne, l'Irlande, le Royaume-Uni et la Suisse avaient déjà adopté des lois sur l'IMM, qui prennent effet le 1^{er} janvier 2024.

L'IMM, qui est de nature complexe, s'applique à Lifeco en tant que société membre d'un plus grand groupe de sociétés. La compagnie est tenue d'appliquer l'IMM à ses activités à la Barbade, en Irlande, à l'île de Man et en Suisse, des territoires où le taux d'imposition prévu par la loi est inférieur à 15 %.

La compagnie a appliqué l'exception temporaire obligatoire prévue par IAS 12 *Impôts sur le résultat* relative à la comptabilisation des actifs et des passifs d'impôt différé et à la présentation de l'information à ce sujet découlant de l'IMM.

30. Instruments financiers dérivés et couverture

Pour se protéger des fluctuations des taux d'intérêt et des taux de change ainsi que des risques du marché, la compagnie a recours, comme utilisateur final, à plusieurs instruments financiers dérivés. La compagnie a pour politique de réaliser des transactions au moyen de dérivés uniquement avec des intermédiaires financiers qui ont une réputation de solvabilité. La note 7 présente le risque auquel la compagnie est exposée à l'égard de la qualité de crédit de ses contreparties. Les montants du risque de crédit équivalent sont présentés déduction faite des garanties admissibles reçues de 440 \$ au 31 décembre 2024 (842 \$ au 31 décembre 2023).

a) Le tableau suivant donne un aperçu du portefeuille d'instruments dérivés de la compagnie et du risque de crédit correspondant, en fonction des définitions du risque, tel que le BSIF le prescrit :

Risque de crédit maximal	Le coût de remplacement total de tous les contrats sur produits dérivés qui présentent une valeur positive.
Risque de crédit futur	Le risque de crédit potentiel futur est calculé au moyen d'une formule prescrite par le BSIF. Les facteurs à considérer dans ce calcul sont le type et la durée du dérivé.
Risque de crédit équivalent	La somme du risque de crédit maximal et du risque de crédit potentiel futur moins les garanties admissibles détenues.
Équivalent pondéré en fonction du risque	Le risque de crédit équivalent, pondéré selon la solvabilité de la contrepartie, tel que le BSIF le prescrit.

	2024					2023				
	Montant nominal	Risque de crédit maximal	Risque de crédit futur	Risque de crédit équivalent	Équivalent pondéré en fonction du risque	Montant nominal	Risque de crédit maximal	Risque de crédit futur	Risque de crédit équivalent	Équivalent pondéré en fonction du risque
Contrats de taux d'intérêt										
Swaps	9 355 \$	186 \$	104 \$	247 \$	4 \$	6 732 \$	153 \$	73 \$	156 \$	3 \$
Contrats à terme normalisés – vente	159	—	—	—	—	153	—	—	—	—
Options achetées	3 239	90	37	43	1	1 995	15	19	26	—
	12 753	276	141	290	5	8 880	168	92	182	3
Contrats de change										
Swaps de devises	36 047	1 971	2 219	3 886	67	33 150	1 771	2 080	3 213	56
Contrats à terme de gré à gré	8 821	48	110	150	1	6 484	73	82	126	1
	44 868	2 019	2 329	4 036	68	39 634	1 844	2 162	3 339	57
Autres contrats dérivés										
Contrats sur actions	2 564	107	170	275	1	2 089	206	155	294	1
Contrats à terme normalisés – achat	14	—	—	—	—	14	—	—	—	—
Contrats à terme normalisés – vente	599	—	—	—	—	627	1	—	—	—
Options sur actions vendues	1 509	28	121	149	1	—	—	—	—	—
Swaps sur défaillance	759	1	—	—	—	665	—	—	—	—
	5 445	136	291	424	2	3 395	207	155	294	1
Total	63 066 \$	2 431 \$	2 761 \$	4 750 \$	75 \$	51 909 \$	2 219 \$	2 409 \$	3 815 \$	61 \$

b) Les tableaux suivants présentent le montant nominal, la durée jusqu'à l'échéance et la valeur comptable du portefeuille d'instruments dérivés de la compagnie par catégorie :

	2024					
	Montant nominal			Valeur comptable		
	1 an ou moins	De 1 an à 5 ans	Plus de 5 ans	Total	Actif	Passif
Dérivés non désignés comme couvertures aux fins comptables						
Contrats de taux d'intérêt						
Swaps	886 \$	2 329 \$	6 121 \$	9 336 \$	185 \$	(340) \$
Contrats à terme normalisés – vente	159	—	—	159	—	—
Options achetées	216	864	2 159	3 239	90	—
	1 261	3 193	8 280	12 734	275	(340)
Contrats de change						
Swaps de devises	3 776	9 416	20 514	33 706	1 862	(1 402)
Contrats à terme de gré à gré	5 835	7	—	5 842	11	(225)
	9 611	9 423	20 514	39 548	1 873	(1 627)
Autres contrats dérivés						
Contrats sur actions	1 631	557	—	2 188	4	(18)
Contrats à terme normalisés – achat	14	—	—	14	—	—
Contrats à terme normalisés – vente	599	—	—	599	—	—
Options sur actions vendues	—	1 509	—	1 509	28	—
Swaps sur défaillance	—	746	13	759	1	—
	2 244	2 812	13	5 069	33	(18)
Dérivés désignés comme couvertures aux fins comptables						
Couvertures de juste valeur						
Risque de change						
Contrats de change						
Contrats à terme de gré à gré	79	—	—	79	—	(3)
	79	—	—	79	—	(3)
Couvertures de flux de trésorerie						
Risque de taux d'intérêt						
Contrats de taux d'intérêt						
Swaps	—	19	—	19	1	—
Risque de change						
Contrats de change						
Swaps de devises	46	25	—	71	6	—
Risque lié aux marchés boursiers						
Autres contrats dérivés						
Contrats sur actions	117	259	—	376	103	—
	163	303	—	466	110	—
Couvertures d'investissement net						
Risque de change						
Contrats de change						
Swaps de devises	—	—	2 270	2 270	103	(61)
Contrats à terme de gré à gré	2 353	547	—	2 900	37	(88)
	2 353	547	2 270	5 170	140	(149)
Total	15 711 \$	16 278 \$	31 077 \$	63 066 \$	2 431 \$	(2 137) \$

Notes annexes

	2023					
	Montant nominal			Valeur comptable		
	1 an ou moins	De 1 an à 5 ans	Plus de 5 ans	Total	Actif	Passif
Dérivés non désignés comme couvertures aux fins comptables						
Contrats de taux d'intérêt						
Swaps	597 \$	1 869 \$	4 248 \$	6 714 \$	152 \$	(338) \$
Contrats à terme normalisés – vente	153	—	—	153	—	—
Options achetées	200	798	997	1 995	15	—
	950	2 667	5 245	8 862	167	(338)
Contrats de change						
Swaps de devises	2 531	9 552	18 704	30 787	1 651	(856)
Contrats à terme de gré à gré	3 930	—	—	3 930	45	(14)
	6 461	9 552	18 704	34 717	1 696	(870)
Autres contrats dérivés						
Contrats sur actions	504	1 256	—	1 760	100	(1)
Contrats à terme normalisés – achat	14	—	—	14	—	—
Contrats à terme normalisés – vente	627	—	—	627	1	(4)
Swaps sur défaillance	326	166	173	665	—	—
	1 471	1 422	173	3 066	101	(5)
Dérivés désignés comme couvertures aux fins comptables						
Couvertures de juste valeur						
Risque de change						
Contrats de change						
Contrats à terme de gré à gré	80	—	—	80	1	—
	80	—	—	80	1	—
Couvertures de flux de trésorerie						
Risque de taux d'intérêt						
Contrats de taux d'intérêt						
Swaps	—	18	—	18	1	—
Risque de change						
Contrats de change						
Swaps de devises	18	75	—	93	2	—
Risque lié aux marchés boursiers						
Autres contrats dérivés						
Contrats sur actions	93	236	—	329	106	—
	111	329	—	440	109	—
Couvertures d'investissement net						
Risque de change						
Contrats de change						
Swaps de devises	—	—	2 270	2 270	118	(61)
Contrats à terme de gré à gré	1 967	507	—	2 474	27	(14)
	1 967	507	2 270	4 744	145	(75)
Total	11 040 \$	14 477 \$	26 392 \$	51 909 \$	2 219 \$	(1 288) \$

Les contrats à terme normalisés du tableau ci-dessus sont des contrats négociés en bourse; tous les autres contrats sont négociés sur le marché hors cote.

c) Les tableaux suivants donnent un aperçu des dérivés désignés comme couvertures aux fins comptables :

Les taux de change et le cours des actions sont exprimés en dollars

	2024			
	Montant nominal			
	1 an ou moins	De 1 an à 5 ans	Plus de 5 ans	Total
Couvertures de juste valeur				
Risque de change				
Contrats de change				
Contrats à terme de gré à gré	79 \$	— \$	— \$	79 \$
Taux de change \$ US – \$ CA moyen pondéré	1,37	—	—	1,37
Couvertures de flux de trésorerie				
Risque de taux d'intérêt				
Contrats de taux d'intérêt				
Swaps	— \$	19 \$	— \$	19 \$
Taux d'intérêt fixe moyen pondéré	— %	5,23 %	— %	5,23 %
Risque de change				
Contrats de change				
Swaps de devises	46 \$	25 \$	— \$	71 \$
Taux de change \$ US – \$ AU moyen pondéré	1,33	—	—	1,33
Taux de change \$ US – \$ CA moyen pondéré	1,26	—	—	1,26
Taux de change \$ US – € moyen pondéré	0,91	0,92	—	0,91
Taux de change \$ US – £ moyen pondéré	0,76	0,76	—	0,76
Risque lié aux marchés boursiers				
Autres contrats dérivés				
Contrats sur actions	117 \$	259 \$	— \$	376 \$
Prix moyen pondéré des actions	38,71	39,40	—	39,17
Couvertures d'investissement net				
Risque de change				
Contrats de change				
Swaps de devises	— \$	— \$	2 270 \$	2 270 \$
Taux de change € – \$ CA moyen pondéré	—	—	1,41	1,41
Taux de change £ – \$ CA moyen pondéré	—	—	1,73	1,73
Contrats à terme de gré à gré	2 353 \$	547 \$	— \$	2 900 \$
Taux de change \$ US – \$ CA moyen pondéré	1,37	—	—	1,37
Taux de change € – £ moyen pondéré	0,83	0,83	—	0,83

Les taux de change et le cours des actions sont exprimés en dollars

	2023			
	Montant nominal			
	1 an ou moins	De 1 an à 5 ans	Plus de 5 ans	Total
Couvertures de juste valeur				
Risque de change				
Contrats de change				
Contrats de change à terme	80 \$	— \$	— \$	80 \$
Taux de change \$ US – \$ CA moyen pondéré	1,34	—	—	1,34
Couvertures de flux de trésorerie				
Risque de taux d'intérêt				
Contrats de taux d'intérêt				
Swaps	— \$	18 \$	— \$	18 \$
Taux d'intérêt fixe moyen pondéré	— %	5,23 %	— %	5,23 %
Risque de change				
Contrats de change				
Swaps de devises	18 \$	75 \$	— \$	93 \$
Taux de change \$ US – \$ AU moyen pondéré	—	1,33	—	1,33
Taux de change \$ US – \$ CA moyen pondéré	—	1,26	—	1,26
Taux de change \$ US – € moyen pondéré	0,92	0,91	—	0,91
Taux de change \$ US – £ moyen pondéré	0,76	0,76	—	0,76
Risque lié aux marchés boursiers				
Autres contrats dérivés				
Contrats sur actions	93 \$	236 \$	— \$	329 \$
Prix moyen pondéré des actions	32,10	37,69	—	35,82
Couvertures d'investissement net				
Risque de change				
Contrats de change				
Swaps de devises	— \$	— \$	2 270 \$	2 270 \$
Taux de change € – \$ CA moyen pondéré	—	—	1,41	1,41
Taux de change £ – \$ CA moyen pondéré	—	—	1,73	1,73
Contrats à terme de gré à gré	1 967 \$	507 \$	— \$	2 474 \$
Taux de change \$ US – \$ CA moyen pondéré	1,34	—	—	1,34
Taux de change € – £ moyen pondéré	0,86	0,86	—	0,86

d) Les paragraphes qui suivent présentent les types d'instruments contenus dans le portefeuille de dérivés de la compagnie :

Contrats de taux d'intérêt

Des swaps de taux d'intérêt, des contrats à terme normalisés et des options sont utilisés dans le cadre d'un portefeuille d'actifs pour gérer le risque de taux d'intérêt lié aux activités d'investissement et aux passifs au titre des contrats d'assurance et d'investissement. Les contrats de swap de taux d'intérêt exigent l'échange périodique de paiements d'intérêts sans que soit échangé le montant nominal sur lequel les paiements sont calculés. Les options d'achat permettent à la compagnie de conclure des swaps assortis de versements à taux fixe préétablis sur une période déterminée à la date d'exercice. Les options d'achat sont en outre utilisées dans la gestion des fluctuations des paiements d'intérêts futurs découlant de la variation des taux d'intérêt crédités et de la variation potentielle connexe des flux de trésorerie en raison des rachats. Finalement, les options d'achat sont aussi utilisées pour couvrir les garanties de taux minimal.

Contrats de change

Des swaps de devises sont utilisés conjointement avec d'autres placements pour gérer le risque de change lié aux activités d'investissement et aux passifs au titre des contrats d'assurance et d'investissement. Des swaps de devises sont également utilisés pour couvrir l'investissement net de la compagnie dans les établissements à l'étranger. En vertu de ces contrats, les montants de capital ainsi que les versements d'intérêts à taux fixe et à taux variable peuvent être échangés dans des devises différentes. La compagnie conclut également certains contrats de change à terme pour couvrir le passif relatif à certains produits.

Autres contrats dérivés

Des swaps sur indice, des contrats à terme normalisés et des options sont utilisés afin de couvrir le passif relatif à certains produits. Les swaps sur indice sont en outre utilisés comme substituts d'instruments de trésorerie et sont utilisés de temps à autre pour couvrir le risque de marché lié à certains honoraires. Des options de vente de titres de capitaux propres sont utilisées pour gérer l'incidence éventuelle du risque de crédit découlant des replis importants observés sur certains marchés boursiers.

Les swaps de rendement total sur actions sont utilisés pour gérer l'exposition aux fluctuations du rendement total des actions ordinaires liées aux ententes de rémunération différée. Les swaps de rendement total nécessitent l'échange de versements contractuels nets périodiquement ou à l'échéance, sans que soit échangé le montant nominal sur lequel les paiements sont calculés. Ces instruments sont désignés comme couvertures de flux de trésorerie.

e) Comptabilité de couverture

Couvertures de juste valeur

La tranche inefficace des couvertures de juste valeur comptabilisée dans le résultat net des activités de placement, qui comprend les contrats de change, s'est établie à néant en 2024 et en 2023.

Couvertures de flux de trésorerie

La tranche inefficace des couvertures de flux de trésorerie, qui comprend des contrats de taux d'intérêt, des contrats de change et des swaps de rendement total sur actions, s'est établie à néant en 2024 et en 2023, et les profits nets (pertes nettes) prévus qui devraient être reclassés hors du cumul des autres éléments du résultat global dans les 12 prochains mois s'établissent à néant. Les flux de trésorerie variables sont couverts sur une période maximale de 5 ans.

Couvertures d'investissement net

Les tableaux suivants présentent l'incidence des couvertures d'investissement net de la compagnie sur les états consolidés du résultat net et les états consolidés du résultat global.

	2024				
	Variation de la juste valeur des éléments couverts aux fins de l'évaluation de l'inefficacité	Variation de la juste valeur des instruments de couverture aux fins de l'évaluation de l'inefficacité	Profits (pertes) différés dans le cumul des autres éléments du résultat global	Profits (pertes) reclassés du cumul des autres éléments du résultat global au total du résultat des activités de placement	Inefficacité comptabilisée dans le total du résultat des activités de placement
Titres d'emprunt libellés en euros	30 \$	(30) \$	(30) \$	— \$	— \$
Swaps de devises	85	(85)	(85)	—	—
Contrats de change à terme	88	(88)	(88)	—	—
Total	203 \$	(203) \$	(203) \$	— \$	— \$
	2023				
	Variation de la juste valeur des éléments couverts aux fins de l'évaluation de l'inefficacité	Variation de la juste valeur des instruments de couverture aux fins de l'évaluation de l'inefficacité	Profits (pertes) différés dans le cumul des autres éléments du résultat global	Profits (pertes) reclassés du cumul des autres éléments du résultat global au total du résultat des activités de placement	Inefficacité comptabilisée dans le total du résultat des activités de placement
Titres d'emprunt libellés en euros	10 \$	(10) \$	(10) \$	— \$	— \$
Swaps de devises	35	(35)	(35)	—	—
Contrats de change à terme	(17)	17	17	—	—
Total	28 \$	(28) \$	(28) \$	— \$	— \$

31. Provisions liées à des poursuites judiciaires et passif éventuel

De temps à autre, la compagnie et ses filiales peuvent faire l'objet de poursuites judiciaires, y compris d'arbitrages, de recours collectifs et en matière de réglementation. Les provisions sont constituées si, de l'avis de la direction, il est probable qu'un paiement sera nécessaire et le montant du paiement peut être estimé de manière fiable. Il est difficile de se prononcer sur l'issue de ces poursuites avec certitude, et une issue défavorable pourrait nuire de manière significative à la situation financière consolidée de la compagnie. Toutefois, selon l'information connue à l'heure actuelle, on ne s'attend pas à ce que les poursuites en cours, prises individuellement ou dans leur ensemble, aient une incidence défavorable significative sur la situation financière consolidée de la compagnie. Les résultats réels peuvent différer des meilleures estimations de la direction.

Des filiales de la compagnie aux États-Unis sont défenderesses dans le cadre d'un recours collectif au sujet du coût et des caractéristiques de leurs produits de retraite ou de fonds et de la gestion de leurs activités. La direction estime que la demande est sans fondement et défendra énergiquement sa position. Selon l'information connue à l'heure actuelle, ces poursuites n'auront pas d'incidence défavorable significative sur la situation financière consolidée de la compagnie.

Un recours collectif proposé a été déposé contre une filiale de la compagnie au Canada et d'autres défendeurs tiers relativement à l'utilisation alléguée par les défendeurs d'un logiciel pour fixer les loyers dans des immeubles résidentiels multifamiliaux. La direction estime que la demande est sans fondement et défendra énergiquement sa position.

32. Engagements

a) Lettres de crédit

Les lettres de crédit sont des engagements écrits fournis par une banque. Les facilités de lettres de crédit totalisent 1 717 \$ US, dont une tranche de 941 \$ US était émise au 31 décembre 2024.

Le secteur Solutions de gestion du capital et des risques utilise périodiquement des lettres de crédit comme garantie aux termes de certains contrats de réassurance pour les provisions mathématiques figurant au bilan.

b) Engagements à l'égard d'investissements

Les engagements à l'égard d'opérations d'investissement effectuées dans le cours normal des activités, conformément aux politiques et lignes directrices, qui doivent être payés lorsque certaines conditions contractuelles sont remplies, se chiffraient à 7 533 \$ au 31 décembre 2024, une tranche de 7 372 \$ étant assortie d'une échéance de moins de un an, une tranche de 116 \$ d'une échéance de moins de deux ans, une tranche de 30 \$ d'une échéance de moins de trois ans, une tranche de 8 \$ d'une échéance de moins de quatre ans et une tranche de 7 \$ d'une échéance de plus de cinq ans.

c) Actifs donnés en garantie

En plus des actifs donnés en garantie qui ont été présentés dans les autres rubriques des états financiers consolidés :

- Le montant des actifs inclus dans le bilan de la compagnie qui ont été donnés en garantie au titre d'ententes de réassurance se chiffre à 3 710 \$ (1 462 \$ au 31 décembre 2023).
- De plus, en vertu de certains contrats de réassurance, les obligations présentées dans les portefeuilles de placements sont détenues dans des comptes en fidéicommis et des comptes entiercés. Les actifs sont déposés dans ces comptes afin de respecter les exigences de certaines obligations juridiques et contractuelles visant le soutien des passifs au titre des contrats d'assurance qui sont repris.
- La compagnie a, dans le cours normal de ses activités, donné en garantie des actifs d'une valeur de 74 \$ (72 \$ au 31 décembre 2023) afin de fournir une sûreté à la contrepartie.

33. Information sectorielle

Les secteurs opérationnels de la compagnie incluent l'exploitation canadienne, l'exploitation américaine, l'exploitation européenne, le secteur Solutions de gestion du capital et des risques et l'exploitation générale de Lifeco. Ces secteurs reflètent la structure de gestion et l'information financière interne de la compagnie. Chaque secteur exerce des activités dans le secteur des services financiers et tire ses produits principalement de participations dans l'assurance vie, l'assurance maladie, les services de retraite et de placement, la gestion d'actifs et la réassurance.

Les transactions entre secteurs opérationnels sont effectuées selon les conditions du marché et ont été éliminées au moment de la consolidation.

La compagnie a un modèle de répartition du capital visant à mesurer le rendement de ses secteurs opérationnels. L'information sectorielle présentée ci-après tient compte de l'incidence du modèle de répartition du capital.

a) Résultat net consolidé

	2024					Total
	Exploitation canadienne	Exploitation américaine	Exploitation européenne	Solutions de gestion du capital et des risques	Exploitation générale de Lifeco	
Produits sectoriels						
Produits des activités d'assurance ¹	9 460 \$	231 \$	6 588 \$	4 935 \$	— \$	21 214 \$
Produits nets tirés des placements ²	3 785	4 029	1 509	366	(6)	9 683
Variations de la juste valeur des actifs à la JVRN ²	2 881	343	(1 172)	(416)	40	1 676
	16 126	4 603	6 925	4 885	34	32 573
Honoraires et autres produits ³	1 927	4 368	915	14	—	7 224
	18 053	8 971	7 840	4 899	34	39 797
Autres résultats des activités d'assurance						
Charges afférentes aux activités d'assurance	(6 450)	(225)	(5 613)	(4 080)	—	(16 368)
Produits nets (charges nettes) liés aux contrats de réassurance	(1 399)	(33)	(138)	(29)	—	(1 599)
	(7 849)	(258)	(5 751)	(4 109)	—	(17 967)
Autres résultats des activités de placement						
Produits financiers nets (charges financières nettes) liés aux contrats d'assurance	(5 800)	(145)	15	12	—	(5 918)
Produits financiers nets (charges financières nettes) liés aux contrats de réassurance	(2)	(37)	28	1	—	(10)
Variation des passifs au titre des contrats d'investissement	(153)	(2 773)	(2)	(4)	—	(2 932)
	(5 955)	(2 955)	41	9	—	(8 860)
Résultat net des activités de placement – contrats d'assurance pour le compte des titulaires de polices de fonds distincts						
Produits nets tirés des (pertes nettes liées aux) placements	5 280	—	1 548	—	—	6 828
Produits financiers nets (charges financières nettes) liés aux contrats d'assurance	(5 280)	—	(1 548)	—	—	(6 828)
	—	—	—	—	—	—
Autres produits (charges)						
Charges d'exploitation et frais administratifs	(2 020)	(3 951)	(961)	(48)	(70)	(7 050)
Amortissement des immobilisations incorporelles à durée déterminée	(123)	(228)	(61)	(2)	(1)	(415)
Coûts de financement	(134)	(221)	(40)	(5)	(2)	(402)
Charges de restructuration et d'intégration	(23)	(73)	(26)	—	—	(122)
Bénéfice (perte) avant impôt	1 949	1 285	1 042	744	(39)	4 981
Impôt sur le résultat	345	173	166	100	(47)	737
Bénéfice net lié aux activités poursuivies avant les participations ne donnant pas le contrôle	1 604	1 112	876	644	8	4 244
Attribuable aux participations ne donnant pas le contrôle	101	2	—	—	—	103
Bénéfice net lié aux activités poursuivies avant les dividendes sur actions privilégiées	1 503	1 110	876	644	8	4 141
Dividendes sur actions privilégiées	112	—	18	—	—	130
Bénéfice net lié aux activités poursuivies avant la répartition du capital	1 391	1 110	858	644	8	4 011
Incidence de la répartition du capital	93	8	(45)	(26)	(30)	—
Bénéfice net (perte nette) lié aux activités poursuivies	1 484	1 118	813	618	(22)	4 011
Perte nette liée aux activités abandonnées	—	(115)	—	—	—	(115)
Profit net à la cession d'activités abandonnées	—	44	—	—	—	44
Bénéfice net (perte nette) – détenteurs d'actions ordinaires	1 484 \$	1 047 \$	813 \$	618 \$	(22) \$	3 940 \$

¹ Inclus dans les états consolidés du résultat net, au poste Résultat des activités d'assurance.

² Inclus dans les états consolidés du résultat net, au poste Résultat net des activités de placement.

³ Inclus dans les états consolidés du résultat net, au poste Autres produits (charges).

Notes annexes

	2023					Total
	Exploitation canadienne	Exploitation américaine	Exploitation européenne	Solutions de gestion du capital et des risques	Exploitation générale de Lifeco	
Produits sectoriels						
Produits des activités d'assurance ¹	9 378 \$	240 \$	6 068 \$	4 716 \$	— \$	20 402 \$
Produits nets tirés des placements ²	3 163	4 053	1 423	198	27	8 864
Variations de la juste valeur des actifs à la JVRN ²	3 245	2 296	891	74	(17)	6 489
	15 786	6 589	8 382	4 988	10	35 755
Honoraires et autres produits ³	1 377	3 706	777	14	—	5 874
	17 163	10 295	9 159	5 002	10	41 629
Autres résultats des activités d'assurance						
Charges afférentes aux activités d'assurance	(6 496)	(178)	(5 162)	(3 941)	—	(15 777)
Produits nets (charges nettes) liés aux contrats de réassurance	(1 399)	8	(143)	(10)	—	(1 544)
	(7 895)	(170)	(5 305)	(3 951)	—	(17 321)
Autres résultats des activités de placement						
Produits financiers nets (charges financières nettes) liés aux contrats d'assurance	(6 271)	(334)	(2 542)	(91)	—	(9 238)
Produits financiers nets (charges financières nettes) liés aux contrats de réassurance	19	(24)	222	7	—	224
Variation des passifs au titre des contrats d'investissement	(130)	(4 627)	(3)	(46)	—	(4 806)
	(6 382)	(4 985)	(2 323)	(130)	—	(13 820)
Résultat net des activités de placement – contrats d'assurance pour le compte des titulaires de polices de fonds distincts						
Produits nets tirés des (charges nettes liées aux) placements	3 366	—	1 442	—	—	4 808
Produits financiers nets (charges financières nettes) liés aux contrats d'assurance	(3 366)	—	(1 442)	—	—	(4 808)
	—	—	—	—	—	—
Autres produits (charges)						
Charges d'exploitation et frais administratifs	(1 465)	(3 758)	(1 063)	(50)	(66)	(6 402)
Amortissement des immobilisations incorporelles à durée déterminée	(102)	(204)	(57)	(1)	(2)	(366)
Coûts de financement	(134)	(239)	(45)	(5)	(3)	(426)
Charges de restructuration et d'intégration	—	(100)	(126)	—	—	(226)
Bénéfice (perte) avant impôt	1 185	839	240	865	(61)	3 068
Impôt sur le résultat	188	72	(207)	6	(6)	53
Bénéfice net (perte nette) lié aux activités poursuivies avant les participations ne donnant pas le contrôle						
Attribuable aux participations ne donnant pas le contrôle	17	6	—	—	—	23
Bénéfice net (perte nette) lié aux activités poursuivies avant les dividendes sur actions privilégiées						
Dividendes sur actions privilégiées	980	761	447	859	(55)	2 992
Bénéfice net (perte nette) lié aux activités poursuivies avant la répartition du capital						
Incidence de la répartition du capital	112	—	18	—	—	130
Bénéfice net (perte nette) lié aux activités poursuivies avant la répartition du capital						
Incidence de la répartition du capital	868	761	429	859	(55)	2 862
Bénéfice net (perte nette) lié aux activités poursuivies avant la répartition du capital et les dividendes sur actions privilégiées						
Incidence de la répartition du capital	93	8	(45)	(26)	(30)	—
Bénéfice net (perte nette) lié aux activités poursuivies avant la répartition du capital, les dividendes sur actions privilégiées et les participations ne donnant pas le contrôle						
Perte nette liée aux activités abandonnées	961	769	384	833	(85)	2 862
Bénéfice net (perte nette) – détenteurs d'actions ordinaires						
	—	(124)	—	—	—	(124)
Bénéfice net (perte nette) – détenteurs d'actions ordinaires						
	961 \$	645 \$	384 \$	833 \$	(85) \$	2 738 \$

¹ Inclus dans les états consolidés du résultat net, au poste Résultat des activités d'assurance.

² Inclus dans les états consolidés du résultat net, au poste Résultat net des activités de placement.

³ Inclus dans les états consolidés du résultat net, au poste Autres produits (charges).

Le tableau suivant présente les produits du secteur Solutions de gestion du capital et des risques d'après le pays lié à leur devise source :

	2024	2023
Produits		
États-Unis	1 422 \$	1 462 \$
Royaume-Uni	2 110	2 052
Japon	(68)	87
Autres	1 435	1 401
Total des produits	4 899 \$	5 002 \$

Les produits négatifs dans le tableau ci-dessus sont principalement attribuables aux pertes latentes liées à la juste valeur par le biais du résultat net sur les obligations.

b) Total consolidé de l'actif et du passif

	2024				
	Exploitation canadienne	Exploitation américaine	Exploitation européenne	Solutions de gestion du capital et des risques	Total
Actif					
Actif investi	98 262 \$	89 768 \$	44 321 \$	11 434 \$	243 785 \$
Actifs au titre des contrats d'assurance	434	335	353	71	1 193
Actifs au titre des contrats de réassurance détenus	1 216	12 756	3 746	124	17 842
Goodwill et immobilisations incorporelles	6 645	6 667	3 074	—	16 386
Autres actifs	5 769	16 741	3 982	79	26 571
Placements pour le compte des titulaires de polices de fonds distincts	114 547	215 986	165 853	—	496 386
Total	226 873 \$	342 253 \$	221 329 \$	11 708 \$	802 163 \$
Passif					
Passifs au titre des contrats d'assurance	87 250 \$	18 881 \$	42 066 \$	7 486 \$	155 683 \$
Passifs au titre des contrats d'investissement	3 698	85 470	330	659	90 157
Passifs au titre des contrats de réassurance détenus	283	159	313	40	795
Autres passifs	9 572	12 523	3 456	937	26 488
Contrats d'assurance pour le compte des titulaires de polices de fonds distincts	35 893	14 409	16 041	—	66 343
Contrats d'investissement pour le compte des titulaires de polices de fonds distincts	78 654	201 577	149 812	—	430 043
Total	215 350 \$	333 019 \$	212 018 \$	9 122 \$	769 509 \$

	2023				
	Exploitation canadienne	Exploitation américaine	Exploitation européenne	Solutions de gestion du capital et des risques	Total
Actif					
Actif investi	89 382 \$	86 715 \$	41 981 \$	8 732 \$	226 810 \$
Actifs au titre des contrats d'assurance	400	291	331	171	1 193
Actifs au titre des contrats de réassurance détenus	1 243	12 243	3 713	133	17 332
Actifs détenus en vue de la vente	—	4 467	—	—	4 467
Goodwill et immobilisations incorporelles	6 545	6 151	3 037	—	15 733
Autres actifs	4 964	16 192	3 531	52	24 739
Placements pour le compte des titulaires de polices de fonds distincts	101 250	179 770	141 936	—	422 956
Total	203 784 \$	305 829 \$	194 529 \$	9 088 \$	713 230 \$
Passif					
Passifs au titre des contrats d'assurance	81 455 \$	18 079 \$	39 390 \$	5 464 \$	144 388 \$
Passifs au titre des contrats d'investissement	3 931	83 966	341	681	88 919
Passifs au titre des contrats de réassurance détenus	208	163	250	27	648
Passifs détenus en vue de la vente	—	2 407	—	—	2 407
Autres passifs	7 153	12 804	3 408	696	24 061
Contrats d'assurance pour le compte des titulaires de polices de fonds distincts	32 997	12 892	14 413	—	60 302
Contrats d'investissement pour le compte des titulaires de polices de fonds distincts	68 253	166 878	127 523	—	362 654
Total	193 997 \$	297 189 \$	185 325 \$	6 868 \$	683 379 \$

Le tableau suivant présente les actifs du secteur Solutions de gestion du capital et des risques d'après le pays lié à leur devise source :

	2024	2023
Actif		
États-Unis	4 792 \$	4 334 \$
Royaume-Uni	3 694	1 350
Japon	2 926	3 047
Autres	296	357
Total de l'actif	11 708 \$	9 088 \$

c) MSC

	2024							
	Sans participation (excluant les fonds distincts)				Total	Fonds distincts	Avec participation	Total ¹
Exploitation canadienne	Exploitation américaine	Exploitation européenne	Solutions de gestion du capital et des risques					
MSC au début de l'exercice	1 159 \$	24 \$	3 255 \$	1 745 \$	6 183 \$	3 298 \$	3 154 \$	12 635 \$
MSC comptabilisée à l'égard des services fournis	(103)	(5)	(286)	(178)	(572)	(408)	(151)	(1 131)
Contrats comptabilisés initialement au cours de l'exercice	36	—	371	251	658	170	119	947
Changements dans les estimations qui entraînent un ajustement de la MSC (Produits financiers nets) charges financières nettes liés aux contrats d'assurance	(431)	31	79	477	156	197	113	466
Incidence des fluctuations des taux de change	29	1	79	47	156	(17)	—	139
MSC à la fin de l'exercice	690 \$	55 \$	3 664 \$	2 436 \$	6 845 \$	3 268 \$	3 255 \$	13 368 \$

¹ Les montants dans le tableau ci-dessus sont présentés déduction faite des contrats de réassurance.

	2023							
	Sans participation (excluant les fonds distincts)							
	Exploitation canadienne	Exploitation américaine	Exploitation européenne	Solutions de gestion du capital et des risques	Total	Fonds distincts	Avec participation	Total ¹
MSC au début de l'exercice	1 264 \$	41 \$	2 771 \$	1 796 \$	5 872 \$	3 557 \$	3 694 \$	13 123 \$
MSC comptabilisée à l'égard des services fournis	(143)	(4)	(234)	(154)	(535)	(430)	(157)	(1 122)
Contrats comptabilisés initialement au cours de l'exercice	41	—	284	49	374	181	111	666
Changements dans les estimations qui entraînent un ajustement de la MSC	(40)	(12)	325	—	273	(37)	(490)	(254)
(Produits financiers nets) charges financières nettes liés aux contrats d'assurance	37	—	49	37	123	16	—	139
Incidence des fluctuations des taux de change	—	(1)	60	17	76	11	(4)	83
MSC à la fin de l'exercice	1 159 \$	24 \$	3 255 \$	1 745 \$	6 183 \$	3 298 \$	3 154 \$	12 635 \$

¹ Les montants dans le tableau ci-dessus sont présentés déduction faite des contrats de réassurance.

Rapport de l'auditeur indépendant

Aux actionnaires de Great-West Lifeco Inc.,

Opinion

Nous avons effectué l'audit des états financiers consolidés de Great-West Lifeco Inc. (la « compagnie »), qui comprennent les bilans consolidés aux 31 décembre 2024 et 2023, et les états consolidés du résultat net, du résultat global et des variations des capitaux propres et les tableaux consolidés des flux de trésorerie pour les exercices clos à ces dates, ainsi que les notes annexes, y compris les informations significatives sur les méthodes comptables (appelés collectivement les « états financiers »).

À notre avis, les états financiers ci-joints donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de la compagnie aux 31 décembre 2024 et 2023, ainsi que de sa performance financière et de ses flux de trésorerie pour les exercices clos à ces dates, conformément aux Normes internationales d'information financière publiées par l'International Accounting Standards Board (l'« IASB »).

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit conformément aux normes d'audit généralement reconnues (NAGR) du Canada. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers » du présent rapport. Nous sommes indépendants de la compagnie conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à notre audit des états financiers au Canada et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Question clé de l'audit

Une question clé de l'audit est une question qui, selon notre jugement professionnel, a été des plus importantes dans l'audit des états financiers consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2024. Cette question a été traitée dans le contexte de notre audit des états financiers consolidés pris dans leur ensemble et aux fins de la formation de notre opinion sur ceux-ci, et nous n'exprimons pas une opinion distincte sur cette question.

Passifs au titre des contrats d'assurance – Se reporter aux notes 2 et 14 des états financiers

Description de la question clé de l'audit

Les passifs au titre des contrats d'assurance de la compagnie représentent une part importante du total de son passif. Les passifs au titre des contrats d'assurance sont déterminés conformément à IFRS 17 *Contrats d'assurance* (« IFRS 17 »). L'évaluation des groupes de contrats, qui correspond au total des estimations des flux de trésorerie futurs, majorées d'un ajustement au titre du risque non financier et de la marge sur services contractuels (la « MSC »), nécessite le recours à des modèles d'évaluation et à des hypothèses complexes. La MSC n'est pertinente que pour les groupes de contrats d'assurance évalués au moyen du modèle d'évaluation général ou de la méthode fondée sur les honoraires variables.

Bien que le choix des hypothèses implique une bonne part de jugement de la direction et comporte une incertitude inhérente, les hypothèses présentant la plus grande incertitude relative aux estimations sont celles qui concernent la mortalité, le comportement des titulaires de polices et les taux d'actualisation. Ces hypothèses ont exigé une attention importante de l'auditeur dans les circonstances où i) les données historiques de la compagnie et du secteur étaient limitées, ii) l'expérience passée pouvait ne pas être nécessairement un bon indicateur de l'avenir et iii) la détermination des taux d'actualisation exige des calculs complexes et l'évaluation de données d'entrée non observables sur le marché. L'audit de certains modèles d'évaluation et de certaines hypothèses importantes (relatives à la mortalité, au comportement des titulaires de polices et aux taux d'actualisation) a nécessité un degré important de jugement ainsi qu'un travail d'audit supplémentaire, notamment la participation de spécialistes en actuariat et en juste valeur.

Traitement de la question clé de l'audit pendant l'audit

Nos procédures d'audit liées à certains modèles d'évaluation et à certaines hypothèses importantes ont notamment inclus les aspects suivants :

- Avec l'aide de spécialistes en actuariat, nous avons testé le caractère approprié de certains modèles d'évaluation utilisés dans le processus d'évaluation :
 - en calculant une évaluation indépendante du passif au titre des contrats d'assurance pour un échantillon de polices d'assurance et en comparant les résultats à ceux de la compagnie;
 - en validant l'exactitude des modifications des hypothèses clés pour un échantillon de modèles actuariels.
- Avec l'aide de spécialistes en actuariat, nous avons testé le caractère raisonnable des hypothèses relatives à la mortalité et au comportement des titulaires de polices :
 - en évaluant si les hypothèses de la direction avaient été établies conformément aux exigences d'IFRS 17;
 - en effectuant des tests sur les études d'expériences et les autres données utilisées pour établir les hypothèses;
 - en analysant l'interprétation et le jugement de la direction à l'égard des résultats de ses études d'expérience et des nouvelles tendances des réclamations, en évaluant les hypothèses clés, nouvelles et révisées, en évaluant d'autres hypothèses raisonnablement possibles et en tenant compte des données sectorielles et d'autres sources de données externes, le cas échéant.

- Avec l'aide de spécialistes en actuariat et en juste valeur, nous avons évalué le caractère raisonnable des taux d'actualisation :
 - en évaluant si les hypothèses et les méthodes de la direction avaient été établies conformément aux exigences d'IFRS 17;
 - en testant les données d'entrée et les informations sources sous-tendant la détermination des taux d'actualisation, puis en établissant une fourchette d'estimations indépendantes et en les comparant aux taux d'actualisation sélectionnés par la direction.

Autres informations

La responsabilité des autres informations incombe à la direction. Les autres informations se composent :

- du rapport de gestion;
- des informations contenues dans le rapport annuel, autres que les états financiers et notre rapport de l'auditeur sur ces états.

Notre opinion sur les états financiers ne s'étend pas aux autres informations et nous n'exprimons ni n'exprimerons aucune forme d'assurance que ce soit sur ces informations. En ce qui concerne notre audit des états financiers, notre responsabilité consiste à lire les autres informations désignées ci-dessus et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celles-ci et les états financiers ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit, ou encore si les autres informations semblent autrement comporter une anomalie significative.

Nous avons obtenu le rapport de gestion avant la date du présent rapport. Si, à la lumière des travaux que nous avons effectués sur ces autres informations, nous concluons à la présence d'une anomalie significative dans ces autres informations, nous sommes tenus de signaler ce fait dans le présent rapport. Nous n'avons rien à signaler à cet égard.

Nous nous attendons à obtenir le rapport annuel après la date du présent rapport. Si, à la lumière des travaux que nous effectuerons sur ces autres informations, nous concluons à la présence d'une anomalie significative dans ces autres informations, nous serons tenus de signaler ce fait aux responsables de la gouvernance.

Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément aux normes internationales d'information financière publiées par l'IASB, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de la compagnie à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider la compagnie ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de la compagnie.

Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux NAGR du Canada permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce qu'elles, individuellement ou collectivement, puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux NAGR du Canada, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

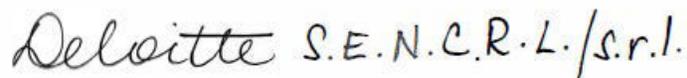
- Nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne.
- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de la compagnie.
- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière.
- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de la compagnie à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener la compagnie à cesser son exploitation.
- Nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.
- Nous planifions et réalisons l'audit du groupe afin d'obtenir des éléments probants suffisants et appropriés concernant les informations financières des entités ou des unités d'exploitation de la compagnie pour servir de fondement à la formation d'une opinion sur les états financiers. Nous sommes responsables de la direction, de la supervision et de la revue des travaux d'audit effectués pour les besoins de l'audit du groupe, et assumons l'entière responsabilité de notre opinion d'audit.

Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

Nous fournissons également aux responsables de la gouvernance une déclaration précisant que nous nous sommes conformés aux règles de déontologie pertinentes concernant l'indépendance, et leur communiquons toutes les relations et les autres facteurs qui peuvent raisonnablement être considérés comme susceptibles d'avoir des incidences sur notre indépendance ainsi que les sauvegardes connexes, s'il y a lieu.

Parmi les questions communiquées aux responsables de la gouvernance, nous déterminons quelles ont été les plus importantes dans l'audit des états financiers consolidés de la période considérée : ce sont les questions clés de l'audit. Nous décrivons ces questions dans notre rapport, sauf si des textes légaux ou réglementaires en empêchent la publication ou si, dans des circonstances extrêmement rares, nous déterminons que nous ne devrions pas communiquer une question dans notre rapport parce que l'on peut raisonnablement s'attendre à ce que les conséquences néfastes de la communication de cette question dépassent les avantages pour l'intérêt public.

L'associé responsable de la mission d'audit au terme de laquelle le présent rapport de l'auditeur indépendant est délivré est David Jordan Oakley.

A handwritten signature in black ink that reads "Deloitte S.E.N.C.R.L./s.r.l." The word "Deloitte" is written in a cursive script, while the rest of the text is in a more formal, slightly slanted sans-serif font.

Comptables professionnels agréés
Winnipeg (Manitoba)
Le 5 février 2025

GREAT-WEST
LIFECO^{INC.}

greatwestlifeco.com

100, rue Osborne Nord
Winnipeg (Manitoba) Canada R3C 1V3

Membre du groupe de sociétés de Power Corporation^{MC}